

RAPPORT FINAL du **GROUPE d'EXPERTS** sur la **FINANCE** **DURABLE**

Mobiliser la finance pour
une croissance durable



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada

N° de cat.: En4-350/2-2019F-PDF

ISBN: 978-0-660-30987-3

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur d'Environnement et Changement climatique Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Environnement et Changement climatique Canada

Centre de renseignements à la population

12^e étage, édifice Fontaine

200, boulevard Sacré-Cœur

Gatineau (Québec) K1A 0H3

Téléphone : 819-938-3860

Ligne sans frais : 1-800-668-6767 (au Canada seulement)

Courriel : ec.enviroinfo.ec@canada.ca

Photos: © Getty Images

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2019

Also available in English

PRÉFACE

Madame la Ministre McKenna, Monsieur le Ministre Morneau,

Nous vous remercions de nous avoir fait l'honneur de nous inviter à siéger au Groupe d'experts sur la finance durable du Canada. Nous avons saisi l'occasion de nous plonger dans ce domaine en pleine croissance et en évolution rapide, et d'examiner les façons dont les secteurs public et privé du Canada peuvent, ensemble, accélérer notre transition vers une économie plus intelligente, plus résiliente et plus prospère.

Peu après notre nomination, au printemps 2018, nous avons commencé à consulter un groupe diversifié de dirigeants et d'experts pour nous aider à cibler les domaines de la finance durable les plus percutants et les plus exploitables pour le Canada, y compris le rôle de la divulgation de renseignements financiers liés au climat. Les observations issues de ces consultations ont servi de fondement à notre rapport provisoire, publié l'automne dernier. Ce document de travail a servi à faciliter la tenue de consultations ciblées à l'échelle nationale et internationale auprès du milieu des services financiers, de l'industrie, des gouvernements, des organismes de réglementation, des organismes professionnels, des groupes de réflexion, du milieu universitaire et d'autres parties prenantes. Au cours de ce processus, nous avons tenu 11 tables rondes partout au Canada, reçu 57 mémoires et mené des centaines de séances de consultations bilatérales. Nous sommes extrêmement reconnaissants envers les nombreuses personnes et organisations qui ont généreusement transmis leur expertise, leurs idées et leur expérience.

Depuis le début de nos travaux, nous avons constaté une amélioration marquée au chapitre de la conscientisation et de la prise de mesures à l'égard de la finance durable de la part des entreprises, des organismes de réglementation, des investisseurs et d'autres intervenants canadiens. Nous avons relevé des exemples encourageants de leadership novateur et d'engagement envers le changement. Toutefois, le Canada a encore beaucoup à faire et un important potentiel inexploité à réaliser.

Le présent rapport final, *Mobiliser la finance pour une croissance durable*, présente une série de recommandations visant à faire le lien entre les objectifs climatiques, les ambitions économiques et les impératifs d'investissement du Canada. Les recommandations sont conçues dans le but de tirer parti du savoir-faire financier canadien afin de faciliter et accélérer les activités, les comportements et les structures du marché qui, à grande échelle, pourraient placer le Canada et ses principales industries à l'avant-plan de la transition vers une économie intelligente face au climat.

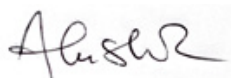
Le Groupe d'experts tient à vous remercier de votre prévoyance dans le lancement de cette initiative. Nous souhaitons également remercier les organismes suivants d'avoir organisé des tables rondes pour faciliter nos consultations sur des thèmes importants : le Forum des politiques publiques, la Fondation Ivey, la Caisse de dépôt et placement du Québec, la Banque Royale du Canada, Suncor, la Ville de Vancouver, CPA Canada, Toronto Finance International, Ernst and Young, Baker McKenzie, et le Conseil du bâtiment durable du Canada.

Enfin, nous remercions le personnel du secrétariat du Groupe d'experts sur la finance durable : Michael Chan, Warren Goodlet, Derek Hermanutz, David Meredith, Rachael Moltner, Kelly Nimmo, Mark Radley et Sarah Takaki.

Merci.



Tiff Macklem



Andy Chisholm



Kim Thomassin



Barbara Zvan

SOMMAIRE

Le Canada jouit d'une économie forte, diversifiée et riche en ressources, d'un secteur financier de calibre mondial et d'une excellente capacité d'innover. En tirant parti de ces avantages, le Canada peut figurer parmi les chefs de file de la transition mondiale vers un avenir à faible émission de carbone en tant que source fiable de solutions, d'expertise et d'investissements respectueux du climat. Pour réaliser cette ambition, il faudra forger une alliance engagée entre les entreprises, le gouvernement et la société civile, et investir de façon déterminée. Ce rapport final porte sur la mobilisation des services financiers qui assurent les investissements, l'ingéniosité et l'influence nécessaires à la concrétisation des possibilités de leadership du Canada et à un avenir économique durable.

Nous ressentons les effets des changements climatiques. Ces changements amplifient les risques naturels auxquels nous sommes déjà confrontés — inondations, tempêtes, canicule et sécheresse —, ce qui entraîne des sinistres plus fréquents et extrêmes. Se préparer aux répercussions actuelles et futures des changements climatiques et s'y adapter sont des aspects essentiels de la gestion des risques pour nos collectivités, nos entreprises et nos écosystèmes. À mesure que les effets des changements climatiques deviennent de plus en plus évidents partout dans le monde, nous observons également une évolution en ce qui touche les préférences des consommateurs, l'innovation, l'activité économique, les avantages concurrentiels et la création de richesse. Les consommateurs recherchent de plus en plus des services et des produits ayant une plus petite empreinte environnementale. Les innovations intelligentes face au climat ne sont plus des solutions marginales — elles deviennent une énorme occasion sur le marché mondial, qui débouche sur des emplois de qualité. Avec ces changements, l'exercice d'une saine intendance de l'environnement est de plus en plus associé à l'accès aux marchés et devient une source essentielle d'avantages concurrentiels durables.

Bien que le gouvernement ait mis de l'avant un plan en vue de soutenir la transition du Canada — le *Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques* — et ait commencé à mettre en œuvre des politiques clés, le rôle des marchés financiers pour stimuler ce changement n'est toujours pas entièrement mis à profit. La finance ne résoudra pas le problème des changements climatiques, mais celle-ci a un rôle essentiel à jouer pour soutenir l'économie réelle tout au long de la transition énergétique. Le domaine émergent de la «finance durable» est carrément axé sur la canalisation de l'expertise, de l'ingéniosité et de l'influence du secteur financier vers les défis et les possibilités que posent les changements climatiques.

La capacité d'accélérer la transition et d'aider les ménages et les entreprises à gérer de nouveaux risques climatiques grâce à la finance durable est déjà reconnue par plusieurs pairs internationaux du Canada, dont l'Union européenne, le Royaume-Uni et la Chine. Les principaux centres financiers de ces pays commencent à mettre en œuvre les recommandations de leurs groupes de travail sur la finance durable, avec l'ambition de devenir des centres mondiaux au sein de ce marché. Le Canada a les moyens et l'occasion d'être au nombre de ces chefs de file mondiaux à titre de décideur — plutôt que de suiveur — sur le marché mondial des produits, des services et des investissements durables.

Conscients de cette occasion, la ministre de l'Environnement et du Changement climatique et le ministre des Finances du Canada ont conjointement mis sur pied le Groupe d'experts sur la finance durable en avril 2018 pour examiner les possibilités et les défis auxquels fait face le Canada dans ce domaine, et pour présenter au gouvernement un ensemble de recommandations visant à adapter la finance durable et à l'harmoniser avec les objectifs climatiques et économiques de notre pays.

À la suite de vastes consultations, le Groupe d'experts a déposé, en octobre 2018, un rapport provisoire qui décrivait l'état de la situation au Canada et cernait les facteurs essentiels à l'élaboration et à l'adaptation des marchés et des produits financiers prioritaires.

Le présent rapport final — *Mobiliser la finance pour une croissance durable* — présente un ensemble de recommandations pratiques et concrètes visant à stimuler les activités, les structures et les comportements essentiels du marché pour généraliser la finance durable. Pour que le Canada atteigne ses objectifs à long terme, la finance durable doit devenir simplement la finance. En d'autres termes, les occasions liées aux changements climatiques et la gestion des risques doivent aller de soi dans le domaine des services financiers et s'intégrer aux décisions, aux produits et aux services d'affaires courants.

Les 15 recommandations du Groupe d'experts visant l'atteinte de cet objectif sont regroupées sous trois piliers qui se renforcent mutuellement :

Pilier I : L'occasion

Le Canada devrait présenter une vision renouvelée et à long terme de sa transition, assortie de politiques ciblées pour aider les entreprises et les investisseurs de toutes tailles à saisir efficacement les occasions économiques qui s'offrent à eux. L'intégration des objectifs climatiques du Canada en visions claires de la compétitivité de l'industrie et en plans d'immobilisations définirait l'étendue et l'horizon des occasions d'investissement. Entretemps, le fait d'inciter les Canadiens à faire des investissements respectueux du climat stimulerait la demande de produits et de services financiers qui favorisent des résultats durables.

- **Recommandation 1** : Définir le cheminement à long terme du Canada vers une économie à faibles émissions et respectueuse du climat, secteur par secteur, et élaborer un plan d'immobilisations.
- **Recommandation 2** : Permettre aux Canadiens d'affecter leur épargne à des investissements respectueux du climat et offrir des incitatifs à le faire.
- **Recommandation 3** : Mettre sur pied un conseil canadien d'action en matière de finance durable, appuyé par un secrétariat interministériel, pour conseiller et aider le gouvernement du Canada à la mise en œuvre des recommandations.

Pilier II : Les éléments fondamentaux à l'échelle du marché

Les secteurs public et privé du Canada devraient investir dans les éléments essentiels à l'expansion du marché canadien de la finance durable afin qu'il devienne un marché dominant. Ces éléments fondamentaux incluent des informations climatiques faisant autorité et utiles à la prise de décisions; des informations financières efficaces liées au climat provenant d'entreprises et d'investisseurs; une définition juridique claire des obligations des fiduciaires d'investissement ; une réglementation financière qui traite du risque climatique; un écosystème de fournisseurs de services professionnels qui soit sensible aux changements climatiques et qui puisse fournir une aide à cet égard.

- **Recommandation 4** : Créer un centre canadien d'information et d'analyse climatiques (CCIAC) à titre de source faisant autorité en matière d'information et d'analyse des données sur le climat.
- **Recommandation 5** : Définir et appliquer une approche canadienne de mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail sur les divulgations financières liées au climat (GTDFC).

- **Recommandation 6** : Clarifier la portée de l'obligation fiduciaire dans le contexte des changements climatiques.
- **Recommandation 7** : Promouvoir un écosystème de soutien financier informé.
- **Recommandation 8** : Intégrer les risques liés au climat à la surveillance, à la réglementation et à la supervision du système financier.

Pilier III : Les produits et marchés financiers favorisant une croissance durable

Conscient de la composition unique de l'économie canadienne, le Groupe d'experts a cerné plusieurs occasions d'élaborer et d'élargir des structures de marché et des produits financiers qui faciliteraient particulièrement la transition et l'adaptation du Canada. Ces possibilités s'harmonisent étroitement avec le Cadre pancanadien et appuient les besoins financiers de segments essentiels de l'économie canadienne, comme les technologies propres, le pétrole et le gaz naturel, les infrastructures, les bâtiments, de même que la production et la transmission d'électricité.

- **Recommandation 9** : Assurer l'expansion du marché canadien des instruments verts à taux fixe, et instaurer une norme générale à l'appui du financement axé sur la transition.
- **Recommandation 10** : Promouvoir l'investissement durable en tant qu'investissement normal au sein de la communauté canadienne de gestion des actifs.
- **Recommandation 11** : Définir l'avantage du Canada sur le marché des technologies propres et sa stratégie de financement.
- **Recommandation 12** : Soutenir l'industrie canadienne du pétrole et du gaz naturel à se bâtir un avenir à faible émission et compétitif à l'échelle mondiale.
- **Recommandation 13** : Accélérer le développement d'un marché dynamique de la rénovation d'immeubles privés.
- **Recommandation 14** : Harmoniser la stratégie du Canada en matière d'infrastructures avec les objectifs de croissance durable à long terme, et tirer parti des capitaux privés pour assurer son exécution.
- **Recommandation 15** : Mobiliser les investisseurs institutionnels canadiens dans le financement du réseau canadien d'électricité du futur.

Nous encourageons tous les ordres de gouvernement, organismes de réglementation, entreprises et investisseurs à tenir compte de ces recommandations pour tracer la voie du Canada vers un avenir durable, prospère et résilient.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE.....	I
SOMMAIRE	III
INTRODUCTION	1
PILIER I. LES OCCASIONS.....	6
PILIER II. ÉLÉMENTS FONDAMENTAUX À L'ÉCHELLE DU MARCHÉ.....	15
PILIER III. LES PRODUITS ET MARCHÉS FINANCIERS FAVORISANT UNE CROISSANCE DURABLE	32
PROCHAINES ÉTAPES.....	66
GLOSSAIRE	69



INTRODUCTION

La relation entre l'économie et l'environnement atteint un point d'inflexion vital. À mesure que les effets des changements climatiques se manifestent davantage et que les activités internationales visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) s'intensifient, il faudra parvenir à unifier les aspirations du Canada, c'est-à-dire une économie prospère, une main-d'œuvre dynamique et un environnement sain.

En tant qu'économie disposant de vastes ressources naturelles, le Canada devra déployer des efforts pour lutter simultanément contre les effets physiques et financiers des changements climatiques, tout en aidant nos principales industries à composer de façon concurrentielle avec les recoupements de plus en plus marqués entre l'accès aux marchés mondiaux et l'intendance de l'environnement. Ces recoupements donnent déjà lieu à une nouvelle génération progressiste de marchés visant à surmonter les défis actuels – et bon nombre de ces marchés offrent de d'importantes perspectives de croissance. Dans la mesure où il adopte une orientation et des visées judicieuses, le Canada possède la capacité d'innovation et l'expertise technique nécessaires pour se constituer un avantage concurrentiel, et même d'exercer un leadership mondial dans bon nombre de ces marchés.

Pour réaliser le potentiel de croissance durable du Canada, il faudra changer radicalement les interactions entre l'innovation, les politiques et la réglementation, les comportements des consommateurs, la gestion des risques et les modèles d'investissement. Pour chacun de ces aspects, le système financier joue un rôle essentiel dans la gestion des flux de capitaux, la gestion des risques complexes et en offrant les moyens de saisir les occasions présentées. Notre secteur financier est en mesure de s'acquitter de cette tâche, et a tout intérêt à investir dans les résultats à long terme et les grandes occasions qui se présenteront au fil de ce cheminement. Cependant, les marchés n'évolueront pas sans une stratégie à long terme qui soit soutenue par les chefs de file des secteurs public et privé.

Chaque année, de nouveaux rapports et des informations publiées à la une des médias donnent un aperçu brutal des perspectives climatiques mondiales. L'automne dernier, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat des Nations Unies a documenté les graves conséquences qui découleront des changements climatiques, même si le monde réussit à faire en sorte que l'augmentation moyenne de la température à l'échelle mondiale ne dépasse pas 2 °C au-dessus des niveaux préindustriels. Plus récemment, le rapport sur les changements climatiques du Gouvernement du Canada a produit un rapport sur les changements climatiques qui a conclu que le réchauffement climatique au Canada était deux fois plus élevé que la moyenne mondiale. Même dans un scénario où le réchauffement mondial se limitant à 2 °C, le Canada enregistrera une augmentation des températures de 4 °C en moyenne, avec un réchauffement deux fois plus dans le Nord.

Il n'est pas exagéré de dire que notre avenir dépend de la façon dont nous relèverons ce défi. Le Bureau d'assurance du Canada fait état de hausses spectaculaires des pertes attribuables aux conditions météorologiques extrêmes au cours des 10 dernières années, les dommages assurés se chiffrant à 1,9 milliard de dollars en 2018 uniquement. Pour parer aux risques les plus graves associés à un scénario de réchauffement de plus de 2 °C, le Canada et le reste du monde devront minimiser les émissions de GES au début de la deuxième moitié du siècle.

Les gouvernements, les entreprises et la communauté financière doivent impérativement travailler ensemble afin de réduire substantiellement les émissions dans pratiquement tous les secteurs, tout en adaptant nos marchés et de notre environnement bâti aux phénomènes météorologiques extrêmes liés au climat et désormais inévitables.

Aux termes de l'Accord de Paris, le Canada s'est engagé, avec la communauté internationale, à renforcer les efforts mondiaux pour contrer les changements climatiques, notamment en limitant le réchauffement planétaire à un niveau bien inférieur à 2 °C. Les engagements nationaux ambitieux du Canada dans le contexte de l'Accord de Paris reposent sur une cible de réduction des émissions nationales de GES d'au moins 30 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 2005. Le gouvernement a mis de l'avant des plans pour atteindre cet objectif dans le *Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques*, et il a également présenté un scénario de réduction de 80 % des émissions de GES d'ici 2050 par rapport aux niveaux de 2005 dans la *Stratégie canadienne de développement à faible émission de gaz à effet de serre à long terme pour le milieu du siècle* (la « Stratégie pour le milieu du siècle »). Ces documents sont fréquemment mentionnés dans le présent rapport.

Considérant la multiplication des activités destinées à réduire l'intensité des émissions et à renforcer la résilience aux changements climatiques à l'échelle mondiale, il semble bien que la transition vers une économie propre et respectueuse du climat soit en cours. Les travaux en ce sens s'accroissent au niveau des pays comme des industries. Plusieurs pairs du Canada au sein du G20 – dont la Chine, l'Union européenne, le Royaume-Uni et la France – mettent en œuvre les recommandations de leurs groupes de travail sur la finance durable et positionnent leurs systèmes financiers de manière à faciliter et à exploiter des nouveaux débouchés commerciaux en pleine évolution. Le Canada peut agir avec d'autres leaders mondiaux en tant que « transformateur » plutôt que comme un « preneur » des décisions afin d'établir le contexte mondial dans lequel notre économie évolue.

Les atouts économiques et naturelles du Canada sont uniques ; nous avons besoin de solutions adaptées à notre propre contexte national. Les entreprises du monde entier investissent massivement pour développer les technologies et les compétences nécessaires pour fournir au monde une énergie et des ressources naturelles à moindre coût et plus propres. Pour que le Canada puisse s'assurer une part de ces marchés, il faudra que nos secteurs à forte intensité d'émissions s'engagent à réduire leur empreinte environnementale, et qu'ils établissent des stratégies de croissance novatrices qui garantiront leur compétitivité dans une économie mondiale en rapide évolution.

Parallèlement, nous devons miser sur nos forces techniques pour faire progresser les technologies propres dans tous les secteurs de l'économie et pour trouver des façons novatrices de résoudre les problèmes environnementaux mondiaux, en créant en cours de route des emplois de qualité et des occasions d'exportation.

Les marchés financiers joueront un rôle fondamental dans l'orientation des flux de capitaux nécessaires, la gestion des risques complexes et la libération du potentiel économique. Les marchés fonctionnent mieux lorsque les actifs sont correctement évalués; or, dans l'économie de marché d'aujourd'hui, les facteurs climatiques sont souvent mal évalués, et les risques climatiques sont généralement sous-estimés. Il est essentiel d'établir correctement les prix et les incitatifs qui reflètent les risques climatiques si nous voulons continuer à tirer parti de notre richesse naturelle en passant progressivement à de nouvelles technologies plus propres.

Le Canada dispose d'un système financier de calibre mondial qui jouit d'une réputation bien méritée en matière de gouvernance, de gestion des risques et de réglementation. Nos atouts considérables en finance conventionnelle seront de première importance pour générer à la fois l'ingéniosité financière et les flux de capitaux nécessaires à l'atteinte des objectifs liés à la transition et à la résilience du Canada. Cependant, cela ne se produira pas si

l'on opte pour le maintien du statu quo au chapitre des modèles financiers. Pour instaurer une croissance durable, il faut que la gestion et l'atténuation des changements climatiques fassent partie intégrante de nos processus décisionnels courants.

À propos du présent rapport

En octobre 2018, le Groupe d'experts sur la finance durable (le « Groupe d'experts ») a déposé un rapport provisoire où il faisait le point sur la finance durable au Canada et où il cernait les facteurs essentiels à l'expansion des marchés et des produits financiers pouvant assurer une croissance durable et résiliente aux changements climatiques. Dans ce rapport provisoire, le Groupe d'experts définissait la finance durable comme: « les activités de gestion des risques (comme l'assurance et l'évaluation des risques) liés aux flux de capitaux (comme le reflètent le prêt et l'investissement) et les processus financiers (y compris les divulgations, l'évaluation et la surveillance) qui assimilent les facteurs environnementaux et sociaux comme un moyen de promouvoir une croissance économique durable et la stabilité à long terme du système financier. Les conditions d'une croissance économique durables doivent répondre aux besoins actuels sans pour autant compromettre l'avenir. »

Les discussions portant sur l'action climatique tendent à porter principalement sur l'atténuation des répercussions futures, mais nous devons déjà assumer le coût des effets des changements climatiques à l'heure actuelle¹. Même dans les scénarios les plus optimistes, des conditions météorologiques de plus en plus violentes et variables continueront de provoquer d'importants dommages écologiques et d'avoir des effets économiques et humains dévastateurs. L'activité financière durable consiste à la fois à renforcer la résilience à l'égard de ces répercussions généralisées, et à prévenir une aggravation de la situation.

Dans le présent rapport final, intitulé *Mobiliser le financement pour une croissance durable*, le Groupe d'experts formule un ensemble de recommandations visant à assurer la concordance des activités financières conventionnelles avec la transition vers une économie concurrentielle à faibles émissions et respectueuse du climat. Ces recommandations sont le fruit de vastes consultations pancanadiennes et de discussions internationales tenues au cours de la dernière année. Elles reflètent globalement l'opinion répandue selon laquelle toute accélération de la transition vers une économie durable au Canada nécessitera une restructuration fondamentale de multiples régimes de marché et systèmes économiques et institutionnels. Bien que les recommandations portent principalement sur la finance, il est nécessaire dans certains cas d'aborder les pratiques et les comportements sous-jacents pour être en mesure d'attirer les capitaux là où cela convient et pour produire les résultats escomptés.

Les 15 recommandations de ce rapport final se rattachent à trois piliers : l'occasion; les éléments fondamentaux à l'échelle du marché; et les produits et marchés financiers favorisant une croissance durable. Dans la mesure du possible, les recommandations sont précises, pragmatiques et réalisables. Certaines sont plus directives, par nécessité, et devront faire l'objet de délibérations et de consultations additionnelles, ou elles pourraient varier en fonction d'autres résultats nationaux ou internationaux.

Le pilier I – L'occasion – répond à la nécessité de faire passer la conversation canadienne sur les changements climatiques de fardeau à opportunité. L'accent est mis sur l'établissement d'une vision concrète et un plan d'immobilisations pour orienter la progression du Canada vers une économie compétitive, à faibles émissions et respectueuse du climat, puis offrir aux entreprises, aux sociétés financières et aux citoyens canadiens la capacité de souscrire à cette vision grâce à l'investissement et à l'épargne, en veillant à ce que le gouvernement et l'industrie unissent leurs forces pour saisir l'occasion et gérer les risques.

¹ Il peut s'agir de risques physiques (comme des dommages attribuables à des phénomènes météorologiques extrêmes) ou de risques de transition (par exemple des changements imprévus et soudains, une perturbation des activités ou des actifs, ou une atteinte à la réputation).

Le pilier II – Les éléments fondamentaux à l'échelle du marché – met l'accent sur les composantes essentielles pour intégrer la finance durable au Canada. Sans ces composantes – comme l'information et la divulgation, la clarté juridique et les services professionnels de soutien – l'évolution des marchés et les investissements dans ces domaines continueront d'être à la traîne, et la finance durable demeurera un simple complément des activités principales sur les marchés financiers.

Le pilier III – Les produits et marchés financiers favorisant une croissance durable – vise à élaborer, puis à mettre en œuvre à grande échelle, des structures de marché et des produits financiers pouvant engendrer des avantages économiques transformateurs pour le Canada en vue de bâtir un avenir qui repose sur de faibles émissions et sur le respect du climat. Ces recommandations concordent étroitement avec les thèmes abordés dans le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques et mettent l'accent sur les besoins en matière de financement de secteurs essentiels de l'économie, comme les technologies propres, les hydrocarbures, les infrastructures, les bâtiments ainsi que la production et la transmission d'électricité. Dans certains cas, il faut proposer des incitations ciblées pour assurer une mise en œuvre à plus grande échelle tandis que dans d'autres cas, on n'a pas encore dépassé l'étape conceptuelle.

Les recommandations reliées aux trois piliers sont étroitement liées et sont conçues de manière à se renforcer mutuellement. Elles ne sont nullement exhaustives, mais ont plutôt comme but de stimuler les activités et les marchés financiers qui, selon le Groupe d'experts, peuvent aider à réaliser les ambitions économiques et environnementales du Canada. Bien que les recommandations aient été formulées dans la perspective d'un mandat fédéral, l'atteinte des objectifs auxquels aspire le Canada requiert une collaboration intégrée, multigouvernementale et intersectorielle. Il n'est pas nécessaire qu'un impératif soit fédéral pour qu'il ait une portée nationale.

Le Canada est déterminé à créer une économie plus propre et plus novatrice qui contribuera à réduire les émissions et à protéger l'environnement, tout en créant des emplois bien rémunérés et en stimulant la croissance économique. La prise de mesures pour contrer les changements climatiques offre au Canada l'occasion d'assurer sa position concurrentielle au sein d'un marché mondial conscient des impératifs environnementaux, et de mettre de l'avant au Canada et ailleurs des solutions à faibles émissions de carbone et respectueuses du climat. L'avenir est entre nos mains. Le moment est venu de redéfinir collectivement notre trajectoire de croissance et de financer les mesures nécessaires pour accélérer la transition déjà en cours afin d'instaurer une économie prospère et résiliente pour l'avenir.

Lors de la formulation de ses recommandations, le Groupe d'experts s'est inspiré d'un ensemble de principes qui rendent compte des thèmes multidimensionnels dégagés lors des discussions tenues avec les parties prenantes. Ces principes conserveront toute leur pertinence au fil des efforts de mise en œuvre.

Accent mis sur l'incidence : Pour que le Canada obtienne des résultats à long terme, il faudra rapidement prendre des mesures ciblées et s'adapter de façon proactive aux possibilités et aux risques, en se concentrant sur les efforts visant à faire progresser les objectifs clés en matière de transition et de résilience.

Pertinentes du point de vue du Canada et concordant avec la conjoncture mondiale : Nous pouvons façonner notre avenir ou risquer de laisser la communauté internationale le faire pour nous. Il est essentiel d'assurer une concordance et d'exercer une influence en regard des politiques internationales et du développement des marchés, mais la pertinence des gestes posés du point de vue de l'économie canadienne demeure le point primordial.

Conçues pour stimuler l'innovation : Les systèmes réglementaires et financiers devraient motiver et habiliter les entreprises et les services financiers à tirer parti de l'innovation comme source de croissance durable.

Calibrées en fonction des capitaux privés : L'ampleur du financement et de la réaffectation de capitaux nécessaires tout au long de la transition du Canada, il faudra que le financement et les investissements durables deviennent la norme sur les marchés privés. Le risque et le rendement doivent être alignés pour que cela se produise.

Axées sur l'atténuation et l'adaptation : L'adaptation aux changements climatiques et la réduction des émissions de GES sont des priorités essentielles du plan du Canada sur le climat, et les mesures visant l'une et l'autre priorités doivent se renforcer mutuellement.

Informé par la transparence : La prise des décisions politiques et économiques doit reposer sur des renseignements exacts, cohérents et opportuns, ce qui ajoute à la valeur de la divulgation et de la transparence.

Coordonné et harmonisé : Un leadership unifié dans le secteur public et le secteur privé et entre ces secteurs est une condition essentielle pour procéder à un changement transformationnel et éviter la dispersion des efforts. Les gouvernements à tous les niveaux doivent prêcher par l'exemple et enjoindre le secteur privé prendre des mesures en parallèle.

Inclusif et équitable : Les coûts des changements climatiques et les avantages de la transition ne seront pas répartis uniformément entre les communautés, les régions et les secteurs. Le changement créera d'importantes possibilités, mais aussi des perturbations inévitables, ce qu'il faut prendre en compte à l'échelle du pays dans une perspective holistique.



PILIER I. LES OCCASIONS

Les recommandations 1 à 3 portent sur la nécessité de faire en sorte que le débat sur les changements climatiques au Canada soit axé sur les occasions qui se présentent plutôt que sur le fardeau qui s'impose.

L'objectif est d'établir une vision concrète et un plan d'immobilisations à l'avenant pour orienter la progression du Canada vers une économie compétitive, à faibles émissions et respectueuse du climat, puis à conférer aux entreprises, aux sociétés financières et aux citoyens canadiens la capacité de souscrire à cette vision grâce à l'investissement et à l'épargne; et en s'assurant que le gouvernement et l'industrie unissent leurs forces pour saisir l'occasion et gérer les risques.

RECOMMANDATION 1. Définir le cheminement à long terme du Canada vers une économie à faibles émissions et respectueuse du climat, secteur par secteur, et élaborer un plan d'immobilisations.

Responsables² : Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) et Finances Canada, en consultation avec leurs partenaires fédéraux, provinciaux territoriaux, autochtones et du secteur privé.

La transition vers une économie propre et respectueuse du climat est déjà amorcée, et il existe un consensus au sein du milieu des affaires et financier sur la nécessité d'accélérer le processus. En même temps, les consultations ont révélé un manque général d'appréciation par rapport à l'ampleur et du rythme des investissements requis pour atteindre notre objectif de réduction des émissions de 30 % selon l'Accord de Paris – ou selon le scénario du milieu du siècle (par exemple, une réduction de 80%).

² Pour chaque recommandation, le Groupe d'experts a déterminé le ou les organismes les mieux placés à son avis pour assumer la responsabilité connexe et faire en sorte que des progrès soient réalisés.

Habituellement, les gouvernements établissent des normes politiques et réglementaires et permettent aux marchés de s'y adapter eux-mêmes. Toutefois, compte tenu des délais très courts et de l'ampleur des investissements requis pour atteindre nos objectifs en matière de climat, le gouvernement pourrait devoir lancer des signaux plus directs. Le fait de fournir des précisions sur le cheminement proposé pour atteindre la cible du Canada à l'horizon 2030 et celle fondée sur le scénario allant jusqu'au milieu du siècle – de même que le rôle que le secteur privé pourrait jouer dans le financement de cette voie – contribuerait à donner un coup de pouce concerté au processus d'ajustement et aider à « relier les points » entre les objectifs climatiques de notre pays et les impératifs d'investissement.

Le *Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques* (le « Cadre pancanadien ») donne un aperçu complet des principales mesures que le Canada doit prendre pour atteindre sa cible de réduction des émissions à l'horizon 2030³. Cette analyse implique d'importants investissements en immobilisations dans les principaux secteurs de l'économie. Ces besoins en investissements nécessaires devraient être énoncés plus explicitement afin de communiquer la taille et la portée des opportunités du marché. Les investisseurs s'attendent à réaliser un rendement, et ils doivent donc pouvoir se faire une idée de la façon dont nos industries pourront prospérer au fil de l'évolution des marchés mondiaux.

Plus précisément, le Gouvernement du Canada doit collaborer avec les provinces et le secteur privé à l'élaboration d'un plan d'immobilisations qui précise les investissements nécessaires et la portée des aspirations en matière d'innovation et de compétitivité mondiale dans les secteurs clés de l'économie canadienne. Ce plan d'immobilisations doit définir les besoins de financement et les sources de capitaux – tant publiques que privées – et il doit cerner les lacunes critiques en matière de financement.

En outre, 2030 étant à peine dans une décennie, nous devons examiner les plans et les investissements nécessaires pour réaliser les aspirations à long terme du Canada en matière de climat et pour suivre le rythme de la concurrence internationale. Les industries et les marchés ont besoin de cet horizon et de cette visibilité – et de la certitude apportée par le renforcement des signaux politiques – pour prendre des décisions d'investissement durable à long terme et évaluer avec précision les risques et les possibilités.

Le Groupe d'experts envisage ces plans comme étant le prolongement du Cadre pancanadien – en quelque sorte un *Cadre pancanadien 2.0*. Le Cadre pancanadien 2.0 va au-delà de la version initiale du Cadre pancanadien sur trois plans essentiels : i) son horizon porte jusqu'en 2050 plutôt qu'en 2030, pour situer la mobilisation des investissements de manière suffisamment prospective ; ii) celui-ci énonce un cadre stratégique à long terme et une feuille de route pour une croissance à faibles émissions et résiliente au climat ; iii) il élabore un plan d'investissement pour que le pays puisse atteindre ses ambitions.

Reconnaissant que le Cadre pancanadien 2.0 est une initiative de grande envergure, nous le considérons comme l'un des exercices les plus critiques que le Gouvernement du Canada puisse entreprendre pour mobiliser les participants aux marchés financiers.

a. Définir un processus de transition d'ici le milieu du siècle⁴ qui énonce des objectifs et des indicateurs de performances concrets basés sur les résultats, pour :

- Les objectifs de réduction nette des émissions à atteindre d'ici 2050 pour se conformer aux engagements du Canada dans le cadre de l'Accord de Paris, l'année 2030 constituant à cet égard une étape critique;

³ Il énonce notamment des plans en vue de l'établissement de normes de tarification des émissions de carbone et d'autres normes sur les émissions, et il expose les répercussions de ces mesures sur les grands secteurs de l'économie canadienne.

⁴ À partir de la méthodologie qui sous-tend le scénario exposé dans la Stratégie pour le milieu du siècle.

- Les priorités énoncées dans le Cadre pancanadien actuel et dans la Stratégie pour le milieu du siècle⁵ ainsi que tout aspect d'avantage commercial potentiel ou d'innovation non pris en compte dans le cadre de ces stratégies;
- Des visions réalistes, mais ambitieuses, de la réduction des émissions et de la compétitivité face au climat pour chacun des secteurs clés du Canada; et
- Les coûts estimés des effets des changements climatiques associés au taux de réchauffement actuel et prévu au Canada, en tenant compte des résultats anticipés des grandes initiatives d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques.

Il faut adopter une vision commune concernant les priorités, la conjoncture et les engagements à long terme du Canada à l'échelle à la fois macroéconomique, régionale et sectorielle, pour bien étayer la planification des investissements et la politique sous-jacente.

b. Examiner le cadre stratégique du Canada pour s'assurer qu'il correspond et qu'il contribue aux objectifs de transition proposés pour le milieu du siècle.

La finance et l'industrie se tournent vers les politiques et la réglementation afin d'y trouver des indices cruciaux sur les priorités et les attentes du gouvernement. Le Gouvernement du Canada doit collaborer avec ses partenaires provinciaux et municipaux pour veiller à ce que les politiques, les règlements, les normes et les codes pertinents (actuels et anticipés) :

- reflètent les aspirations qui dictent le processus de transition proposé à l'horizon du milieu du siècle;
- mettent de l'avant des mécanismes de mise en œuvre et lancent des signaux économiques clairs et cohérents pour permettre aux gouvernements, aux entreprises et au secteur financier d'orienter efficacement leurs activités à long terme;
- maintiennent la rigueur requise tout en évitant d'imposer un fardeau administratif ou des redondances.

Un aperçu explicite de la tarification du carbone est sans doute le moyen le plus efficace de rendre compte de l'externalisation du coût des émissions au niveau des marchés. Le Groupe d'experts appuie la décision du Gouvernement du Canada de mettre en application une tarification du carbone à l'échelle nationale, et il est en faveur de la présentation d'une trajectoire de prix clairement définie pour 2023 et les années suivantes.

Des mesures politiques et réglementaires supplémentaires fourniraient également les signaux nécessaires, tel que l'accélération du processus relatif au type de bâtiment « zéro émissions nettes »⁶ et la définition de codes du bâtiment axés sur la résilience, ou la fixation des normes plus rigoureuses sur le carburant et les véhicules.

Combinées, les recommandations a) et b) énoncent les éléments clés et les mesures stratégiques connexes pouvant permettre de réaliser les aspirations du Canada d'ici le milieu du siècle. La mise en œuvre devrait reposer sur une approche de collaboration entre le gouvernement, le secteur privé et la société civile, afin que les résultats correspondent aux contingences pratiques et aux réalités du marché.

⁵ Cela inclut un accroissement de la capacité d'électrification et de production d'électricité propre, d'efficacité énergétique et de gestion de la demande; la réduction des émissions de GES (CO₂ et autres gaz à effet de serre) dans les secteurs à forte intensité d'émissions; le recours à des approches innovatrices touchant le transport des personnes et des marchandises ainsi que la façon dont les gens vivent, travaillent et consomment; et les investissements nécessaires dans des infrastructures résilientes, notamment dans une optique de séquestration naturelle des GES.

⁶ Pembina Institute, (2018), *Types of Green Buildings*. www.pembina.org/reports/green-buildings-infographic-2018.pdf

c. Produire des prévisions relatives aux immobilisations qui englobent l'ensemble des investissements – de sources publiques et privées – nécessaires à l'atteinte des objectifs du Canada pour 2030 et le milieu du siècle, secteur par secteur.

Notre discussion sur les produits et les marchés financiers dans le cadre du troisième pilier fait souvent référence à l'importance de prévoir des séries de projets sectoriels et des plans d'investissements pour appuyer l'atteinte des objectifs nationaux en matière de climat. Voici des exemples de ces plans :

- Faire du Canada un chef de file mondial en matière de décarbonisation dans les secteurs à forte intensité d'émissions, comme celui du pétrole et du gaz naturel, des minéraux et de l'exploitation minière, de l'agriculture, des transports et des bâtiments commerciaux;
- Stratégies connexes pour accroître le développement, la commercialisation et l'adoption de technologies propres;
- Maximiser le potentiel d'électricité propre et flexible à l'échelle du pays, et intégrer cet objectif aux stratégies de transition énergétique pour les transports, les bâtiments et les procédés industriels; et
- Un plan national d'infrastructures résilientes.

Une approximation générale des besoins en capitaux nécessaires pour réaliser la transition envisagée à l'horizon du milieu du siècle offre un aperçu crédible du type, de l'échelle et du rythme des investissements et des innovations requises d'ici 2050, l'année 2030 étant une étape importante. Cela sert aussi à attirer l'attention sur les écarts de financement critiques de l'industrie, en vue de définir les besoins de co-investissement public-privé et de bien cibler les mesures incitatives. En prenant exemples sur les bâtiments, le plan d'immobilisations énoncerait les besoins en capitaux et les sources potentielles pour faire passer les principaux types de bâtiments du Canada (commerciaux, résidentiels, gouvernementaux et du secteur MUSH⁷) à une norme « zéro émissions nettes ».

Toute prévision de capital relative à des mesures axées sur les changements climatiques et à la transition propre sera naturellement très incertaine, étant donné la nature évolutive et à long terme de ces thèmes et les progrès rapides de l'innovation technologique axée sur les solutions. Pour cette raison, Il sera important de mettre à jour les estimations relatives aux immobilisations au fur et à mesure que le Canada atteindra ses objectifs, que de nouvelles technologies seront mises au point et que de nouvelles occasions se présenteront.

Les éléments de la recommandation 1 forment ce que nous appelons le Cadre pancanadien 2.0, sur lequel reposent bon nombre des prochaines recommandations. Selon le Groupe d'experts, cette vision claire du leadership international et de la compétitivité, un horizon stratégique allant jusqu'au milieu du siècle et d'un plan d'investissement qui en découlent constituent une « étoile » essentielle pour guider l'industrie et le milieu financier dans la réalisation des impératifs de transition et de résilience du Canada.

⁷ Municipalités, universités, écoles et hôpitaux.

Le rapport *Developing Robust Pipelines for Low-Carbon Infrastructure* de l'OCDE offre un aperçu utile des nouveaux précédents mondiaux des gouvernements et d'autres institutions publiques visant à établir des séries de projets nationaux et à mobiliser des fonds privés pour les injecter dans ces projets. L'une des initiatives mentionnées a trait à la création d'un marché de l'énergie éolienne en mer au Royaume-Uni. Jusqu'à tout récemment, la conception de projets d'énergie éolienne en mer rentables était limitée en raison des obstacles prohibitifs à l'investissement dans le cas des projets en démarrage. Le Royaume-Uni a identifié et ciblé ces obstacles à l'investissement, utilisé des instruments de politique, conçu des adjudications de capacités de production et a mis en place des institutions pour favoriser l'essor des technologies éoliennes en mer dans le pays. Aujourd'hui, le Royaume-Uni est le plus grand marché d'énergie éolienne en mer, avec près de 40 % de la puissance installée à l'échelle mondiale.

RECOMMANDATION 2. Permettre aux Canadiens d'affecter leur épargne à des investissements respectueux du climat, et leur offrir des incitatifs à le faire.

On a indiqué au Groupe d'experts que les Canadiens sont trop souvent confrontés à la menace imminente et au coût des changements climatiques et qu'ils sont rarement informés ou n'ont pas la possibilité de se connecter aux opportunités de transition et d'investissements intelligents face au climat.

Le secteur canadien de l'investissement de détail est dominé par les fonds indiciels et les fonds communs de placement qui ne tiennent généralement pas compte des émissions ou des considérations climatiques. Les consultations laissent penser que cette situation tient au fait que les investisseurs individuels et leurs agents ou conseillers ont une connaissance limitée et incohérente de ces facteurs. Faute d'une plus grande prise de conscience, la demande de produits respectueux du climat demeure limitée, et les intermédiaires ont donc peu d'incitation à bien comprendre les préférences des clients à cet égard.

Des mesures visant à donner aux Canadiens la possibilité et le désir de contribuer à l'atteinte de résultats durables grâce à leurs investissements de détail permettraient de créer un cercle vertueux dans lequel :

- les fournisseurs de services de placement de détail sont motivés à comprendre les préférences de leurs clients en matière d'investissement durable ainsi qu'à approfondir leur connaissance des thèmes et produits pertinents du marché ;
- les Canadiens ont le sentiment de faire partie de la solution, ce qui accroît leur curiosité, leur intérêt, et leurs attentes à l'endroit du secteur financier ;
- la sensibilisation et la conscientisation à l'égard des principes du développement durable et aux possibilités liées au climat s'applique à un segment plus vaste de la population canadienne et s'intègrent aux marchés d'investissement traditionnels ;
- la demande stimule l'offre de nouveaux produits financiers de premier ordre et favorise les progrès parallèles en matière d'information financière, de divulgation et de taxonomies relatives au climat ; et
- plus de capital est mobilisé pour des investissements à faibles émissions et respectueux du climat.

RECOMMANDATION 2.1. Créer des incitatifs financiers pour amener les Canadiens à investir dans des produits reconnus comme étant respectueux du climat, par l'entremise de leurs régimes enregistrés d'épargne.

Responsable : Finances Canada, en consultation avec le secteur privé.

Selon le Groupe d'experts, intégrer les changements climatiques aux discussions régulières sur l'épargne constitue une première étape pour sensibiliser et renforcer le cercle vertueux décrit précédemment. Cela peut être accompli en offrant aux Canadiens un incitatif fiscal pour qu'ils investissent dans des produits reconnus comme étant respectueux du climat, tels que les obligations vertes, par l'entremise de leurs régimes enregistrés d'épargne (comme les REER) ou de leurs régimes de retraite à cotisations déterminées.

a. Accorder un espace de cotisation accru ainsi qu'une « superdéduction fiscale » au titre des cotisations aux régimes enregistrés d'épargne de détail que l'on réserve aux produits reconnus comme étant respectueux du climat. Cette approche plaira aux épargnants qui utilisent déjà la totalité de leurs droits de cotisation à leur régime enregistré ainsi qu'aux nombreux Canadiens qui ont des droits de cotisation inutilisés⁸.

Plus précisément, le Groupe d'experts propose que ce programme permette i) une déduction du revenu imposable supérieur à 100 % des cotisations admissibles, et ii) une limite de cotisation supérieure exclusivement pour les placements admissibles.

Les investissements qui appuient les efforts du Canada en matière d'adaptation aux changements climatiques et de décarbonisation évoluent. Ce programme d'incitation doit comporter des critères d'accréditation et d'admissibilité robustes pour protéger les épargnants et s'assurer qu'ils investissent dans des produits susceptibles d'avoir un impact réel sur le climat (se reporter à la recommandation 2.2).

b. Offrir une déduction parallèle pour les régimes enregistrés à cotisations déterminées et les régimes de retraite collectifs afin d'élargir la portée du programme. Une fois que les principes de durabilité seront mieux intégrés aux marchés traditionnels et que les principaux éléments de base (comme la divulgation de renseignements et les taxonomies) auront atteint un certain degré de maturité, les fournisseurs de régimes seront encouragés à offrir par défaut des options d'investissements respectueux du climat.

À mesure que les agents d'investissement de détail, les conseillers et les dépositaires des régimes définissent des options pour leurs clients et les participants aux régimes, de nouveaux segments du secteur financier en viendront à s'intéresser à ces enjeux.

RECOMMANDATION 2.2. Dresser une liste de produits d'investissement admissibles et définir des normes d'accréditation rigoureuses à l'appui du programme de superdéduction, en collaboration avec le secteur financier.

Responsable : Finances Canada, en consultation avec le secteur financier.

Des critères d'admissibilité et d'assurance robustes pour le programme de superdéduction sont essentiels pour préserver l'intégrité de ce dernier et éviter l'« écoblanchiment ».

Pendant que les normes d'accréditation se développent, l'éligibilité initiale du programme pourrait comprendre les obligations vertes qui respectent les « Principes sur les obligations vertes » (POV)⁹ ainsi que les FNB et les fonds communs de placement dont l'actif est principalement constitué de telles obligations.

⁸ En 2016, seulement 1,4 million de particuliers environ ont entièrement utilisé leurs droits de cotisation à un CELI (soit à peu près 5 % des Canadiens admissibles), et quelque 22 millions de contribuables admissibles avaient des droits inutilisés de cotisation à un REER.

⁹ Lignes directrices opérationnelles sur la transparence des obligations vertes et la communication d'information, élaborées par l'International Capital Markets Association pour promouvoir l'intégrité de ce type de produits (www.icmagroup.org).

Au fil du temps, les normes en vigueur devront en venir à englober l'éventail en constante évolution des investissements qui soutiennent les efforts du Canada en matière d'adaptation aux changements climatiques et de décarbonisation, notamment des obligations de soutien de la transition et des obligations de résilience¹⁰, ainsi que des indices et des fonds thématiques à faibles émissions et axés sur le respect du climat. Les normes devraient également évoluer au rythme de l'innovation, des tendances du marché et des développements au niveau international, ce qui inclut les progrès réalisés en matière de taxonomie du développement durable et l'élaboration éventuelle d'un code d'intendance canadien, comme indiqué dans la recommandation 6¹¹.

En temps voulu, les provinces devront évaluer les responsabilités officielles des agents et des conseillers en placement canadiens en vue de mobiliser les clients pour connaître leurs préférences en matière de développement durable et communiquer les mérites et avantages des options de placement connexes. Cela va de pair avec la nécessité de disposer à plus long terme de normes de conduite plus claires (recommandation 6), de données de meilleure qualité et d'outils analytiques conviviaux (recommandation 4), et l'accélération des initiatives de formation et de renforcement des compétences concernant les enjeux liés au climat à l'intérieur de l'écosystème de soutien financier (recommandation 7).

RECOMMANDATION 3. Mettre sur pied un conseil canadien d'action en matière de finance durable, appuyé par un secrétariat interministériel, pour conseiller et aider le Gouvernement du Canada à la mise en œuvre des recommandations.

Responsables : Finances Canada et Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), avec d'autres ministères du gouvernement.

Saisir les occasions et instaurer des changements systématiques dans un environnement économique et physique en rapide évolution nécessitera une attention particulière et une collaboration constantes. **La première mesure à prendre par le Gouvernement du Canada en vue de mettre en œuvre les recommandations du présent rapport devrait consister à mettre sur pied un conseil canadien d'action en matière de finance durable (CCAFD), composé de représentants des secteurs public et privé, à titre de pivot pour assurer une orientation stratégique, des partenariats et des échanges de connaissances.**

Le CCAFD fournira au gouvernement fédéral un soutien en matière de conseil et de facilitation pour la mise en œuvre technique et le suivi des recommandations du Groupe d'experts, particulièrement en ce qui concerne la collaboration du secteur privé et le financement provenant de ce secteur ainsi que la collaboration croisée avec d'autres organismes consultatifs spécialisés¹². Le gouvernement conservera les pouvoirs décisionnels.

Le secteur privé est la meilleure source d'information dont dispose le Gouvernement à propos de l'industrie et du marché aux fins d'établir des politiques et des programmes stratégiques axés sur le développement durable et sur la finance, afin de s'assurer que les orientations proposées sont aussi pratiques et efficaces que possible. Le secteur privé jouera également un rôle fondamental en vue de mobiliser l'ingéniosité financière et les flux de capitaux nécessaires à l'atteinte des objectifs de croissance durable du Canada. Il est essentiel de se doter d'une plateforme afin d'étayer la transparence et l'harmonisation à cet égard.

¹⁰ Se reporter à la recommandation 9.

¹¹ Le respect du code d'intendance devrait être l'un des éléments pris en compte lors de l'évaluation des fournisseurs de produits dans le cadre du programme d'accréditation.

¹² Par exemple la Coalition pancanadienne d'organisations expertes dont on a fait l'annonce tout récemment.

Les principes de fonctionnement du conseil seront les suivants :

- Mobiliser l'action dans le secteur privé et réunir les intervenants pertinents afin de contribuer à l'élaboration de stratégies, et de leviers de marchés ;
- Faciliter et évaluer les progrès des groupes de travail public-privé, en veillant à ce que les efforts stratégiques soient harmonisés et se renforcent mutuellement ;
- Conseiller le Gouvernement du Canada sur les priorités, à la lumière de nouveaux renseignements et des conditions de marché.

Les aspects pratiques sur lesquels se penchera le conseil sont commentés à différents endroits dans le présent rapport. En termes généraux, cela comprend ce qui suit :

- Fournir une rétroaction à l'appui des travaux gouvernementaux de définition de la voie à suivre aux fins de la transition à l'horizon du milieu du siècle et de la mise en œuvre du Cadre pancanadien 2.0 (recommandation 1) ;
- Aider à l'élaboration de critères d'accréditation de produits et à la structuration des programmes pour un incitatif à l'épargne enregistrés orienté vers le climat (recommandation 2) ;
- Établir le mandat et la structure de gouvernance du Centre canadien d'information et d'analyse climatiques proposé (recommandation 4) ;
- Coordonner des travaux de recherche parrainés par le gouvernement dans le but d'élaborer des scénarios de base liés au climat (recommandation 5) ;
- Appuyer l'élaboration d'un code d'intendance canadien (recommandation 6) ;
- Promouvoir une plus grande conscientisation et un renforcement des capacités sur les enjeux climatiques pertinents dans l'ensemble de l'écosystème de soutien financier professionnel (recommandation 7) ;
- Appuyer le développement de taxonomies vertes et axées sur la transition au Canada (recommandation 9) ;
- Explorer des moyens d'intégrer davantage de produits financiers durables et de considérations stratégiques prospectives dans les indices canadiens, ou de créer de nouveaux indices de durabilité standard (recommandation 10).

Le conseil devra être parrainé conjointement par ECCC, Finances Canada et RNCan, et il devra être présidé par un représentant du secteur privé ayant une influence suffisante et une connaissance appropriée des enjeux en cause. Les sous-ministres de chaque ministère responsable devront siéger au conseil, ainsi que 10 à 15 représentants éminents de l'industrie, du monde de la finance, du milieu universitaire et de la société civile. Un secrétariat fédéral expérimenté devra appuyer le Conseil et coordonner les activités interministérielles.



PILIER II. ÉLÉMENTS FONDAMENTAUX À L'ÉCHELLE DU MARCHÉ

Les recommandations 4 à 8 décrivent les éléments fondamentaux requis en vue d'une mobilisation générale à l'appui de la finance durable au Canada. Sans ces éléments – données fiables et présentation d'information, clarté juridique et services professionnels de soutien – l'évolution des marchés et l'investissement dans ce domaine continuera à être en retard, et la finance durable demeurera un simple complément des activités principales sur les marchés financiers.

RECOMMANDATION 4. Créer un centre canadien d'information et d'analyse climatiques (CCIAC) à titre de source faisant autorité en matière d'information et d'analyse des données sur le climat.

Responsables : Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) et Statistique Canada, en partenariat avec le secteur privé et le milieu universitaire.

Il est essentiel d'avoir accès à des données climatiques fiables et cohérentes – et également d'avoir les moyens de traduire ces données en informations financières pertinentes – pour pouvoir prendre des décisions d'affaires dans une optique de durabilité. On dispose à l'heure actuelle d'un grand nombre de données scientifiques sur les changements climatiques, mais ces celles-ci sont conservées à divers endroits et sous des formes variées. L'accès à ces données est ardu et coûteux pour les grandes institutions, et le coût est souvent prohibitif pour les plus petites institutions. Il n'existe à peu près aucun outil pour faire ressortir les conséquences concrètes de cette information pour une entreprise, une ville ou un portefeuille donné. Cela explique pourquoi une grande partie du système financier commence à peine à comprendre comment évaluer, mesurer et gérer les risques et les opportunités associés aux changements climatiques.

Les changements climatiques auront des répercussions imprévisibles à court, à moyen et à long termes. Les décideurs devront accepter de composer avec le connu et avec l'inconnu en s'accommodant de données parfois imparfaites et changeantes. Cela dit, il serait utile de compter sur un carrefour national unique où l'on fait la synthèse des renseignements clés provenant de regroupements de centres de données climatiques, économiques, financières et de recherche du Canada, pour constituer des ensembles de données pratiques et des outils d'analyse décisionnelle, ce qui aiderait à combler les lacunes informationnelles cruciales au Canada. Une telle ressource est importante pour plusieurs des objectifs mentionnés dans le présent rapport et pourrait aussi présenter une valeur commerciale à mesure que davantage d'impacts climatiques se manifestent.

► L'accès à des données fiables aurait des retombées positives sur un large éventail d'activités, par exemple les décisions de souscription de polices d'assurance ou de titres de créance et de participation; l'essor des communautés et l'aménagement d'infrastructures; la gestion des actifs et des risques; la politique publique; l'innovation; l'élaboration d'une taxonomie; la communication d'information financière; et les services financiers, consultatifs et juridiques. Cela permettrait également de libérer des ressources du secteur privé, qui pourraient dès lors servir à effectuer des analyses exclusives à valeur ajoutée.

En 2018, le Gouvernement du Canada a établi le Centre canadien des services climatiques (CCSC), qui fait autorité en matière d'information et d'expertise sur le climat. Il a été proposé dans le budget de 2019 d'affecter à Ressources naturelles Canada une somme de 15,2 millions de dollars en vue de permettre à Statistique Canada de mettre sur pied un centre virtuel canadien pour l'information sur les sources d'énergie. Le Groupe d'experts pense qu'une convergence de ces éléments est possible, et que l'on pourrait y incorporer d'autres aspects utiles, par exemple :

- Une interopérabilité contrôlée¹³ avec d'autres sources de données publiques et privées ;
- Des outils pour effectuer des analyses économiques et financières utiles à des fins décisionnelles à partir de l'information scientifique disponible ; et
- Des carrefours de données sectorielles agrégées.

Cette intersection des données et de l'analyse constitue le point central du CCIAC proposé.

a. Constituer le CCIAC à titre de plateforme reposant sur un modèle de type « étoile polaire » et rassemblant de multiples intervenants, pour faire la synthèse de l'information provenant de regroupements de centres de données climatiques, économiques, financières et de recherche du Canada¹⁴. Cette plateforme reposant sur une formule de guichet unique offrirait un large accès :

- à des renseignements climatiques complets, faisant autorité, interopérables et utiles en vue de la prise de décisions ; et
- à des analyses financières, économiques et opérationnelles pragmatiques axées sur le climat.

b. Constituer un groupe de travail pour exécuter des activités préliminaires de définition du mandat et de la structure de gouvernance du CCIAC.

Le Groupe d'experts recommande que le CCIAC adopte un modèle à long terme similaire à celui du Global Risk Institute (GRI) en ce qui touche sa composition et sa gouvernance¹⁵.

Conformément à ce modèle, les organismes parrainant conjointement le CCIAC – ECCC et Statistique Canada – réserveraient des fonds publics couvrant une période de 10 ans et inviteraient des partenaires stratégiques du secteur privé à fournir un financement et une expertise à long terme. ECCC et Statistique Canada peuvent tous deux apporter des ressources et des connaissances essentielles, tandis que les partenaires du secteur privé assurent l'accès à des renseignements, des outils et des techniques qui permettent de mieux prendre en compte le contexte sectoriel et de renforcer la capacité d'analyse.

Un conseil consultatif indépendant composé de membres du CCIAC superviserait l'orientation stratégique et le mandat du nouveau centre et s'associerait avec le CCAFD proposé pour fournir extraire des exemples d'utilisation de l'industrie et recueillir des commentaires sur la conception de la plateforme.

¹³ En ce qui touche la confidentialité et les droits de propriété.

¹⁴ Les exemples d'organisations qui font appel à ce modèle incluent le Centre Intact d'adaptation au climat ; Ouranos ; le Centre for Global Change Science ; l'Institut Vecteur ; l'Association de Genève ; l'Institut canadien des actuaires ; le Pacific Climate Impacts Consortium ; le Prairie Climate Centre ; Environnement et Changement climatique Canada ; la Banque du Canada ; le BSIF ; et des sources de données sectorielles officielles comme l'Office national de l'énergie, Ressources naturelles Canada et Statistique Canada.

¹⁵ Le GRI est un bon exemple de modèle fondé sur les adhésions qui permet de rassembler un groupe équilibré de chefs de file représentant l'ensemble du secteur financier canadien.

Le mandat du Centre devrait avoir au départ une portée limitée, ses fonctions étant élargies graduellement. Les principales fonctions devraient inclure notamment :

- La conservation d'ensembles de données portant en particulier sur la finance durable à l'intention de parties prenantes du domaine des affaires et du milieu de la recherche, par exemple des innovateurs en matière de technologies propres et de technologies financières, des grandes banques et sociétés d'assurances, des analystes en valeurs mobilières et en investissements, et la communauté du capital de risque.
- L'utilisation d'innovations comme la chaîne de blocs pour créer un réseau de sources de données et de carrefours de données sectoriels interreliés de façon sécuritaire.
- Une fonction du centre d'excellence en matière d'analyse climatique dans une optique financière et organisationnelle à partir de sources de données variées et en fonction du types d'utilisation. Les premiers produits offerts pourraient comprendre par exemple des scénarios climatiques types à des fins d'analyse de simulation de crise – conformément aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (en anglais, Task Force on Climate-related Financial Disclosures, ou TCFD); l'étiquetage des produits financiers pour appuyer le développement de taxonomies de la finance durable; l'analyse des risques physiques pour l'environnement bâti; ou encore le calcul d'une moyenne annuelle anonyme de la tarification interne fictive du carbone pour étayer les politiques, les exigences prudentielles et les analyses internes¹⁶.
- Établissement de principes et de protocoles appropriés en matière de qualité, de protection et de possession des données.

RECOMMANDATION 5. Définir et appliquer une approche canadienne de mise en œuvre des recommandations du TCFD.

Bien que l'on reconnaisse à l'échelle mondiale que les répercussions économiques et opérationnelles des changements climatiques sont bien réelles et de grande ampleur, on commence à peine à rapporter les possibilités et les risques financiers associés au climat. La communication de renseignements pertinents sur le climat permet aux investisseurs et aux autres intervenants de se faire une idée de la manière dont une entreprise conçoit sa résilience aux changements climatiques et de la mesure dans laquelle elle adapte en conséquence sa gouvernance, sa stratégie, ses pratiques de gestion des risques, ses paramètres et ses cibles.

Il faut se fonder sur une conception fiable, cohérente et comparable de l'exposition aux risques climatiques, selon un point de vue ascendant, si l'on veut procéder comme il se doit aux évaluations et à la tarification, ce qui permettra de se prémunir contre les risques systémiques et aidera à orienter les investissements vers l'innovation propre. Ce point est particulièrement pertinent pour le Canada, compte tenu des risques physiques et financiers graves découlant du rythme plus rapide du réchauffement dans notre pays.

Les investisseurs institutionnels sont insatisfaits de la situation actuelle en matière d'information sur les changements climatiques au Canada¹⁷; ils soulignent l'incapacité généralisée à déterminer si l'absence de communication d'information dénote véritablement une absence d'importance relative, ou si cela tient plutôt à un manque d'attention à l'égard de cet enjeu à l'interne. Les investisseurs se tournent vers d'autres fournisseurs, qui doivent composer avec les mêmes obstacles informationnels, de sorte qu'il devient difficile de mener une évaluation d'assurance appropriée.

¹⁶ Près de 1 400 grandes entreprises réparties dans l'ensemble des secteurs économiques et certaines grandes banques de développement se sont engagées à appliquer un prix interne fictif du carbone à leurs décisions d'investissement afin de les rendre « à l'épreuve du futur ».

¹⁷ Se reporter au *Rapport relatif au projet concernant l'information fournie sur le changement climatique* publié par les autorités en valeurs mobilières du Canada (2018).

Fruit d'une initiative du secteur privé, le TCFD formule des recommandations pour assurer la communication, par les sociétés et les institutions financières, d'information financière reliée aux changements climatiques qui soit plus pertinente, plus uniforme et plus comparable. La prémisse du TCFD est la suivante : une meilleure information sur les enjeux climatiques dans l'ensemble des fonctions opérationnelles de base¹⁸ servira à orienter l'attention des organisations ainsi qu'à produire les données dont les marchés et les décideurs stratégiques ont besoin pour évaluer les risques et les occasions ainsi que pour renforcer la confiance.

En 2017, les recommandations du TCFD sont en voie de servir de point de référence mondial, non seulement pour les rapports sur le climat, mais aussi pour la mesure et la gouvernance des enjeux climatiques. Des centaines d'organisations financières de premier plan à l'échelle mondiale – dont les actifs sous gestion (AG) totalisent 110 billions de dollars – y souscrivent publiquement. De plus, des initiatives de cadres en matière de rapports et des organismes de normalisation¹⁹ s'efforcent de faire concorder leur orientation avec le cadre du TCFD afin d'alléger le fardeau en matière de rapports imposé aux émetteurs.

À bien des égards, le TCFD est un cadre du secteur privé qui permet d'évaluer uniformément les risques et les possibilités. Bien que ce point n'entre pas dans le mandat du Groupe d'experts, il ressort de ses consultations que les entreprises canadiennes devraient utiliser ce cadre pour examiner des enjeux plus vastes entourant la durabilité. Cette observation concorde avec les recommandations formulées dans le document de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance intitulé *The Directors' E&S Guidebook*.

Des pays et des organisations internationales ont commencé à énoncer leurs attentes en matière d'harmonisation avec les recommandations du TCFD, dont la mise en œuvre devrait être facultative pour certaines et obligatoires pour d'autres. Dans son budget de 2019, le Gouvernement du Canada a fait part de son appui à ce cadre et a encouragé son adoption progressive par les grandes entreprises canadiennes et les sociétés d'État fédérales²⁰. Avec cette annonce, le Canada suit une trajectoire qui concorde avec d'autres initiatives mondiales visant à intégrer des considérations liées au climat à l'ensemble des investissements et des chaînes d'approvisionnement.

La mise en œuvre du cadre du TCFD prendra du temps, et il y a des défis notables à relever. Toutefois, le Groupe d'experts anticipe une intensification des pressions sur les entreprises et les investisseurs en faveur de son adoption. Les difficultés liées à la production de rapports sont surmontables, et elles sont contrebalancées par la possibilité pour les entreprises et les investisseurs ayant de saines pratiques sur le plan de la durabilité de faire part de leurs résultats entourant la création de valeur à un auditoire mondial. Une transparence accrue témoignera de l'engagement du Canada et de ses principaux secteurs en matière de durabilité et d'amélioration permanente, ce qui deviendra une caractéristique importante distinguant notre image de marque. Communiquer davantage de renseignements peut également servir de point de départ pour la diffusion de nouveaux produits de première qualité axés sur le climat et la transition (recommandations 2 et 9).

¹⁸ Gouvernance, stratégie, gestion des risques, paramètres et cibles.

¹⁹ Cela inclut le Sustainability Accounting Standards Board (SASB), la Global Reporting Initiative (GRI), le Carbon Disclosure Standards Board (CDSB) et les Principes pour l'investissement responsable (PIR).

²⁰ *Budget de 2019*, Gouvernement du Canada.

On a indiqué au Groupe d'experts que, même si un certain nombre d'émetteurs importants publient déjà des rapports conformément au cadre du TCFD ou s'apprêtent à le faire, certains éléments font obstacle à une adoption généralisée de ce cadre dans l'immédiat. Plus précisément, les obstacles sont liés aux échéanciers de conformité, au manque de données et d'expertise pour évaluer correctement les risques et produire des scénarios à des fins de planification, au coût et à la capacité d'adoption du cadre par les petits émetteurs, au manque de soutien au chapitre des connaissances dans l'écosystème professionnel, et au risque juridique associé à la communication de renseignements prospectifs, en particulier dans les rapports financiers généraux.

RECOMMANDATION 5.1. Approuver une approche progressive d'adoption du cadre du TCFD au Canada selon une formule « se conformer ou expliquer ».

Responsable : Finances Canada, en partenariat avec les organismes de réglementation provinciaux.

Le Groupe d'experts convient avec le Gouvernement du Canada qu'il faut favoriser une approche progressive d'adoption des recommandations du TCFD, à commencer par les grandes entreprises et les sociétés d'État. Il réalise également que l'on dispose de peu de leviers fédéraux directs pour rendre la divulgation d'information obligatoire. Cependant, dans le cadre des centaines de consultations menées, on a constamment indiqué qu'il fallait disposer d'un degré de certitude plus élevé et d'une meilleure orientation à propos des attentes à long terme en matière de rapports. Le groupe d'experts estime que la mise en œuvre des recommandations du TCFD au Canada devrait se faire progressivement dans le cadre d'un régime obligatoire de type « se conformer ou expliquer ». Considérant les rapports inter-gouvernementaux en vigueur, cela nécessitera un partenariat étroit avec les provinces.

Aux termes d'un régime « se conformer ou expliquer », on s'attend à ce que, par défaut, les sociétés divulguent les renseignements requis conformément aux recommandations du TCFD (« se conformer »). La non-divulgation n'est autorisée que si l'entité censée faire rapport en arrive à la conclusion, à la suite d'une analyse, qu'elle n'est pas vraiment touchée par le changement climatique et si elle explique pourquoi (« expliquer »). L'Ontario a mis en application des exigences similaires en 2016 à l'appui de la diversité au sein des conseils d'administration; depuis, on observe une hausse du nombre d'entreprises dont le conseil d'administration compte au moins une femme²¹.

À court terme, le Gouvernement du Canada devrait situer en contexte l'annonce faite dans le budget de 2019 en faisant part de son soutien à un cadre de production de rapports selon une formule « se conformer ou expliquer » au Canada. Dans son message, le Gouvernement du Canada devrait :

- indiquer son intention de travailler en partenariat avec les provinces, les territoires et d'autres décideurs pour accélérer et améliorer la divulgation de renseignements financiers liés au climat au Canada ;

²¹ L'Ontario fixe des objectifs de mixité, gouvernement de l'Ontario, 2016.

- appuyer la participation du Canada à des initiatives internationales menées en collaboration pour accélérer la production, la qualité et la comparabilité des rapports reliés au climat, et encourager des efforts similaires au niveau de secteurs clés. La collaboration permet aux émetteurs de mettre en commun leurs ressources intellectuelles et autres pour relever les défis propres à leur secteur aux fins de la production de rapports et pour établir des pratiques de référence²² ; et
- mentionner les outils d'orientation de plus en plus nombreux pour la saine gouvernance des conseils d'administration en ce qui a trait à la communication de renseignements reliés au climat²³.

RECOMMANDATION 5.2. Fournir des précisions aux émetteurs sur la portée et le rythme recommandés de la mise en œuvre des recommandations du TCFD.

Responsables : Finances Canada avec ECCC, en partenariat avec les organismes de réglementation provinciaux.

a. Le Groupe d'experts recommande une approche de mise en œuvre en deux phases (voir tableau 1) assortie d'un échéancier faisant une distinction entre les grandes et les petites entreprises (voir tableau 2). Bien qu'il soit de mise pour tous les émetteurs, peu importe leur taille, d'amorcer les travaux sur tous les aspects réalisables du cadre du TCFD dès que cela leur est possible²⁴, un classement devrait être effectué en fonction de la complexité de la tâche et des capacités redditionnelles relatives.

La mise en œuvre de la phase 1 devrait porter d'abord sur les aspects les mieux connus du cadre du TCFD et à propos desquels de nombreuses sociétés communiquent déjà des renseignements (ou se préparent à le faire), par exemple des descriptions qualitatives de la gouvernance, de leur stratégie et de la gestion des risques. La phase 2 a trait à des aspects du cadre du TCFD qui nécessiteront probablement une meilleure accessibilité à l'information et une capacité d'analyse accrue, comme des paramètres de mesure en matière de climat, des cibles et l'analyse de scénarios.

D'ici la fin de la phase 2, les émetteurs devraient être en mesure de signaler les hypothèses, les calculs, les estimations et les scénarios sous-jacents, et sur l'utilisation de normes établies ou de directives sectorielles, le cas échéant. Les entités fiduciaires d'investissement devraient également communiquer les considérations rattachées aux indices de référence qu'ils choisissent, compte tenu de l'incidence de ces choix sur la sélection générale d'actifs et la concentration des risques²⁵.

²² Par exemple le groupe de travail de l'Association des banquiers canadiens sur les recommandations du TCFD, le projet pilote de mise en œuvre des recommandations du TCFD de l'Initiative financière du PNUE, les forums sur les recommandations du TCFD organisés à l'intention des préparateurs de rapports par le World Business Council for Sustainable Development, l'Alliance des dirigeants engagés pour le climat du Forum économique mondial, et le guide sur les recommandations du TCFD du Réseau de leadership d'investisseurs.

²³ Cela inclut les documents suivants : *The Directors' E&S Guidebook*; (Coalition canadienne pour une bonne gouvernance); *How to Set Up Effective Climate Governance on Corporate Boards* (Forum économique mondial), *Climate Change for Asset Owners* (International Centre for Pension Management); *Changements climatiques – Formation pour dirigeants d'entreprise* (CPA Canada).

²⁴ Les émetteurs devraient faire les préparatifs requis et produire des rapports sur les éléments de la phase 2 avant l'achèvement de la phase 1.

²⁵ Les indices de référence sont commentés plus en détail dans le contexte de la recommandation 10.

Tableau 1. Phases de mise en œuvre²⁶

PHASE 1	
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> • Décrire la surveillance exercée par le conseil à l'égard des risques et des occasions liées au climat. • Décrire le rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques et des possibilités liés au climat.
Stratégie	<ul style="list-style-type: none"> • Décrire les risques et les occasions liés au climat que l'organisation a cernés à court, à moyen et à long termes.
Gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> • Décrire les processus utilisés par l'organisation pour cerner et évaluer les risques liés au climat.
Paramètres et cibles	<ul style="list-style-type: none"> • Faire état des émissions de GES des catégories 1 et 2 ainsi que des risques connexes, ou utiliser un autre paramètre approprié.
PHASE 2	
Stratégie	<ul style="list-style-type: none"> • Décrire l'incidence des risques et des occasions liées au climat sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation. • Décrire la résilience de la stratégie de l'organisation en tenant compte de différents scénarios liés au climat, y compris un scénario de réchauffement de 2 °C ou moins.
Gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> • Décrire les processus utilisés par l'organisation pour gérer les risques liés au climat. • Décrire comment les processus servant à déceler, à évaluer et à gérer les risques liés au climat sont intégrés à la gestion globale des risques de l'organisation.
Paramètres et cibles	<ul style="list-style-type: none"> • Faire état des paramètres utilisés par l'organisation pour évaluer les risques et les possibilités liés au climat, en concordance avec sa stratégie et son processus de gestion des risques. • Le cas échéant, divulguer les émissions de gaz à effet de serre (GES) de la catégorie 3 ainsi que les risques connexes. • Décrire les cibles dont se sert l'organisation pour gérer les risques et les occasions entourant le climat, et la façon dont elle mesure le rendement par rapport à ces cibles.

²⁶ Tableau adapté à partir de la figure 4 du document *Recommendations of the Task Force on Climate-related Financial Disclosures*.

b. Les grandes sociétés et les institutions financières devraient disposer d'un délai de cinq ans pour la mise en œuvre afin d'avoir suffisamment de temps pour établir des contrôles internes et se doter de capacités appropriées, conformément au calendrier de mise en œuvre (voir tableau 2). Les petites et moyennes entreprises devraient bénéficier d'un délai supplémentaire de deux ans afin que l'on dispose de plus de temps pour établir des précédents plus clairs, de pair avec des renseignements plus fiables et plus abordables ainsi qu'avec un soutien professionnel plus solidement établi.

Tableau 2. Échéancier de mise en œuvre

DÉFINITION – SOCIÉTÉS	PHASE 1	PHASE 2
Capitalisation boursière > 8 G\$ Capitalisation boursière > 2 G\$ et revenus > 1 G\$	Fin 2022 (environ 3 ans)	Fin 2024 (environ 5 ans)
Companies below these Thresholds	Fin 2024	Fin 2026

DÉFINITION – INSTITUTIONS FINANCIÈRES	PHASE 1	PHASE 2
Banques de l'annexe 1, sociétés d'assurance-vie et sociétés d'assurances multirisques	Fin 2022 (environ 3 ans)	Fin 2024 (environ 5 ans)
Régimes de retraite et offices d'investissement dont l'AG > 20 G\$		
Sociétés dont les primes représentent une part du marché supérieure à 5 %		
Autres banques, sociétés d'assurancevie et sociétés d'assurances multirisques	Fin 2024	Fin 2026
Régimes de retraite et offices d'investissement dont l'AG < 20 G\$		
Sociétés dont les primes représentent une part du marché inférieure à 5 %		

c. Le Gouvernement du Canada devrait parrainer des travaux de recherche sous l'égide du CCIAC (recommandation 4) pour élaborer deux ou trois scénarios de base liés au climat, y compris un scénario fondé sur l'hypothèse d'un réchauffement de 2 °C ou moins.

Se fonder sur la science du climat pour élaborer des scénarios financiers prospectifs est un élément particulièrement ardu des recommandations du TCFD, et l'on commence à peine à réaliser des progrès sur ce plan. Il s'agit toutefois d'un aspect essentiel de l'analyse des investissements et des risques, de sorte qu'il faut accélérer le mouvement pour mener des travaux concertés et se doter de compétences spécialisées.

L'analyse de scénarios climatiques n'a pas comme objet de prévoir l'avenir, mais vise plutôt à examiner l'exposition et la vulnérabilité de la stratégie d'affaires et du rendement à long terme en fonction de différentes hypothèses relatives à l'évolution des changements climatiques et des risques physiques, des risques de transition et des risques de litige qui s'y rattachent. L'utilité d'une telle analyse tient moins aux particularités des scénarios étudiés qu'à la réflexion critique par la direction de l'organisation au sujet de la conjoncture à long terme sur le plan des risques et des possibilités, de même qu'à la compréhension par les investisseurs des principaux points sensibles.

Bien qu'aucun scénario ne soit universellement applicable, un point de départ pour la comparabilité contribuerait à stimuler l'analyse financière et à éviter à la multitude d'émetteurs de « réinventer la roue ». Les émetteurs et les groupes sectoriels peuvent, à partir d'un tel point de référence, personnaliser les scénarios et élaborer des analyses exclusives²⁷. Il devrait s'agir d'une activité prioritaire à réaliser dans le contexte de la mise sur pied recommandée du CCAFD (voir recommandation 3).

d. Les informations relatives aux changements climatiques devraient être incluses dans les états financiers ou les rapports annuels avant l'achèvement de la phase 2. L'écosystème de soutien financier, et plus particulièrement les fonctions de comptabilité et d'audit, devront renforcer leur capacité dans ces domaines, tout comme les conseils d'administration (voir recommandation 7).

Le Groupe d'experts a pris note d'un appui général à l'endroit d'une disposition d'exonération provisoire pour donner suite aux craintes des émetteurs que la divulgation de renseignements à long terme ou entourés d'incertitude puisse les exposer à des obligations légales. Une règle d'exonération applicable à la communication d'information reliée au climat protégerait les administrateurs et les dirigeants d'entreprise de toute responsabilité légale ou découlant de la réglementation à l'égard de l'information communiquée, dans la mesure où ils peuvent démontrer qu'ils ont eu recours à des processus et contrôles adéquats pour assurer la rigueur de leurs rapports. Les consultations suggèrent qu'une telle assurance favoriserait une hausse du nombre de rapports produits, l'information sur le climat et la connaissance du climat continuant de progresser. Dans sa recommandation 6, le Groupe d'experts propose la création d'un groupe de travail juridique chargé d'étudier cette question et d'autres sujets pertinents.

RECOMMANDATION 5.3. Travailler en collaboration avec des partenaires fédéraux, provinciaux et sectoriels pour préciser l'importance relative des renseignements climatiques liés aux changements climatiques qui sont communiqués.

Responsable : Finances Canada, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et les organismes de réglementation financière.

La cohérence et l'harmonisation des lois fédérales relatives à la gouvernance d'entreprise et des lois provinciales et territoriales sur les valeurs mobilières contribuent à éliminer la confusion et la frustration sur le marché.

À l'échelon fédéral :

- Modifier la partie XIV, Présentation de renseignements d'ordre financier, de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, pour exiger que les sociétés constituées sous le régime des lois fédérales fournissent des renseignements relatifs aux changements climatiques dans leurs rapports annuels.

²⁷ On note un accroissement de la collaboration avec l'industrie pour élaborer et intégrer des approches de modélisation des risques physiques et des risques de transition liés aux changements climatiques ainsi que de simulation de crise; il convient de souligner notamment les activités en ce sens de nombreux organismes, comme l'Association de Genève, le Bureau d'assurance du Canada et le Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier.

À l'échelon provincial :

- Envisager d'intégrer certains aspects centraux des recommandations du TCFD aux exigences de base en matière de titres de compétences et de perfectionnement professionnel pour les courtiers membres de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM). L'OCRCVM ou d'autres associations appuyant ses membres pourraient tirer parti du financement fédéral disponible pour offrir des activités de formation et d'enseignement ciblées (voir recommandation 7).
- Encourager les gouvernements provinciaux à envisager l'intégration progressive d'un cadre fondé sur les recommandations du TCFD pour orienter la présentation de renseignements par les sociétés d'État provinciales.
- Encourager le Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance et les organismes canadiens de réglementation en assurance, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite à harmoniser les approches provinciales de réglementation avec l'approche de mise en œuvre du cadre du TCFD décrite au point 5.2. Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) pourrait communiquer des pratiques exemplaires et coordonner les efforts entre ces organismes.

Au niveau des marchés :

- Encourager la Bourse de Toronto à mettre à jour son guide des informations à fournir sur les questions environnementales et sociales, en concordance avec l'orientation fournie par la Sustainable Stock Exchanges Initiative des Nations Unies sur le modèle de communication aux investisseurs de renseignements sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG)²⁸. La Bourse de Toronto pourrait ensuite consulter les organismes de réglementation provinciaux et les investisseurs canadiens en vue de fixer une norme de présentation d'information de base²⁹ et d'en faire une exigence d'inscription.
- Encourager les gestionnaires d'actifs canadiens à rechercher systématiquement des rapports plus transparents sur les questions climatiques auprès des sociétés dans lesquelles ils investissent, et à être en retour plus transparents dans leurs présentations d'information.

RECOMMANDATION 6. Clarifier la portée de l'obligation fiduciaire dans le contexte des changements climatiques.

Notre compréhension de l'obligation fiduciaire constitue l'assise des comportements d'investissement généraux, du traitement des risques et des procédures de gouvernance connexes. En règle générale, le système financier est apte à comptabiliser les risques et l'incertitude sur les marchés, et à veiller à ce que les portefeuilles et les entreprises résistent aux chocs et aux tensions externes. Les consultations du Groupe d'experts et un nombre croissant de publications suggèrent toutefois que les interprétations courantes de l'obligation fiduciaire et de l'importance relative sont à la traîne par rapport à la réalité changeante des changements climatiques et de ses répercussions financières³⁰. Cela tient en grande partie de la perception selon laquelle les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), tels que les changements climatiques, sont non-financiers et ne révèlent donc pas du mandat des obligations fiduciaires.

²⁸ *How Stock Exchanges Can Grow Green Finance*, Sustainable Stock Exchanges Initiative, 2017.

²⁹ Une telle mesure concorde avec l'approche de mise en œuvre progressive des recommandations du TCFD qui est proposée ici.

³⁰ *Time to Act*, Sarra, J. et Williams, C., 2019; *Fiduciary Duty and Sustainable Finance – Clarifying the Legal Concept* (document de travail), Waitzer, E., 2019.

Des jugements juridiques décisifs et une prolifération d'études et de déclarations publiques³¹ réfutent cette opinion³². Des juristes ont indiqué au Groupe d'experts que les fiduciaires qui omettent de prendre en considération les facteurs ESG pertinents à long terme, comme les risques liés au climat ou aux droits d'actifs délaissés, pourraient s'exposer ou exposer leurs firmes à une responsabilité juridique découlant de réclamations variées.

Plus de 1 200 recours reliés aux changements climatiques ont été intentés contre des gouvernements et des entreprises dans plus de 30 juridictions, dont 950 aux États-Unis. Des recours déposés au Canada, aux États-Unis, en Australie, au Royaume-Uni, dans l'Union européenne, en Nouvelle-Zélande, au Brésil, en Espagne et en Inde allèguent que des gouvernements et des entreprises n'ont pas pris des mesures suffisantes pour atténuer les effets des changements climatiques ou pour s'y adapter³³.

Des investisseurs canadiens progressistes ont mené le débat sur la nécessité de considérer les enjeux climatiques comme facteur de valeur à long terme et ont pris des mesures en ce sens. Conformément aux Principes pour l'investissement responsable appuyés par les Nations Unies, 2 250 organisations financières dont les AG représentant une valeur de 83 billions de dollars se sont engagés à intégrer les enjeux ESG aux processus d'analyse et de décision des entreprises et des investissements. Toutefois, les approches et les interprétations demeurent incohérentes.

De ce point de vue, le Gouvernement du Canada a l'occasion et le devoir de préciser que l'obligation de fiduciaire telle qu'elle existe n'exclut pas la prise en compte des facteurs³⁴ pertinents reliés aux changements climatiques. En fait, les principes de durabilité en constante évolution et les meilleures pratiques internationales exigent de plus en plus de telles considérations.

Remarque : Les recommandations qui suivent reflètent le fait que des aspects importants du secteur financier sont assujettis à la réglementation provinciale, et que chaque province a son propre régime relatif aux caisses de retraite, sa propre réglementation des valeurs mobilières et son propre système général de droit des sociétés.

RECOMMANDATION 6.1. Publier une déclaration publique du ministre des Finances précisant que la prise en compte des facteurs climatiques relève clairement du mandat de fiduciaire.

Responsable : Finances Canada.

La déclaration du ministre devrait :

- encourager les fiduciaires à tenir compte des enjeux climatiques importants dans leur rôle de supervision de la gestion des risques; des stratégies; de la composition, structure et pratiques des conseils d'administration, des indicateurs de performance; et des renseignements à fournir ;
- souligner l'importance d'intégrer comme il se doit les facteurs climatiques à long terme dans les cadres de gestion des actifs et de présentation de renseignements ; et
- annoncer son intention de demander la un examen législatif de l'obligation fiduciaire dans le contexte des changements climatiques, afin de clarifier les orientations et les attentes officielles.

³¹ *People Department Stores Inc. (Trustees of) vs. Wise* (2004); *BCE Inc. vs. 1976 Debentureholders* (2008); *UNPRI's Fiduciary Duty in the 21st Century; Best Interests in the Long Term: Fiduciary Duties and ESG Integration*, Gary, Susan N., 2019; *University of Colorado Law Review*, 90 (731).

³² *Comment Letter on Report on Climate-related Disclosures*, CFA Institute, 2019.

³³ *Climate Change: Liability risks - A rising tide of litigation*, Clyde & Co.

³⁴ Ou tout autre facteur ESG important qui déborde le mandat du Groupe d'experts et n'est donc pas commenté ici.

RECOMMANDATION 6.2. Mettre sur pied un groupe de travail juridique chargé d'évaluer et faire rapport sur les deux questions qui suivent.

Responsables : Finances Canada avec Industrie, Sciences et Développement économique Canada (ISDE), en collaboration avec le CCAFD proposé.

- i. Les moyens envisageables pour préciser que les fiduciaires de sociétés et les fiduciaires d'investissement doivent prendre en compte les facteurs climatiques à long terme et les risques systémiques connexes dans le cadre de leurs responsabilités de surveillance³⁵ ;
- ii. La possibilité d'instaurer une règle d'exonération dans le cas des renseignements financiers reliés au climat qui ont été communiqués de bonne foi et selon la procédure prévue, comme indiqué dans la recommandation 5.

RECOMMANDATION 6.3. Adopter des dispositions législatives sur la divulgation de renseignements reliés au climat pour les régimes de retraite sous réglementation fédérale et encourager les organismes de réglementation provinciaux à envisager de mettre en application des exigences similaires.

Responsable : Finances Canada.

Le Gouvernement du Canada devrait exiger que les régimes de retraite sous réglementation fédérale indiquent dans leur énoncé des politiques et procédures de placement s'ils ont tenu compte des enjeux climatiques, comment ils en ont tenu compte, ou pourquoi ils ne l'ont pas fait, suivant ainsi l'exemple donné par l'Ontario. Les autres organismes de réglementation provinciaux devraient être incités à mettre en application des exigences similaires.

Un énoncé des politiques et procédures de placement (EPPP) décrit les procédures opérationnelles, les objectifs et les politiques de gestion des actifs et de placement d'un régime de retraite.

RECOMMANDATION 6.4. Appuyer l'élaboration d'un code d'intendance canadien à l'intention des fiduciaires de placement.

Responsable : CCAFD (dont la création est proposée).

Le Gouvernement du Canada devrait travailler en partenariat avec le CCAFD à identifier un organisme public ou privé (sans but lucratif) compétent qui serait chargé d'élaborer un code d'intendance canadien. Différents organismes ont mené les travaux d'élaboration de codes similaires dans d'autres juridictions³⁶. Dans certains cas, une association sectorielle a été déléguée le mandat de créer des normes d'application volontaire; dans d'autres cas, une autorité de déontologie a établi un code dont le respect est obligatoire.

Un tel code devrait être fondé sur les travaux de l'International Corporate Governance Network (ICGN) et d'autres organismes en vue d'établir la manière dont les fiduciaires doivent prendre en compte les changements climatiques et d'autres facteurs ESG importants. L'alignement sur le code devrait être considéré comme une condition préalable à la participation au programme d'accréditation d'épargne enregistré évoqué dans la recommandation 2, ce qui constituerait une incitation à son adoption.

³⁵ Cela pourrait comporter l'apport de modifications à des lois fédérales énonçant des obligations fiduciaires, comme la *Loi sur les banques*, la *Loi sur les sociétés d'assurances*, la *Loi sur les normes de prestations de pension* ou la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

³⁶ Au niveau international, des codes d'intendance ont été établis au Royaume-Uni et au Japon, tandis que Hong Kong a défini des principes de propriété responsable; notons aussi la directive européenne sur les droits des actionnaires et le code australien d'intendance des propriétaires d'actifs.

Bien que ce point déborde la portée de son mandat, le Groupe d'experts estime qu'il serait bon de mener un examen équivalent de la portée des obligations fiduciaires dans le contexte des enjeux ESG de façon plus générale.

RECOMMANDATION 7. Promouvoir un écosystème de soutien financier informé.

Le secteur financier compte sur un écosystème de soutien professionnel³⁷ pour fournir une intelligence d'affaires spécialisée. Cette vaste communauté consultative aide les entreprises à comprendre, à mesurer et à explorer des perspectives offrant à la fois des défis et des occasions à saisir.

Malgré les efforts déployés à ce jour, les manques de formation professionnelle, d'éducation et d'exploration collaborative sur des sujets liés aux changements climatiques et à la finance durable est à l'origine d'un déficit de compétences grave. Cette lacune nuit à la compréhension, à l'analyse et à la prise de décision relatives aux risques et opportunités liés au climat.

Les consultations suggèrent qu'une dynamique du type de l'œuf et de la poule se pose ici : les cabinets de services professionnels estiment qu'il n'est pas judicieux sur le plan économique de se doter de capacités et de compétences tant et aussi longtemps qu'une demande suffisante de la part des clients ne deviendra pas manifeste. Or, la demande augmente lentement parce que les exigences de présentation de renseignements sont limitées, tout comme l'application généralement faible des principes de finance durable.

Les associations sectorielles constituent des plateformes essentielles pour le transfert d'information, le développement de connaissances, et l'orientation sur les pratiques exemplaires. Elles sont en mesure de contribuer à la conscientisation et au renforcement des compétences au niveau de leurs cohortes. Par contre, la plupart d'entre elles comptent sur les cotisations de leurs membres pour mener leurs activités, et la capacité dont elles disposent pour mener des initiatives d'envergure est déjà entièrement utilisée.

Pour accélérer la sensibilisation à propos des changements climatiques et l'accroissement des compétences connexes à l'échelle de l'écosystème de soutien, il faudra probablement présenter une meilleure orientation concernant les attentes, de même qu'une aide financière. Une fois que les connaissances et les capacités auront évolué, des programmes de certification, des outils standardisés et des normes pourront prendre forme.

RECOMMANDATION 7.1. Établir une réserve de fonds fédéraux à l'intention d'organismes sans but lucratif et de fournisseurs de services professionnels pour appuyer l'éducation, la formation et l'exécution d'initiatives collaboratives afin d'accroître la connaissance et la prise de mesures entourant les risques financiers et les possibilités que l'on peut associer au climat.

Responsables : Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) et Ressources naturelles Canada (RNC), avec Finances Canada.

Le programme devrait viser les associations professionnelles et sans but lucratif qui desservent le secteur financier, ainsi que des écoles de commerce³⁸. Les projets admissibles devraient avoir pour objectif principal de renforcer les connaissances de base et de la maîtrise des enjeux financiers liés au climat au moyen d'activités de formation et d'enseignement ciblées, de normes d'accréditation et d'exigences de perfectionnement professionnel permanent.

³⁷ Cet écosystème englobe les comptables, les auditeurs, les agences de notation, les bourses, les conseillers en placements, les firmes de recherche, les fournisseurs de services d'assurance autres que les services d'audit, les avocats, les courtiers, les ingénieurs, les urbanistes, les fournisseurs de données et les écoles de commerce.

³⁸ À titre d'exemple, il faudrait incorporer des modules de formation sur les changements climatiques aux cours destinés aux administrateurs, dans des établissements comme l'Institut des administrateurs de sociétés, le Collège des administrateurs de sociétés (ACS) et le College of Directors.

Cela devrait inclure la facilitation des initiatives conjointes du secteur financier visant à améliorer le dialogue entre les investisseurs et les entreprises sur l'importance de la gestion des changements climatiques, comme la plateforme d'engagement collaboratif proposée dans la recommandation 10.2. Si une telle plateforme est créée, les investisseurs chercheront à obtenir un soutien professionnel, soulignant la nécessité pour cet écosystème de se développer rapidement.

Un processus de candidature convivial devrait établir des critères de financement clairs, avec une allocation pour un financement pluriannuel, car les travaux d'élaboration de programmes d'enseignement complets peuvent prendre un certain temps. Un rapport d'évaluation rétrospective devrait être requis, surtout dans le cas d'initiatives expérimentales. Le gouvernement pourrait consulter le CCAFD (proposé dans la recommandation 3) pour obtenir des informations sur les critères de financement et de sélection des projets³⁹.

Une fois le programme opérationnel, les ministres d'ECCC et de RNCAN devraient en signaler l'existence aux institutions admissibles et encourager une participation immédiate et généralisée.

RECOMMANDATION 7.2. Appuyer les efforts de Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada) en vue d'élaborer une perspective climatique pour les normes de comptabilité, d'audit et d'assurance au Canada.

Responsables : Finances Canada et RNCAN, en partenariat avec CPA Canada⁴⁰.

Le secteur de la comptabilité, de l'audit et de l'assurance joue un rôle de base en assurant l'exactitude de l'information financière qu'utilisent les sociétés et les investisseurs afin de prendre des décisions. Il détermine notamment si l'information financière rend compte avec exactitude des réalités et des risques associés aux changements climatiques. Il s'agit là d'un thème nouveau et complexe pour la profession comptable. Il faut donc offrir de la formation et une orientation.

CPA Canada devrait immédiatement formuler des orientations sur une optique climatique appropriée pour les pratiques canadiennes en matière de comptabilité, d'audit et d'assurance au Canada. Il importe tout particulièrement que les considérations climatiques soient prises en compte dans la valeur comptable d'un actif ou de la juste valeur des investissements selon les normes comptables applicables. Finances Canada et RNCAN devraient appuyer ensemble ce travail crucial⁴¹.

Des initiatives similaires sont en train d'émerger au niveau international. Ainsi, l'Australian Accounting Standards Board a publié récemment le document *Practice Statement 2: Making Materiality Judgements*, qui fournit une orientation sur la prise en compte des enjeux climatiques dans la communication d'information et l'évaluation de l'importance relative dans les états financiers, avec une mention spécifique de la manière dont les risques liés au changement climatique sont pris en compte dans les calculs de juste valeur.

Le Groupe d'experts se réjouit de la collaboration entre CPA Canada et RNCAN en vue de mettre de l'avant des programmes de formation pour aider les chefs de file du monde des affaires au Canada à discerner et à anticiper les répercussions financières émergentes des changements climatiques, et à mieux donner suite à la demande de plus en plus forte en faveur de la présentation de meilleurs renseignements relativement aux enjeux climatiques. Ces travaux devraient se poursuivre en concordance avec la recommandation du Groupe d'experts.

³⁹ Le Groupe d'experts recommande au départ des dates d'approbation à tout le moins semestrielles.

⁴⁰ CPA Canada est l'une des plus importantes organisations comptables nationales de la planète; la portée de ses travaux englobe les secteurs des entreprises, des administrations publiques, de l'éducation et des organismes sans but lucratif.

⁴¹ Cette initiative concorde avec les recommandations des investisseurs à propos des services d'audit et d'assurance telles que présentées dans le document *Progressive Investors and Corporate Disclosure* publié récemment par CPA Canada.

RECOMMANDATION 8. Intégrer les risques liés au climat à la surveillance, à la réglementation et à la surveillance du système financier.

Le Canada compte sur un cadre de réglementation financière perfectionné et sur une surveillance rigoureuse. Cette assise a renforcé la confiance envers le système et nous a évité de subir des dommages ou des pertes graves lorsque la conjoncture des marchés était difficile, par exemple lors de la crise financière de 2008. Étant donné que notre économie et épargne sont étroitement liées aux industries à forte intensité d'émissions, et que les impacts climatiques sont à la fois répandus et instables, il serait prudent de se doter d'une résilience similaire à l'égard des risques prudentiels et systémiques pouvant résulter des changements climatiques. Selon le gouverneur de la Banque du Canada, Stephen S. Poloz, « L'importance des enjeux liés au climat pour la stabilité financière et la politique monétaire est devenue de plus en plus évidente. Cela est particulièrement vrai au Canada, où les ressources naturelles jouent un rôle essentiel dans l'économie et où l'environnement est un trait essentiel de notre identité nationale. »

Les changements climatiques ne constituent pas un facteur de risque distinct, ni même un ensemble de facteurs, mais un facteur de perturbation macroéconomique dans tous les secteurs, régions et domaines. Ils auront des effets économiques transformateurs et nécessiteront une évaluation minutieuse tant du point de vue de la gestion des risques prudentiels que des risques systémiques.

Les banques centrales et les organismes de réglementation financière du monde entier en sont encore aux premières étapes de l'examen des répercussions des changements climatiques sur l'économie et sur le système financier. Cela représente énormément de travail, et la réponse ne peut être fournie par un seul pays ou un seul organisme. Le Groupe d'experts appuie la décision de la Banque du Canada d'adhérer au Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS)⁴², ainsi que la décision du BSIF de se joindre au Sustainable Insurance Forum⁴³. En participant à ces forums, le Canada peut à la fois profiter de l'expérience des autres et y contribuer en accélérant les progrès et en accroissant la cohérence internationale de l'évaluation des risques climatiques.

Comme il a été souligné tout au long des consultations du Groupe d'experts, la prochaine étape doit consister pour les organismes de réglementation financière du Canada à consacrer plus d'efforts à la promotion de la résilience du système financier aux risques climatiques en énonçant des attentes claires en matière de surveillance et en envoyant des signaux stratégiques précis. Comme l'a déclaré le gouverneur de la Banque d'Angleterre, Mark Carney, [Traduction] « c'est peut-être la première fois que, en matière de réglementation financière, les entreprises remercient leurs organismes de surveillance de soulever un problème et leur demandent de faire encore plus. Certaines demandent même la formulation de recommandations plus prescriptives, tandis que d'autres préconisent la communication obligatoire de renseignements⁴⁴ ». À partir du moment où on leur transmet des signaux plus clairs, les institutions financières devraient accélérer l'intégration des risques et des possibilités entourant le climat dans leurs stratégies, ce qui contribuerait en retour à l'adoption plus rapide de la finance durable.

⁴² Regroupement mondial de banques centrales et d'organismes de surveillance du secteur financier visant à définir et à promouvoir des pratiques exemplaires de gestion des risques climatiques pour le secteur financier, et à mener des travaux d'analyse sur le financement écologique.

⁴³ Réseau international d'importantes instances de surveillance et de réglementation des sociétés d'assurances qui cherchent « à mieux comprendre les problèmes de durabilité des activités d'assurance et à y répondre ».

⁴⁴ *A New Horizon – Speech by Mark Carney*, Banque d'Angleterre, 2019.

En formulant les recommandations suivantes, le Groupe d'experts tient à souligner que le premier rapport exhaustif du NGFS et de ces initiatives prévues constitue une source utile de directives faisant autorité et situe les enjeux en contexte.

RECOMMANDATION 8.1. Intégrer formellement les risques climatiques à la surveillance des institutions financières sous réglementation fédérale et fournir une orientation claire sur les attentes réglementaires connexes.

Responsables : Banque du Canada et BSIF.

a. Le Groupe d'experts appuie la décision de la Banque du Canada d'intégrer les risques liés au climat à son processus d'examen du système financier et d'élaborer un plan de recherche pluriannuel axé sur les risques liés au climat pouvant avoir une incidence sur la macroéconomie et le système financier. Ces travaux serviront à démontrer que les risques liés au climat sont une source de risque financier et que les organismes de réglementation et les institutions financières pertinentes⁴⁵ doivent établir des approches d'analyse et de surveillance afin de gérer ces risques, ce qui comprend l'analyse de scénarios prospectifs et des simulations de crise.

Le Groupe d'experts recommande que les prévisions macroéconomiques et de la surveillance de la stabilité financière prennent en compte :

- i. L'exposition des institutions financières aux impacts physiques des risques climatiques, surtout ceux pouvant être exacerbés par des changements touchant les régimes climatiques et météorologiques (inondations, incendies, canicule, vents, etc.) ;
- ii. Le risque associé à la transition pour des secteurs clés, en raison par exemple de l'évolution des politiques générales et des conditions du marché ;
- iii. Des simulations de crise périodiques en fonction de températures et d'événements donnés, notamment un scénario reflétant le cheminement proposé d'ici le milieu du siècle et le Cadre pancanadien 2.0 (recommandation 1) ainsi qu'un scénario reposant sur l'hypothèse de taux d'émissions élevés pour rendre compte des risques physiques et réglementaires accrus si le réchauffement dépasse 2 °C. La Banque du Canada peut tirer parti des travaux menés par le NGFS lors de l'élaboration de modèles d'analyse de scénarios.

b. Le BSIF devrait énoncer ses attentes en matière de gestion des risques climatiques pour toutes les institutions financières sous réglementation fédérale, en concordance avec sa communication récente aux sociétés d'assurances multirisques.^{46 47}

L'approche réglementaire canadienne fondée sur des principes a donné de bons résultats, et nous ne recommandons pas que le BSIF donne des consignes très prescriptives sur les risques climatiques. Cela dit, un énoncé de surveillance clair sur les priorités et les plans du BSIF afin d'évaluer des aspects comme l'importance relative, la gouvernance, la gestion, la communication d'information⁴⁸ et la résilience selon des simulations de crise dans le contexte des risques climatiques serait utile pour inciter les institutions financières à adopter à cet égard une approche plus proactive et stratégique.

⁴⁵ Dont les régimes de retraite.

⁴⁶ *Le pilier du BSIF*, février 2019.

⁴⁷ Le Royaume-Uni et l'Australie ont établi un précédent en mettant de l'avant des mesures réglementaires et des consignes cohérentes à ce sujet.

⁴⁸ Les attentes à cet égard devraient concorder avec l'approche de mise en œuvre des recommandations du TCFD commentée relativement à la recommandation 5.

En raison de l'éventail de conséquences possible des changements climatiques, il convient que les scénarios de conditions climatiques extrêmes (événements qui auraient un impact élevé mais qui risquent peu de se produire) relèvent de la série des simulations de crise que les institutions doivent discuter avec leurs conseils d'administration et à présenter au BSIF.

c. Travailler avec des organismes de surveillance ayant la même philosophie afin de tenir compte de la résilience au climat au regard de la pondération des risques et des exigences de fonds propres, tout en maintenant une norme prudentielle stricte.

L'un des commentaires reçus par le Groupe d'experts est que le traitement actuel des fonds propres peut nuire à l'activité économique concourant à la réduction des émissions, à la résilience au climat et à l'innovation propre, tout en donnant lieu à une sous-tarifcation des activités à risque qui sont davantage exposées aux changements liés au climat et à l'environnement. Le Groupe d'experts ne suggère pas que les pondérations de risques incorporent une « escompte verte » simplement pour influencer certaines activités, mais il encourage le BSIF à envisager si le traitement actuel reflète avec précision les caractéristiques de défaillance des actifs compte tenu de la nature évolutive des risques climatiques.

Il a été souvent question à cet égard des investissements dans les infrastructures durables. Étant donné les importants investissements privés qui sont nécessaires dans les infrastructures d'exploitation durables et la pertinence possible de ce type d'actifs producteurs de revenus à long terme pour les sociétés d'assurance-vie, plusieurs ont dit qu'il serait utile de mener un examen pour voir si la pondération des risques à l'égard de tels actifs inhibait indûment les investissements dans les infrastructures financées par le secteur privé qui seraient susceptibles de contribuer à la résilience face au climat et à la réduction des émissions de GES.

Pour amorcer ce processus, le BSIF devrait collaborer avec l'industrie pour procéder à un examen historique et une évaluation du rendement afin de déterminer les actifs existants qui pourraient être considérés comme étant « écologiques de nos jours (par exemple le crédit hypothécaire vert et des infrastructures d'exploitation durables) à titre de points de référence pour rajuster rapidement les exigences de fonds propres. Cet exercice nécessitera probablement se baser sur des mesures approximatives et des hypothèses, considérant les défis informationnels que cela pose, mais le Groupe d'experts invite néanmoins le BSIF à commencer dès maintenant et à effectuer des mises à jour à mesure que de nouveaux renseignements deviennent disponibles.

RECOMMANDATION 8.2. Examiner la manière dont les mesures visant à accroître la souplesse réglementaire pourraient servir à appuyer la mise de l'avant d'innovations financières à forts potentiels de transition ou axées sur le climat.

Responsable : BSIF.

Un système rationalisé, prévisible et souple est plus à même d'habiliter (et de motiver) les innovateurs financiers à s'adapter à des changements rapides des technologies, des forces du marché et des conditions de risque. Le Groupe d'experts encourage les organismes de réglementation fédéraux à consulter le Comité consultatif externe sur la compétitivité réglementaire mis sur pied récemment ainsi que le Centre d'innovation en matière de réglementation à propos des moyens d'éliminer les obstacles à l'innovation financière présentant une valeur stratégique dans l'optique du Cadre pancanadien 2.0 proposé. Les décideurs devraient se pencher sur la possibilité de mener des projets pilotes de réglementation ciblés pour explorer des instruments de politique environnementale souples, présentant un bon rapport coût-efficacité, y compris des éléments fondés sur le marché.

► Au Royaume-Uni, la Financial Conduct Authority a récemment introduit un « bac à sable » réglementaire portant sur la finance verte afin de permettre aux entreprises financières de faire l'essai de nouveaux produits et services avec les consommateurs dans un environnement contrôlé. Ce programme vise à réduire les délais de mise sur le marché à un coût potentiellement inférieur, à identifier les garanties nécessaires pour la protection des consommateurs et à permettre un meilleur accès au financement.



PILIER III. LES PRODUITS ET MARCHÉS FINANCIERS FAVORISANT UNE CROISSANCE DURABLE

Les recommandations 9 à 15 ont comme but de concevoir et de mettre en œuvre à grande échelle des structures de marché et des produits financiers pouvant engendrer des avantages économiques transformateurs pour le Canada en vue de bâtir un avenir qui repose sur de faibles émissions et sur le respect du climat. Ces recommandations concordent étroitement avec les thèmes abordés dans le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques et mettent l'accent sur les besoins en matière de financement de secteurs essentiels de l'économie, comme les technologies propres, le pétrole et le gaz naturel, les infrastructures, les bâtiments ainsi que la production et la transmission d'électricité. Dans certains cas, il faut proposer des incitations ciblées pour assurer une mise en œuvre à plus grande échelle; dans d'autres cas, on n'a pas encore dépassé l'étape conceptuelle.

RECOMMANDATION 9. Assurer l'expansion du marché canadien des instruments verts à taux fixe, et instaurer une norme générale à l'appui du financement axé sur la transition.

Les instruments à taux fixe constituent la source de capitaux la plus importante, et généralement la plus profonde sur les marchés internationaux. Il sera essentiel de tirer parti de cette catégorie d'actifs pour atteindre les objectifs reliés à l'Accord de Paris – et, au Canada, pour réaliser la transition proposée à l'horizon du milieu du siècle – si l'on veut mobiliser le financement nécessaire en vue de mettre en œuvre les plans essentiels rattachés aux infrastructures résilientes, aux rénovations en profondeur de bâtiments, à la génération et à la transmission d'électricité propre, ainsi qu'à la production d'énergie et de ressources plus propres.

Bien que la conjoncture entourant les instruments « verts »⁴⁹ à taux fixe est prometteuse et qu'il y a une augmentation de l'offre et de la demande à l'échelle mondiale, le marché de ces produits manque encore de profondeur et de liquidité. Les raisons expliquant cette situation – principalement une offre insuffisante et des définitions (taxonomies) ainsi que des normes d'accréditation qui demeurent floues – sont décrites dans notre rapport provisoire, et elles persistent encore.

L'univers des instruments verts à taux fixe continue de se diversifier. Outre les obligations vertes et les prêts verts, qui sont plus connus, on note actuellement des variantes de produits à caractère environnemental et social comme des obligations de premier ordre axées sur la durabilité, le climat et la résilience.

Plusieurs initiatives internationales visent à mettre de l'avant des taxonomies normalisées des investissements verts et des investissements connexes, et il y a d'ailleurs déjà des précédents⁵⁰. Cependant, les premiers critères proposés ne semblent pas inclure les possibilités de réduction des émissions de GES grâce à l'innovation dans les secteurs industriels et les secteurs des ressources à forte intensité d'émissions⁵¹. Cette portée restrictive pourrait exclure des secteurs de base de l'économie canadienne en ce qui touche certains mandats de placement, points de référence, fonds et normes d'accréditation, et ce, même si les sociétés de ces secteurs mènent des projets et appliquent des stratégies qui contribuent encore plus à l'amélioration de l'environnement que des projets verts approuvés.

RECOMMANDATION 9.1. Mobiliser des intervenants clés pour élaborer des taxonomies canadiennes des instruments verts à taux fixe et axés sur la transition.

Responsable : Finances Canada, en partenariat avec des grandes institutions financières canadiennes et le Groupe CSA (Association canadienne de normalisation)⁵².

Finances Canada devrait, de concert avec les grandes institutions financières canadiennes, appuyer le Groupe CSA en vue de mettre sur pied un comité technique sur les taxonomies (CTT) ayant comme mandat d'élaborer des taxonomies canadiennes des titres verts à taux fixe axés sur la transition.

⁴⁹ Le produit le plus connu et le plus transigé sur ce marché et une obligation verte, les fonds recueillis devant être réservés à des projets « verts ». L'émetteur – institution financière, gouvernement ou société – doit s'assurer que les fonds recueillis sont investis dans des projets qui permettront d'obtenir des résultats significatifs en termes de gains d'efficacité, de résilience accrue aux changements climatiques ou de réduction des émissions, conformément aux taxonomies acceptées.

⁵⁰ Cela inclut la Climate Bonds Initiative, les Principes sur les obligations vertes, la Société financière internationale, le système de classification des revenus verts du FTSE et la taxonomie du financement vert de l'UE.

⁵¹ Pour de plus amples commentaires sur cette exclusion : *Clean Financing for Heavy Industry*, Corporate Knights; Council for Clean Capitalism; *Leveraging Sustainable Finance Leadership in Canada*, Institut international du développement durable; *Capitalizing on Sustainable Finance: A growth opportunity for Toronto's Financial Sector*, TFI.

⁵² Le Groupe CSA est une association sans but lucratif accréditée par le CCN qui fournit des services à l'industrie, aux gouvernements, aux consommateurs et à d'autres parties prenantes au Canada et sur les marchés mondiaux.

Le Groupe d'experts note les travaux préliminaires menés par le Groupe CSA et par Toronto Finance International en vue de mener des consultations sur une taxonomie verte dans le secteur financier canadien. Il s'agit d'une initiative importante qui devrait faire l'objet d'une attention et d'un soutien accrus.

Idéalement, le Canada adopterait une taxonomie unique et uniformisée au niveau international qui ne contiendrait pas uniquement des définitions d'instruments « verts », mais qui mettrait aussi en correspondance des activités économiques et des catégories d'actifs rattachés à la transition et à la résilience. Comme il est peu probable qu'une telle taxonomie se concrétise à court terme, le Canada devrait commencer par adopter une taxonomie verte internationale existante⁵³ qui concorde avec ses priorités générales en matière de commerce et d'investissement. Il devrait ensuite, seul ou avec d'autres pays disposant de ressources équivalentes, en étendre la portée à des activités de transition sectorielle qui sont essentielles au niveau national mais qui ne sont pas prises en compte selon les critères actuels. Les taxonomies du Canada devraient être suffisamment détaillées pour prévenir toute ambiguïté, mais assez souples pour pouvoir évoluer de pair avec les politiques, la demande et l'innovation.

Selon le Groupe d'experts, le mandat du CTT devrait comporter quatre volets pratiques :

- a. Consulter des parties prenantes et des spécialistes pour dresser l'inventaire des activités économiques qui contribuent à la transition du Canada vers une économie à faibles émissions et respectueuse du climat,** ce qui doit comprendre nos secteurs des ressources et notre secteur industriel; ainsi que les secteurs économiques qui sont particulièrement exposés aux risques climatiques et environnementaux (risques physiques et risques liés à la transition).
- b. Réaliser une analyse comparative des activités recensées au point précédent par rapport à la portée des taxonomies internationales existantes et émergentes⁵⁴, et choisir un cadre de référence que le Canada pourrait utiliser comme pierre d'assise.**
- c. Inviter d'autres pays ayant des ressources similaires à travailler en partenariat avec le Canada à la définition d'une catégorie de taxonomie mettant l'accent sur la transition pour prendre en compte les projets qui apportent des avantages environnementaux mais qui ne remplissent pas les critères internationaux servant à définir les projets verts.** Il y a de plus en plus d'exemples de telles structures sur les marchés européens du crédit⁵⁵, mais il ne semble pas y avoir encore d'activité de ce genre au Canada.

Dans un premier temps, le CTT pourrait déterminer si le Canada devrait adopter les « Sustainability Linked Loan Principles » (principes sur les prêts liés à la durabilité)⁵⁶ à titre d'outil d'orientation à court terme pour les activités du marché. Observer l'application de ces principes sur le marché serait utile aux fins contribuerait à éclairer les travaux d'élaboration d'une taxonomie axée sur la transition.

⁵³ Au moment de la présentation de ce rapport, des normes de taxonomie axée sur la durabilité étaient en cours d'élaboration en Chine, au Japon, au Royaume-Uni, en France, aux Pays-Bas et dans l'UE. On peut aussi mentionner les travaux menés par l'International Organization for Standardization Technical Committee (322) mis sur pied récemment, la Loan Market Association (LMA), la Loan Syndications and Trading Association (LSTA) et l'Asia Pacific Loan Market Association (APLMA).

⁵⁴ L'OCDE prévoit publier un document de mise en correspondance et d'analyse de cette nature sur les taxonomies générales de la finance durable actuelles et émergentes en 2020.

⁵⁵ www.bloomberg.com/news/articles/2019-03-06/banks-can-t-afford-to-ignore-the-23-trillion-market-for-doing-good

⁵⁶ Principes élaborés par la LMA, la LSTA et l'APLMA.

Disposant d'une abondance de ressources et d'un secteur financier de calibre mondial, le Canada est en parfaite position pour travailler en collaboration avec des partenaires internationaux à la création d'une norme relative aux instruments à taux fixe spécialement adaptée aux activités de transition respectueuses du climat. Activités qui, pour le moment, ne sont pas compatibles avec les normes internationales sur le financement vert. Ces produits liés à la transition pourraient conférer des avantages économiques (en particulier des taux d'intérêt plus bas) à partir d'un certain seuil d'amélioration au niveau de l'impact environnemental et du rendement des actifs sur le plan de l'efficacité énergétique.

Le Groupe d'experts a noté un intérêt très répandu pour une telle catégorie de produits à titre de source de capital de première importance pour des émetteurs progressistes dans des secteurs industriels à forte intensité d'émissions qui veulent opérer une transition de leurs modèles d'affaires, de même que pour les investisseurs, à titre d'outil garanti pour appuyer des activités de transition de portée plus vaste.

Le Groupe d'experts prend note des efforts internationaux visant à incorporer les thèmes liés à la transition aux discussions sur les taxonomies, mais une telle intégration pourrait demander du temps, et les résultats ne sont pas garantis. Le Canada a un besoin immédiat et une occasion de faire preuve de leadership. Idéalement, ces efforts convergeront vers les normes internationales.

d. Collaborer avec le Groupe CSA à l'élaboration de normes d'étiquetage pour les activités et les produits pertinents, une fois les taxonomies établies. L'étiquetage aide à donner une idée de la portée des activités de finance durable à l'échelle du secteur financier et permet de procéder plus facilement et avec plus de précision aux échanges, au suivi, à la vérification et à l'agrégation de ces instruments. Cela peut aussi servir de point de départ pour des produits connexes, comme des indices reliés à des thèmes pertinents.

Ce système d'étiquetage devrait servir à faire le suivi des activités de financement axées sur la transition au sein des industries à forte intensité d'émissions dans le contexte des travaux du CCIAC⁵⁷.

Lors de ses délibérations, le CTT devrait chercher à déterminer la meilleure façon d'accroître les capacités et l'expertise au sein de la communauté financière canadienne sur la structuration, la souscription, la tarification et les échanges d'instruments verts et axés sur la transition.

RECOMMANDATION 9.2. Collaborer avec les chefs de file du secteur financier afin d'accélérer la progression l'offre canadienne pour les instruments verts à taux fixe liquides et axés sur la transition.

Responsable : Finances Canada, en partenariat avec le secteur financier.

a. Encourager les grandes banques et les gestionnaires d'actifs canadiens à procéder à des opérations sur instruments d'emprunt axés sur la transition afin d'ouvrir le marché privé. Les membres du CTT joueraient évidemment un rôle d'avant-plan à cet égard.

b. Envisager différentes incitations temporaires axées sur les émissions. Les émissions d'obligations vertes sont désormais sursouscrites, ce qui dénote un écart entre la demande et l'offre. On a déclaré au Groupe d'experts que les coûts d'établissement étaient perçus comme étant élevés, ce qui faisait obstacle aux émissions, de sorte que le Gouvernement du Canada devrait envisager des incitations financières temporaires pour contrebalancer ces préoccupations reliées aux coûts, par exemple :

⁵⁷ Qui constitue l'objet de la recommandation 4.

- **Crédits d'impôt** : les souscripteurs d'obligations auraient droit à un crédit d'impôt à la place de paiements d'intérêts, de sorte que les émetteurs n'auraient plus à verser des intérêts aux taux du marché sur leurs obligations vertes⁵⁸.
- **Exonération d'impôt** : les souscripteurs d'obligations ne paieraient pas d'impôt sur les intérêts provenant des obligations vertes qu'ils détiennent (de sorte que l'émetteur puisse verser des intérêts à un taux moindre). Ce type d'encouragement fiscal est typique des obligations municipales émises sur le marché américain.
- **Intérêts déductibles** : les émetteurs obligataires recevraient un remboursement du gouvernement à des fins de subventionnement de leurs versements d'intérêts nets. Par exemple, un facteur de déduction de 1,5 pourrait s'appliquer dans le cas des émetteurs qui offrent pour la première fois des obligations vertes ou des obligations axées sur la transition.
- **Remboursement des coûts** : le Gouvernement du Canada pourrait rembourser aux émetteurs qui offrent pour la première fois des obligations vertes ou des obligations axées sur la transition une fraction du coût relié à leur émission obligataire.

Une superdéduction applicable aux investissements axés sur le climat dans le cadre de régimes d'épargne enregistrés, comme celle évoquée à la recommandation 2, devrait aider à stimuler à la fois la demande et les investissements sur le marché de détail.

c. Encourager les gestionnaires d'actifs canadiens à créer des regroupements et les fournisseurs d'indices à créer des indices d'instruments verts à taux fixes et axés sur la transition pour les investissements institutionnels. Les instruments de placement collectif offrent aux investisseurs institutionnels un accès à grande échelle à des actifs correspondant à la qualité, à l'échéance et aux prix qu'ils désirent, tout en apportant des avantages découlant de leur diversification.

RECOMMANDATION 10. Promouvoir l'investissement durable en tant que type d'investissement normal au sein de la communauté canadienne de gestion des actifs.

Bien qu'il y ait de l'incertitude quant à la manière ou au moment où les impacts se manifesteront pleinement, les effets des changements climatiques sont inévitables. Des gestionnaires d'actifs⁵⁹ de premier plan au Canada et ailleurs sont conscients que la capacité de comprendre et de gérer les risques et les possibilités se rapportant au climat dans une optique d'investissement est essentielle à une croissance durable et à la création de valeur à long terme. D'ailleurs, beaucoup d'entre eux ont commencé à incorporer des pratiques axées sur la durabilité à leurs approches de base en matière d'investissement et de propriété⁶⁰, de sorte que l'on dispose d'une somme de plus en plus grande de données probantes montrant qu'une stratégie d'investissement durable bien conçue permettra souvent d'accroître avec le temps le rendement corrigé du risque⁶¹.

⁵⁸ Les Clean Renewable Energy Bonds (CREBs) et les Qualified Energy Conservation Bonds (QECBs) sont des exemples de programmes similaires aux États-Unis.

⁵⁹ Il s'agit du segment du secteur financier qui gère des fonds de placement au nom d'autres personnes ou entités, notamment des propriétaires d'actifs à long terme comme des régimes de retraite et des sociétés d'assurances.

⁶⁰ Cela englobe les stratégies d'investissement, et la gouvernance connexe, la gestion des risques, la présentation d'information financière et les structures de mesures incitatives.

⁶¹ « Il ressort d'un examen de plus de 200 sources de données sur les résultats reliés aux facteurs ESG mené par l'Université d'Oxford et Arabesque que la très grande majorité (88 %) des sociétés mettant l'accent sur la durabilité ont amélioré leur rendement opérationnel, ce qui s'est traduit par une hausse de leurs flux de trésorerie. De plus, une méta-analyse de plus de 2 000 études confirme que l'apport ainsi que la valeur économique des investissements conformes aux critères ESG sont tangibles. » *A New Horizon – Speech by Mark Carney*, Banque d'Angleterre, 2019 [Traduction].

Toutefois, de façon plus générale, la compréhension du marché de l'importance économique des changements climatiques ou de la manière de mettre en application une stratégie reliée aux changements climatiques dans le contexte d'un portefeuille global est limitée. La plupart des sociétés ne disposent pas d'outils adéquats pour analyser leurs activités en vue de détecter des occasions ou des risques liés à l'environnement, ou pour hiérarchiser ou évaluer ces facteurs en fonction de leur incidence économique. Qui plus est, il y a un engouement pour les stratégies d'investissement passives ainsi que pour des instruments de référence et des indices qui ne comportent aucun critère relié au climat ou à la durabilité, ce qui ne fait qu'aggraver la situation.

Le système financier canadien a un rôle crucial à jouer afin d'instaurer l'ingéniosité financière et les flux de capitaux requis pour atteindre les objectifs de croissance durable du Canada, et il est tout à fait en mesure de s'acquitter de cette tâche. Cela dit, pour avoir les moyens de telles ambitions, il faudra compter sur une adhésion plus systématique de chefs de file éminents du secteur financier ainsi que sur un système de gestion des actifs où les investissements durables sont un aspect couramment pris en compte dans les décisions et les pratiques d'affaires au quotidien.

Si l'on veut vaincre l'inertie du marché, il faudra un ensemble d'éléments de renforcement pour faire évoluer des pratiques et des principes d'investissement profondément enracinés afin de les orienter vers un horizon nouveau et peu familier. Comme il a déjà été indiqué dans ce rapport, les éléments en question sont les suivants :

- Un aperçu adéquat de l'ampleur des possibilités au niveau des marchés ainsi que de la portée des changements requis pour atteindre nos engagements aux termes de l'Accord de Paris (recommandation 1) ;
- Un environnement prévisible et cohérent au chapitre des politiques et de la réglementation macroéconomique (recommandations 1 et 8) ;
- Un environnement où l'on dispose de données plus complètes (recommandation 4), grâce notamment à la présentation de renseignements plus robustes reliés au climat (recommandation 5) ;
- Des obligations fiduciaires clairement définies (recommandation 6) et une évolution des pratiques de surveillance et de gouvernance entourant la gestion axée sur les enjeux ESG ;
- Une plus grande sensibilisation, et un écosystème de soutien financier compétent (recommandation 7).

Il faudra du temps pour mettre tous ces éléments en place, et les travaux doivent s'accélérer dès maintenant. Les grands gestionnaires d'actifs canadiens exercent un leadership auprès des investisseurs à long terme et ont une influence sur à peu près tous les secteurs. Ces institutions seront des agents clés à l'appui d'une plus grande transparence et d'une meilleure intégration des possibilités et des coûts environnementaux aux processus de gestion.

RECOMMANDATION 10.1. Encourager les gestionnaires d'actifs canadiens à évaluer leurs compétences au regard des changements climatiques et à renforcer leurs capacités au besoin.

Responsables : Finances Canada et la Banque du Canada, en partenariat avec la communauté canadienne de gestion des actifs.

a. Énoncer clairement l'importance des investissements respectueux du climat à titre de pratique exemplaire émergente à l'échelle mondiale.

Étant donné que la réglementation des gestionnaires d'actifs relève en grande partie de la compétence des provinces, le ministre des Finances devrait encourager les membres de la communauté canadienne de la gestion des actifs :

- i. à procéder à une auto-évaluation portant sur leurs compétences internes entourant les questions qui touchent le climat, ainsi que sur l'intégration de ces questions à leur stratégie à long terme, à leurs pratiques de gouvernance et à leur gestion des risques, en concordance avec leurs obligations fiduciaires. Les propriétaires d'actifs, comme les régimes de retraite et les sociétés d'assurances, devraient faire de même à l'égard de leurs gestionnaires externes, le cas échéant ;
- ii. à envisager de mettre en œuvre des principes institutionnels de prise en compte du climat pour l'ensemble de leurs portefeuilles, et à travailler avec des gestionnaires externes et des fournisseurs d'indices pour adapter des instruments de référence et des indices traditionnels pour qu'ils reflètent davantage l'économie émergente, à faibles émissions et respectueuse du climat (se reporter à la recommandation 10.3) ; et

Comme indiqué dans le rapport provisoire du Groupe d'experts, les indices canadiens sont associés à une intensité d'émissions plus forte que la moyenne mondiale. Selon les estimations produites par la firme française de gestion de placements Mirova, bon nombre des indices de référence les plus souvent utilisés pour évaluer le rendement en matière de gestion des actifs correspondent à des scénarios où la hausse moyenne des températures mondiales se situe entre 3,5 °C et 5,5 °C. Toujours selon les estimations de Mirova, le TSX60 correspond à un scénario où cette hausse est de 4,6 °C. Une analyse similaire effectuée par Blackrock a conclu que l'indice MSCI Canada a une intensité de carbone plus élevée que la plupart des indices parallèles, ce qui tient en partie à la forte proportion d'entreprises du secteur de l'énergie et des ressources dans le fonds canadien.

- iii. à intégrer systématiquement des considérations liées aux changements climatiques dans les principes et les priorités touchant la gouvernance et les votes par procuration⁶². La publication de ces principes et de ces priorités présente aux sociétés une première indication de la position de l'institution sur des enjeux donnés, par exemple :
 - La surveillance à l'égard des changements climatiques et l'analyse des possibilités dans un contexte de gouvernance, de stratégie à long terme, de gestion des risques et d'évaluation du rendement ;
 - La divulgation des stratégies de gestion tenant compte des changements climatiques et de l'exposition aux risques climatiques (des précisions à ce sujet sont fournies dans les commentaires relatifs à la recommandation 5).

b. Prévoir la tenue de rencontres périodiques de la Banque du Canada et de gestionnaires d'actifs canadiens pour échanger des renseignements sur les risques financiers liés au climat.

Cet engagement signifierait clairement que l'on accorde une importance prioritaire aux considérations liées au climat dans le contexte des prévisions macroéconomiques et de la surveillance de la stabilité financière. Grâce à la vaste portée de ses activités et de sa participation au Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier, la Banque du Canada jouit d'une perspective à la fois mondiale et intersectorielle qui lui permettrait de fournir des renseignements utiles aux gestionnaires d'actifs qui étudient des stratégies d'investissement durable.

⁶² Y compris au sujet des propositions des actionnaires.

Pour sa part, l'industrie peut faire part d'observations faites sur le terrain, de nouveaux renseignements et des tendances qui peuvent sous-tendre les efforts nationaux et internationaux en vue de comprendre comment les risques physiques et les risques de transition sont susceptibles de se propager à l'intérieur du système financier.

Une saine concurrence entre centres financiers est utile pour accélérer l'activité de finance durable, mais il est également essentiel qu'il existe une coopération et une collaboration globales au niveau macroéconomique et sectoriel pour qu'on en vienne à mieux comprendre les risques clés et à pouvoir saisir des possibilités de grande envergure.

RECOMMANDATION 10.2. Encourager les principaux gestionnaires d'actifs canadiens à mettre sur pied un programme national de mobilisation mené par les investisseurs, analogue au modèle de l'initiative Climate Action 100+, pour pouvoir tenir un dialogue plus cohérent et plus large avec les émetteurs canadiens.

Responsable : La communauté canadienne de la gestion des actifs.

Les initiatives de collaboration sont un moyen efficace de tenir un dialogue et de dégager des consensus sur les caractéristiques des sociétés de demain. De ce point de vue, la mobilisation permet aux gestionnaires d'actifs d'aider directement les sociétés à progresser de manière à se doter d'un avantage concurrentiel dans le contexte de la transition de l'économie. Cela offre aussi l'occasion de tenir un dialogue constructif avec les sociétés qui sont particulièrement exposées aux risques de transition ou aux risques climatiques avant d'en arriver à envisager un désinvestissement.

Climate Action 100+⁶³ a établi un précédent international en matière d'initiatives de mobilisation axée sur la collaboration menées par des investisseurs importants. Toutefois, cette initiative n'englobe que 6 des quelque 250 sociétés canadiennes faisant partie de l'indice composé TSX⁶⁴. Les autres sociétés, qui représentent au total 87 % de la capitalisation boursière de l'indice, appartiennent en grande partie à des investisseurs canadiens.

Les principaux gestionnaires d'actifs canadiens devraient prendre conjointement la tête d'une plateforme de mobilisation nationale pour promouvoir l'adoption au pays de pratiques de saine gouvernance et tenant dûment compte des enjeux climatiques. Cette plateforme permettrait aux gestionnaires d'actifs canadiens de mieux évaluer les risques et les occasions rattachés au climat dans l'optique des sociétés canadiennes, et de fixer en conséquence des priorités de mobilisation cohérentes. Même s'il faut continuer d'encourager les investisseurs à prendre des mesures de façon indépendante, un partenariat actif conduira à une utilisation plus efficace des ressources et à un élargissement de la portée des efforts.

Cette initiative peut faire fond sur une plateforme canadienne de mobilisation conjointe, comme la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance (qui mène ses activités de mobilisation au nom de ses investisseurs institutionnels membres). Les organismes sans but lucratif qui participent à des initiatives d'élaboration de programmes et à d'autres activités pourraient avoir accès au financement fédéral à l'appui de l'éducation qui fait l'objet de la recommandation 7.

⁶³ L'initiative Climate Action 100+ regroupe plus de 320 investisseurs, le but étant d'amener les sociétés à améliorer leur gouvernance, à réduire les émissions et à améliorer la communication de renseignements financiers liés au climat.

⁶⁴ Les six sociétés dont cette initiative tient compte appartiennent aux industries suivantes : exploration et production de pétrole et de gaz naturel; pétrole et gaz naturel intégrés; stockage et transport de pétrole et de gaz naturel; métaux et mines divers. Les 6 sociétés choisies parmi les 34 appartenant à ces quatre secteurs ont une capitalisation boursière moyenne de 50 milliards de dollars, contre 4,5 milliards pour les autres sociétés.

La mobilisation des sociétés et le vote par procuration sont, pour les investisseurs, des outils utiles : i) pour découvrir et communiquer de nouveaux renseignements et des pratiques exemplaires ; ii) pour comprendre comment les sociétés gèrent les risques et les possibilités clés ; iii) pour influencer sur les comportements des sociétés ; et iv) et pour aborder constructivement les enjeux propres aux sociétés de portefeuille.

RECOMMANDATION 10.3. Encourager les fournisseurs et les utilisateurs d'indices de référence à intégrer les enjeux entourant la durabilité à leurs outils et à leurs processus décisionnels.

Responsables : Finances Canada et la Banque du Canada, en collaboration avec le CCAFD (dont la création est recommandée).

Les indices de référence des marchés traditionnels demeurent un déterminant majeur de l'affectation des capitaux et de la concentration des risques. Or, la plupart des principaux indices de référence actuels ne reposent sur aucun critère relatif au climat ou à la durabilité, et ils sont dénués de transparence en ce qui touche l'exposition aux émissions ou les impacts climatiques prospectifs.

En raison de cette situation, beaucoup de stratégies mises de l'avant tiennent compte de scénarios climatiques entraînant des risques graves (se reporter à l'encadré présenté dans cette section). Les indices de référence axés sur les faibles taux d'émissions et sur le climat ainsi que les méthodologies sous-jacentes tendent à ne pas tenir compte des stratégies prospectives, de sorte que les décisions de sélection reposent sur les conditions du moment. En raison du degré relatif d'intensité des émissions dans nos secteurs de l'énergie et des ressources, nombre de ces stratégies en lien avec le climat et la durabilité entraînent une exclusion des sociétés canadiennes. Les sociétés progressistes du Canada doivent disposer d'un moyen de présenter et de financer des stratégies de transition d'avant-plan, et les investisseurs qui veulent investir dans des activités axées sur la transition et la résilience au climat doivent avoir accès à un mécanisme inclusif pour pouvoir le faire.

Finances Canada, le CCAFD et TMX doivent se pencher sur des mesures pouvant permettre d'élargir les critères rattachés aux indices afin d'inclure des produits financiers plus durables et de tenir compte des stratégies prospectives, ou ils doivent créer de nouveaux indices de durabilité de référence. L'information recueillie par suite de la participation de TMX au réseau Sustainable Stock Exchanges (SSE) devrait servir de point de départ à cette fin. Dans une certaine mesure, ces travaux dépendront de l'amélioration de l'information du marché et de l'élaboration de taxonomies, mais cela n'empêche en rien de commencer dès maintenant.

RECOMMANDATION 11. Définir l'avantage du Canada sur le marché des technologies propres et sa stratégie de financement.

L'innovation dans le secteur des technologies propres est essentielle pour que le Canada puisse exercer un leadership dans la transition vers une économie à faibles émissions et respectueuse du climat.

Les technologies propres constituent un vaste domaine qui connaît une croissance rapide et qui englobe une variété de produits, de technologies et de services pouvant améliorer la productivité ou l'efficacité, réduire la consommation d'énergie ou réduire la pollution environnementale. Elles peuvent être appliquées dans à peu près tous les secteurs de l'économie et dans toutes les régions.

Cette catégorie d'actifs axés sur les solutions sera un catalyseur clé pour mettre fin à la corrélation historique entre la croissance économique et les émissions néfastes, et elle jouera un rôle particulièrement important pour supporter la transition des industries canadiennes à forte intensité d'émissions vers des modèles d'affaires qui leur permettront d'exercer un leadership commercial dans un monde à faibles émissions.

De plus, le secteur des technologies propres, en constante expansion, peut constituer une source importante de richesse et d'emplois, offrant ainsi au Canada des possibilités uniques d'obtenir un avantage concurrentiel sur le marché mondial des solutions vertes, dont le potentiel est estimé à 26 billions de dollars⁶⁵.

Le Canada est un chef de file mondial dans le domaine de l'innovation des technologies propres. Il présente un bilan éloquent au chapitre de la recherche-développement (R-D) et de la création de nouvelles entreprises. Il accuse toutefois un retard par rapport à ses pairs internationaux en ce qui touche l'exploitation commerciale à grande échelle, les exportations et l'adoption de ces innovations par l'industrie⁶⁶. Cela s'explique en partie par la difficulté à obtenir du financement. Les rendements décevants enregistrés en raison des perturbations associées aux énergies renouvelables au début des années 2000 ont eu comme conséquences une baisse d'investissements et un faible désir d'accorder des prêts dans ce secteur, surtout en ce qui touche le capital de risque pour des projets étant aux dernières étapes de leurs activités, ayant des longs cycles d'exécution ou exigeant des capitaux importants^{67,68}.

Cependant, depuis peu, l'environnement des risques et du rendement semble avoir pris un virage. Les progrès technologiques généralisées et un impératif politique mondial croissant pour des solutions efficaces, à faibles émissions et respectueuses du climat donnent lieu à une progression marquée du marché de l'innovation propre. La diversification du commerce offre aux entreprises canadiennes dynamiques une occasion d'élargir leur présence globale, tandis que le rapport rendement-risque changeant associé à cette catégorie d'actifs stimule l'appétit des investisseurs.

Le Canada a les moyens de proposer des solutions concurrentielles sur le marché, mais il demeure la nécessité d'établir des partenariats, des investissements et des politiques qui aideront à accélérer la commercialisation et l'adoption de technologies prometteuses.

Le Gouvernement du Canada continue à investir massivement dans l'innovation des technologies propres au pays ainsi qu'à mettre en application notre savoir-faire et nos technologies énergétiques dans les marchés mondiales⁶⁹. Il a en outre commandé plusieurs travaux de recherche exploratoire avec d'autres parties prenantes des secteurs public et privé pour déterminer les obstacles et les possibilités clés ainsi que les impératifs politiques qui sous-tendent la capacité concurrentielle du Canada. Ces initiatives demeurent très pertinentes⁷⁰, et les prochaines recommandations du Groupe d'experts visent à renforcer les thèmes concentriques évoqués tout au long des consultations.

⁶⁵ *Unlocking the inclusive Growth Story of the 21st Century, New Climate Economy.*

⁶⁶ Les exportations canadiennes de technologies propres se sont chiffrées à 7,8 milliards de dollars en 2016, comparativement à 245,2 milliards pour la Chine, 125,3 milliards pour l'Allemagne et 113,2 milliards pour les États-Unis.

⁶⁷ Seulement 3 % des fonds de capital de risque ayant effectué des investissements en 2016 ont opté pour les technologies propres, et, dans la plupart des cas, il s'agissait de transactions de faible montant qui concordaient avec les périodes de détention traditionnelles et le taux de rendement minimal exigé. *Rapport final*, Groupe de travail sur les technologies et l'innovation propres et sur les emplois, 2016.

⁶⁸ Les projets de développement technologique de longue durée et exigeant des capitaux importants – par exemple des infrastructures de captage et de stockage de carbone ou des réseaux de distribution intelligents – tendent à se situer au-delà de l'horizon et de la portée des investissements des fournisseurs de capital de risque de démarrage ainsi que du mandat en matière de risque et des seuils minimums d'investissement des investisseurs institutionnels.

⁶⁹ Dans le cadre de Mission Innovation, le Canada, l'Union européenne et 20 autres gouvernements ont convenu de doubler leurs investissements dans des travaux de recherche-développement transformateurs dans le domaine des énergies propres sur un horizon de cinq ans, d'encourager les investissements du secteur privé dans les technologies relatives aux énergies propres, et d'accroître la collaboration entre les pays participants.

⁷⁰ Cela comprend le rapport final du Groupe de travail F-P-T sur les technologies et l'innovation propres et sur les emplois (septembre 2016); *Intelli-prospérité – L'initiative des dirigeants* (mars 2018); le rapport *L'impératif de l'innovation et de la compétitivité* des Tables sectorielles de stratégies économiques sur les technologies propres (septembre 2018); et des rapports sectoriels.

Ceux-ci ont trait à la nécessité : i) de disposer d'une vision commune à long terme de l'avantage commercial du Canada dans le domaine des technologies propres, ainsi que la collaboration et les investissements requis pour faire de cette vision une réalité ; ii) d'avoir des voies pour mobiliser les investissements patients du secteur privé dans des domaines stratégiques prioritaires ; iii) d'établir des conditions réglementaires qui viennent renforcer la valeur commerciale de l'innovation en matière de technologies propres ; et iv) de fournir des ressources aux fournisseurs à potentiel élevé pour leur permettre d'établir une présence mondiale.

RECOMMANDATION 11.1. Définir la vision de la concurrence du Canada dans le domaine des technologies propres et sa stratégie de financement.

Responsables : Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) et RNCan, en partenariat avec le secteur privé.

Développer une vision de la concurrence du Canada dans le domaine des technologies propres et sa stratégie de financement public-privé pour soutenir la transition proposée à l'horizon du milieu du siècle ainsi que le Cadre pancanadien 2.0 (recommandation 1).

Des efforts coordonnés des parties prenantes des secteurs public et privé⁷¹ aideraient de faire en sorte que les investissements et les activités aident à maximiser l'atteinte des résultats souhaités. La vision de la concurrence du Canada dans le domaine des technologies propres devrait indiquer les forces technologiques existantes et émergentes du pays ainsi que les possibilités de mettre au point des solutions innovatrices, en fonction :

- de leur incidence relative sur les impératifs de transition et les objectifs à long terme en matière de changements climatiques, en particulier pour les industries canadiennes de base à forte intensité d'émissions⁷² ; et
- des possibilités économiques, du potentiel en matière d'emploi et des avantages conférés sur les marchés mondiaux.

Un plan d'immobilisations connexe devrait présenter des données estimatives sur la portée, l'ordonnancement et le rythme des investissements requis pour mettre en place la chaîne de possibilités à saisir en matière de technologies propres au Canada, et ce, secteur par secteur.

Voici quelques exemples des innovations prometteuses qui ont été mentionnées lors des consultations : le captage, l'utilisation et le stockage de carbone ; l'utilisation de solvants pour extraire des hydrocarbures des sables bitumineux ; une transition vers l'hydrogène, des carburants synthétiques ou des biocarburants dans les domaines du transport de marchandises, de l'aviation ou du transport maritime ; l'utilisation de l'intelligence artificielle ou d'autres méthodes analytiques avancées pour produire de l'information et des données reliées au climat ; l'utilisation de bois d'œuvre pour la construction de bâtiments de grande hauteur ; la mise au point de petits réacteurs nucléaires modulaires présentant moins de risques ; de nouveaux processus pour la fabrication de matériaux exigeant une forte consommation d'énergie ; et des solutions fondées sur le concept d'économie circulaire pour les déchets et le plastique.

⁷¹ Cela comprend les ministères, les innovateurs et les financiers du domaine des technologies propres, les grands investisseurs, les spécialistes du climat, l'industrie, le milieu universitaire, etc.

⁷² Par exemple l'énergie et les ressources, les aliments et l'agriculture, les métaux et l'exploitation minière, les transports et la construction.

Les délibérations stratégiques devraient tenir compte des possibilités liées aux grappes d'innovation public-privé au niveau régional et sectoriel, et déterminer où l'appui du gouvernement à ces efforts serait le plus utile.

Nous avons tous pu constater la réussite de modèles de collaboration sectorielle similaires à plus petite échelle⁷³. Cependant, pour passer de l'assise canadienne prometteuse en matière d'innovation dans les technologies propres à des débouchés sur les marchés mondiaux, il faudra déployer des efforts plus étendus et plus soutenus. La recommandation 12 traite d'un exemple pratique de ce genre de grappe dans le secteur du pétrole et du gaz naturel.

RECOMMANDATION 11.2. Veiller à ce que le financement des technologies propres appuyé par le secteur public contribue aux efforts de concurrence à long terme du Canada.

Responsables : ISDE et Finances Canada, en partenariat avec le secteur privé.

Examiner les mandats de gestion des risques et les horizons de placement des entités participant à l'administration du financement public destiné aux technologies propres au Canada pour s'assurer qu'ils correspondent aux objectifs nationaux et qu'ils appuient ces derniers. Ces entités englobent les différents programmes généraux visant entre autres à appuyer les technologies propres⁷⁴ ainsi que leurs participants – dont la Banque de développement du Canada (BDC), Technologies du développement durable Canada (TDDC) et Exportation et développement Canada (EDC).

Des commentateurs du domaine des technologies propres mentionnent de nombreux exemples de réussite de ces programmes, mais ils soulignent aussi des incohérences et des écarts entre les objectifs publics généraux de promotion de l'innovation dans les technologies propres et les priorités perçues ainsi que la marge de manœuvre disponible pour poser des gestes aux termes des mandats actuels de gestion des risques. L'examen par ISDE des programmes et des organismes assujettis à sa surveillance devrait permettre de s'assurer que les mandats de gestion des risques (ou les régimes incitatifs sous-jacents) favorisent des investissements à plus long terme ainsi qu'une mise en équilibre entre les objectifs de rendement financier et les priorités environnementales de plus vaste portée, surtout lorsque ces dernières sont associées à des priorités nationales. Cet examen devrait également viser à promouvoir une meilleure coordination, des investissements mutuels et des transferts entre ces programmes et organismes.

RECOMMANDATION 11.3. Utiliser des modèles de financement mixte pour mobiliser des capitaux privés dans des domaines stratégiquement prioritaires.

Responsables : ISDE et Finances Canada, en partenariat avec le secteur privé.

Le financement mixte est l'utilisation stratégique des fonds ou de la capacité de prise de risque du gouvernement pour mobiliser des flux de capitaux privés. Ceci permet d'accroître l'échelle du financement commercial destiné à des marchés nouveaux ou à des initiatives clés en vue de bonifier des avantages pour le public ou de contribuer à l'atteinte d'objectifs gouvernementaux. Il sera question du recours au financement mixte dans nos commentaires relatifs à la transition axée sur l'innovation dans le secteur du pétrole et du gaz naturel, aux rénovations de bâtiments, au développement des infrastructures et à l'électrification (recommandations 12, 13, 14 et 15, respectivement).

⁷³ Mentionnons entre autres le Clean Resource Innovation Network (CRIN) dans le secteur du pétrole et du gaz naturel, qui a reçu 100 millions de dollars aux termes du budget fédéral de 2019 pour appuyer des activités dans le domaine des technologies propres.

⁷⁴ Cela inclut le Programme de la recherche scientifique et du développement expérimental, l'Initiative de catalyse du capital de risque, différentes initiatives d'ISDE, le Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches du Canada et d'autres organismes de développement régional.

a. Chercher à créer des plateformes d'investissement collectif gérées par le secteur privé pour exploiter des possibilités ciblées, en recourant au financement mixte pour rendre les caractéristiques relatives aux risques et au rendement plus favorables.

Des modèles similaires adoptés dans d'autres administrations ont permis d'attirer des capitaux institutionnels en atténuant les risques particuliers qui sont associés à des projets de technologies propres d'envergure. Mentionnons à titre d'exemple la New York Green Bank, le Global Energy Efficiency and Renewable Energy Fund, le Danish Climate Investment Fund, le Renewable Energy Investment Fund et Climate Investor One.

Une initiative canadienne de ce genre devrait avoir comme but de mobiliser des sources importantes de capital patient privé⁷⁵ à l'appui de technologies prometteuses qui en sont aussi bien aux premières étapes qu'à une étape avancée de mise au point et qui ne concordent pas avec les critères de prêt ou d'investissement domestique. Cela peut comprendre des technologies exigeant des capitaux importants, du capital de développement pour des fournisseurs qui en sont à une étape avancée, ou des projets de démonstration à l'échelle commerciale et de mise en service.

Le financement mixte peut servir à calibrer les profils risque-rendement en fonction des besoins des investisseurs privés, dans la mesure où les investissements remplissent les critères applicables⁷⁶, qui devraient inclure ce qui suit :

- i. présence d'au moins un bailleur de fonds crédible faisant partie d'une industrie censée adopter les technologies ;
- ii. structuration de l'investissement assurant la mobilisation de capitaux privés à hauteur d'un seuil minimum ;
- iii. concordance avec la vision de la concurrence du Canada dans le domaine des technologies propres.

Dans certains cas, des capitaux pourraient être fournis à des sociétés de plus grande taille et plus solidement établies, à la condition que ces sociétés établissent des partenariats avec des sociétés d'innovation de plus petite taille qui doivent composer avec des contraintes d'accès aux capitaux.

Des investisseurs institutionnels ont fait part de leur intérêt pour un tel mécanisme, pourvu que les conditions de gouvernance applicables ressemblent à celles des fonds dans lesquels ils investissent à l'heure actuelle, où le pouvoir décisionnel est exercé par un commandité privé dans une perspective commerciale.

b. Utiliser des structures financières et des mesures incitatives ciblées pour stimuler les investissements dans les technologies propres par la collectivité canadienne du capital de risque.

Les technologies propres requièrent souvent des investissements dont le montant et la durée excèdent ceux qui correspondent aux investissements de capital de risque traditionnels. De ce fait, le capital de risque investi dans les technologies propres au Canada est relativement modeste et dispersé, et les sociétés de capital de risque tardent à accroître leurs capacités internes à cet égard. Or, étant donné que les innovateurs canadiens ont peu de moyens d'obtenir du financement auprès des prêteurs traditionnels, cela leur laisse peu de possibilités pour mobiliser les capitaux dont ils ont besoin, en dehors de subventions gouvernementales, dont l'obtention exige passablement de temps.

⁷⁵ Investisseurs à long terme, comme les caisses de retraite, les sociétés d'assurances et les fonds de fonds.

⁷⁶ Les critères devraient être définis en consultation avec le CCAFD (se reporter à la recommandation 3).

ISDE devrait chercher à établir des structures personnalisées pour permettre aux bailleurs de capital de risque d'investir dans des technologies propres dont la mise au point passe par un cycle plus long ou exige plus de capitaux, selon des modalités qui correspondent à leurs exigences sur le plan de l'horizon d'investissement et du taux de rendement minimal. Cela pourrait comprendre : i) un soutien additionnel de la BDC, par l'entremise de fonds de capital de risque existants ou sous forme de co-investissement direct dans des actifs sous-jacents ; ii) des mécanismes d'achat secondaire ou de subordination⁷⁷ pour les fonds détenant des immobilisations ; et iii) de nouvelles sources de fonds réservés pour permettre des co-investissements dans des grands projets avec des investisseurs institutionnels (par exemple à titre de complément à l'initiative décrite au point 11.3a).

RECOMMANDATION 11.4. Veiller à ce que la réglementation fédérale – en particulier à l'égard des permis et des approvisionnements – contribue à promouvoir l'innovation agile axée sur des objectifs climatiques globaux.

Responsables : ISDE, NRCan, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT), et Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC), en partenariat avec les organismes de réglementation fédéraux et le secteur privé.

a. Explorer des mesures pouvant être prises à court terme pour accélérer les approbations réglementaires, ou établir des « bacs à sable » réglementaires⁷⁸ pour faire l'essai de solutions prioritaires dans le contexte de la vision de la concurrence du Canada en matière de technologies propres. Par exemple, ISDE pourrait travailler en partenariat avec ECCC et d'autres ministères de réglementation pour établir des bacs à sable réglementaires afin de permettre la prise en compte et l'accélération de nouvelles technologies innovantes.

Dans le cadre des travaux d'étude des moyens de concourir à la souplesse de la réglementation, ISDE devrait tenir compte des observations du Comité consultatif externe sur la compétitivité réglementaire et du Centre d'innovation en matière de réglementation⁷⁹ ainsi que des précédents internationaux pertinents en vue d'établir un juste équilibre entre priorités environnementales et commerciales.

b. Utiliser une partie du budget réservé aux approvisionnements publics pour faire la démonstration de l'application commerciale de solutions technologiques propres qui sont éprouvées. Les perspectives d'investissement pour les sociétés en démarrage deviennent nettement meilleures si ces sociétés ont des consommateurs connus et crédibles, et le secteur privé tourne souvent son attention vers le Gouvernement du Canada (qui est le plus important acheteur au pays) pour trouver des indices afin de déceler des solutions très prometteuses. Des stratégies d'approvisionnement résolues qui visent des technologies propres canadiennes prometteuses – particulièrement en matière d'achats énergétiques, de gestion de bâtiments et d'aménagement d'infrastructures – seraient utiles pour assurer la diffusion à plus grande échelle de produit et de services, et établiraient un précédent sur lequel pourraient s'aligner les provinces, les municipalités et le secteur privé.

c. Élargir les fonctionnalités du Carrefour de la croissance propre :

- Pour aider les fournisseurs de technologies propres à naviguer dans les exigences réglementaires des différentes administrations et les sources de financement;
- Et pour faciliter l'établissement de liens entre les innovateurs du domaine des technologies propres et les écosystèmes d'investisseurs et d'entreprises.

⁷⁷ Par exemple lorsque l'investissement du commanditaire du secteur public permet une distribution anticipée aux commanditaires du secteur privé, à des fins de concordance avec l'horizon temporel et le taux de rendement minimal exigé par les investisseurs.

⁷⁸ Selon l'Autorité bancaire européenne, les bacs à sable constituent des « espaces sécuritaires » contrôlés dans lesquels des produits, services, modèles d'affaires et mécanismes de prestation innovateurs peuvent être mis à l'essai sans être immédiatement soumis à toutes les exigences réglementaires (2017).

⁷⁹ Annoncé dans l'Énoncé économique de l'automne 2018.

RECOMMANDATION 11.5. Créer un programme de financement fédéral pour permettre aux sociétés de technologies propres expérimentées d'étendre leurs activités à de nouveaux marchés étrangers.

Responsables : ISDE, avec RNCan et Affaires mondiales Canada (AMC).

Pour maximiser la valeur et la portée de la propriété intellectuelle innovatrice du Canada, il faut compter sur une forte présence au niveau international. Plusieurs des pairs du Canada à l'OCDE et au G7 ont mis en œuvre des programmes et des politiques pour appuyer les activités de démonstration et les exportations vers des marchés internationaux ciblés.

ISDE et RNCan, à travers le Carrefour de la croissance propre, devraient mettre sur pied un programme de financement en collaboration avec Affaires mondiales Canada (AMC), Technologies du développement durable Canada (TDDC) et EDC pour offrir, selon une formule de guichet unique, des fonds et un soutien pour des études de faisabilité, des projets pilotes et des projets de démonstration dans des marchés étrangers.

Un comité directeur pourrait définir le cadre de ce programme, puis en superviser la mise en œuvre et assurer la diligence raisonnable requise. Ce comité devrait veiller à ce que les projets de démonstration concordent avec les priorités nationales et permettent la mobilisation des fonds commerciaux.

RECOMMANDATION 12. Soutenir l'industrie canadienne du pétrole et du gaz naturel à se bâtir un avenir à faibles émissions et compétitif à l'échelle mondiale.

Responsables : Ressources naturelles Canada (RNCan) et Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE), en partenariat avec l'industrie et le secteur financier.

La production et l'exportation de pétrole et de gaz naturel constituent un pilier central de l'économie canadienne⁸⁰, mais aussi notre plus importante source d'émissions de GES⁸¹, ce qui a une incidence marquée sur la qualité de l'air, des terres et de l'eau. Ce secteur va continuer de jouer un rôle dans la transition énergétique au niveau mondial, mais son empreinte expose les segments à forte intensité d'émissions à un risque accru de détournement des échanges commerciaux dans des marchés conscients de la durabilité.

L'an dernier, les exportations canadiennes de pétrole ont dépassé les 125 milliards de dollars, ce qui excède de 65 % les exportations d'automobiles et représente près du triple des exportations de métaux de base (qui constituent la plus proche catégorie comparable de ressources)⁸².

Bien que la marche à suivre et le rythme à respecter suscitent des débats nourris, il est clair que le monde entame une transition qui va dans le sens de l'énergie propre. En 2018, un rapport du Conseil Génération Énergie commandé par RNCan présentait quatre grandes trajectoires vers un avenir énergétique durable au Canada : i) réduire le gaspillage d'énergie ; ii) passer à l'énergie propre ; iii) utiliser plus de carburants renouvelables ; et iv) produire des hydrocarbures plus propres.

La hausse projetée de la demande énergétique mondiale rendra nécessaire une combinaison de ces mesures, en misant de plus en plus sur des sources propres, mises en valeur de façon responsable et à faible coût.

⁸⁰ Le Canada se classe au quatrième rang des exportateurs de pétrole de la planète et au cinquième rang des exportateurs de gaz naturel, et il se situe au troisième rang au chapitre des réserves établies de pétrole (Ressources naturelles Canada, *Faits sur le pétrole naturel*, 2018).

⁸¹ Les émissions du secteur du pétrole et du gaz naturel ont représenté 27 % des émissions totales de GES au pays en 2017.

⁸² *Alberta: Why Scale and Policy Matter*, Peter Tertzakian, 2019.

Les perspectives générales d'investissement sont de plus en plus entourées d'incertitude. Ceci est le fait de la variation des prévisions concernant la demande de combustibles fossiles à long terme ainsi que des questions sur l'engagement global du secteur pétrole et gaz naturel à corriger son empreinte liée aux émissions. Au Canada, ces conditions sont exacerbées par différentes perceptions : incertitude réglementaire, coûts de conformité élevés et longs délais. Cela a comme conséquence un exode de capitaux, des débats publics sur l'expansion de la production et l'accès aux marchés, et le risque de déflation des prix. Les dépenses canadiennes reliées aux sables bitumineux en 2018 équivalaient au tiers des niveaux d'investissement atteints en 2014⁸³.

En tant que sociétés cotées en bourse, les entreprises canadiennes du secteur des hydrocarbures sont en concurrence avec d'importants producteurs souverains (comme les sociétés appartenant à l'État en Russie et en Arabie saoudite) qui subissent peu de pressions relativement à la transparence ou au risque de désinvestissement. Malgré le fait que la production des sociétés pétrolières indépendantes ne représente qu'environ 30 %⁸⁴ de l'offre de pétrole et de gaz naturel de la planète, le fait qu'elles soient cotées en bourse les rend beaucoup plus vulnérables – et les amène à s'adapter davantage – aux pressions sociétales et à l'évolution des attitudes des investisseurs. Le désinvestissement de ces sociétés publiques transfère essentiellement la part de marché des producteurs minoritaires les plus obligés d'agir de manière responsable et transparente, à des producteurs en position de monopole qui ne sont pas assujettis à de telles obligations.

L'industrie canadienne a fait des progrès importants en matière de santé et de sécurité, de pratiques de gouvernance, de communication d'information et de résultats environnementaux, notamment en réduisant l'intensité de ses émissions.

Les sociétés progressistes commencent à collaborer et à investir massivement dans la recherche-développement (R-D) en prévision de la transition. Cependant, en raison de l'incertitude entourant les orientations stratégiques, ces efforts ont porté principalement sur la diminution des coûts et de la consommation d'énergie, la réduction des émissions étant un sous-produit positif. Les gains d'efficacité technologique et opérationnelle entre 2000 et 2016 ont entraîné une diminution des émissions reliées aux sables bitumineux de l'ordre de 29 % par baril⁸⁵.

Selon des indices de rendement environnemental produits par les universités Yale et Columbia en collaboration avec le Forum économique mondial, le secteur canadien des hydrocarbures a de bons résultats en matière de sécurité énergétique ainsi que de santé et de sécurité, mais pas au chapitre de la protection des écosystèmes et de la gestion des ressources, et ce, en dépit de règlements environnementaux rigoureux. Bien que cela tienne en partie à des facteurs structurels et à des conditions particulières à notre pays, il est possible de faire mieux.

Si les sociétés pétrolières et gazières canadiennes veulent exercer tout le leadership dont elles sont capables, il faut que l'accent soit mis sur des innovations qui pourront rompre le lien entre la croissance économique et les émissions. Pour leur part, tous les paliers de gouvernement devraient appuyer l'innovation du secteur, tout en préparant les marchés à accueillir une nouvelle génération de produits, de technologies et de services canadiens.

Le Groupe d'experts dégage trois thèmes à associer à la trajectoire de croissance de ce secteur : une vision et un cheminement axés sur l'innovation en matière d'énergie propre, un engagement plus marqué et une transparence accrue du secteur, et un meilleur accès aux marchés.

⁸³ 2018 CAPP Crude Oil Forecast, Markets & Transportation.

⁸⁴ U.S. Energy Information Administration, 2019.

⁸⁵ Cahier d'information sur l'énergie 2018-2019, Ressources naturelles Canada, 2018.

Remarque : Bien que visant d'abord le secteur du pétrole et du gaz naturel, ces recommandations s'appliquent tout autant à d'autres secteurs de ressources de première importance, comme l'exploitation minière, la foresterie, l'agriculture et la production de matériel.

RECOMMANDATION 12.1. Définir une vision et une trajectoire à l'appui de l'innovation propre dans le secteur du pétrole et du gaz naturel.

a. Réunir des chefs de file du secteur public et du secteur des hydrocarbures pour définir une vision et une stratégie communes à l'appui de la croissance et de la compétitivité à long terme au sein d'une économie à faibles émissions de carbone, avec des feuilles de route et des plans d'immobilisations sectoriels détaillés en matière d'innovation. Cette vision et cette stratégie devraient concorder avec les objectifs qui sous-tendent le scénario à l'horizon du milieu du siècle et le Cadre pancanadien 2.0 tels que proposés.

Une vision à long terme pour le secteur est une condition requise pour avoir une idée de l'ampleur de la transformation et des investissements nécessaires afin que la croissance du secteur s'harmonise avec les engagements canadiens relatifs au climat. Cela serait aussi utile pour dégager un consensus national plus large sur la transition énergétique du Canada et pour établir des liens plus directs entre les chefs de file de l'industrie et l'économie émergente des technologies propres.

b. Appuyer l'émergence d'une grappe d'innovation propre dans le secteur du pétrole et du gaz naturel.

S'appuyant sur le travail d'organisations existantes telles que CRIN, COSIA et PTAC, il faudrait constituer un regroupement de représentants gouvernementaux de chefs de file du secteur du pétrole et du gaz naturel, d'innovateurs, d'investisseurs institutionnels, d'ONG et de chercheurs du domaine de l'environnement, d'établissements d'enseignement universitaire^{86 87}. La grappe ainsi constituée rassemblerait des capitaux et des compétences, et stimulerait la mise au point et la commercialisation de solutions prometteuses de décarbonisation et de conservation énergétique :

- en injectant des capitaux patients dans des projets pilotes d'innovation à grande échelle qui nécessitent des investissements importants ;
- en éliminant conjointement les déficits de financement critiques et les obstacles au développement tout au long du cycle de vie des technologies ;
- en accélérant l'adoption de solutions essentielles à l'échelle du secteur grâce à la mise en commun du savoir⁸⁸ ; et
- en donnant à des sociétés pétrolières et gazières importantes la possibilité de prendre des risques contrôlés pour appuyer des sociétés innovatrices de plus petite taille, tandis que des innovateurs du domaine des technologies propres auront ainsi l'occasion de recevoir leur première commande importante.

Dans la mesure du possible, les contributions du secteur public devraient être acheminées directement aux innovateurs. Ces derniers seront la plupart du temps des entreprises de taille moyenne offrant des solutions exclusives. Toutefois, le soutien pourrait aussi être rattaché à des mesures de réduction des émissions directes, de renforcement de la résilience au climat ou de conservation environnementale par les sociétés pétrolières et gazières. Le soutien direct aux sociétés doit être assorti de résultats significatifs et mesurables, afin que le financement accordé serve d'incitatif fondé sur le rendement, et non de subventionnement des combustibles fossiles.

⁸⁶ Clean Resource Innovation Network (CRIN), l'alliance canadienne pour l'innovation dans le secteur des sables bitumineux (COSIA), et Petroleum Technology Alliance Canada (PTAC).

⁸⁷ À la fin de 2017, les membres de l'Alliance canadienne pour l'innovation dans le secteur des sables bitumineux avaient partagé 981 technologies et innovations.

⁸⁸ En prévoyant des droits d'utilisation appropriés.

- c. Mener un examen pour déterminer si les incitatifs fiscaux du fédéral appuient adéquatement l'innovation axée sur des réductions substantielles des émissions et un accroissement de la résilience au climat à tous les maillons de la chaîne de production et de transport du pétrole et du gaz naturel.** Cet examen devrait porter notamment sur le Programme de la recherche scientifique et du développement expérimental (RS&DE), sur les dispositions de déduction pour amortissement accéléré ainsi que sur la possibilité d'offrir une autre mesure de soutien net.
- d. Veiller à ce que les politiques et la réglementation appuient et renforcent la vision de l'innovation propre du secteur du pétrole et du gaz naturel ainsi que le leadership de ce dernier sur le marché.** Des politiques et des normes claires reposant sur le rendement – notamment une tarification prévisible du carbone – fournissent l'information contextuelle et apportent le degré de certitude nécessaires en ce qui touche les priorités relatives à l'innovation propre. Quant à la réglementation sectorielle, elle doit demeurer rigoureuse tout en contribuant à promouvoir une innovation agile dans l'optique de ces priorités.

RECOMMANDATION 12.2. Promouvoir un engagement plus ferme et une transparence accrue du secteur.

Les investisseurs partout dans le monde tiennent de plus en plus à connaître les engagements des industries à forte intensité d'émissions en ce qui touche la durabilité et la transparence. Une meilleure reddition de compte par le secteur du pétrole et du gaz naturel à propos de l'incidence de ses activités sur l'énergie, l'eau et les émissions témoignerait d'un engagement envers la durabilité et l'amélioration permanente.

Bien que le Groupe d'experts comprenne les préoccupations des sociétés ou des secteurs concernant le fait qu'ils doivent être les précurseurs en ce qui touche la communication de renseignements, il demeure que les investisseurs s'attendent à précisément ce genre de leadership de la part de notre secteur du pétrole et du gaz naturel.

- a. Obtenir un engagement officiel à l'échelle du secteur en vue d'une production responsable et d'une divulgation adéquate de renseignements,** similaire à la déclaration mise de l'avant dans le cadre de l'initiative « Vers le développement minier durable » de l'Association minière du Canada. L'information fournie devrait indiquer la façon dont les sociétés canadiennes du secteur du pétrole et du gaz naturel pourront combler les besoins énergétiques mondiaux de façon durable sur les plans social, économique et environnemental. Il s'agit d'une étape clé pour renforcer la confiance du public et véhiculer une image unifiée du secteur.
- b. Encourager les entreprises du secteur canadien du pétrole et du gaz naturel à se conformer à l'approche de mise en œuvre des recommandations du TCFD proposée (recommandation 5), le Gouvernement du Canada faisant la promotion de normes de présentation de renseignements similaires au niveau international.** Des données sectorielles plus actuelles, plus fiables et comparables permettraient de mieux étayer l'analyse des risques, les politiques, les décisions de prêt et d'investissement ainsi que l'innovation axée sur les solutions et le dialogue public. Également, une meilleure vision intersectorielle aiderait à mieux cibler le soutien nécessaire pour maximiser les réductions d'émissions.
- c. Chercher proactivement des moyens d'établir un point de référence indépendant et faisant autorité pour mesurer les résultats à l'égard des enjeux ESG pour le secteur du pétrole et du gaz naturel à l'échelle mondiale.** Des analyses comparatives internationales portant sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance seraient d'une grande utilité pour se faire une idée réaliste du leadership que le Canada pourrait exercer dans ces domaines. Les travaux pourraient reposer au départ sur l'initiative RISE

(Regulatory Indicators for Sustainable Energy) de la Banque mondiale⁸⁹, le Global Tracking Framework⁹⁰ (à venir) et le *Cahier d'information sur l'énergie* de RNCAN.

d. Tirer parti d'outils numériques, comme les chaînes de blocs, pour faire un suivi vérifiable en temps réel des résultats environnementaux et sociaux, de la production jusqu'à la vente au détail. Les grandes entreprises accordent de plus en plus de place à des intrants matériels responsables au sein de leurs chaînes d'approvisionnement, ce qui laisse penser que la transparence au niveau du commerce de détail en viendra de plus en plus à constituer un avantage concurrentiel. S'il est effectué comme il se doit, le suivi des résultats pourrait servir à constituer l'assise nécessaire pour l'étiquetage du carburant, d'une façon similaire sur le plan conceptuel à la certification Energy Star de RNCAN pour les électroménagers, au Processus de Kimberly pour les diamants ou à la certification du Forest Stewardship Council.

Au fil des progrès réalisés, les données et les analyses sectorielles devraient être intégrées aux activités du CCIAC⁹¹ pour étayer les observations financières et d'affaires.

Comme mentionné à propos de la recommandation 9, le Groupe d'experts a pris note d'un grand intérêt concernant la question d'évaluer la façon dont un marché de produits financiers relié à la transition pourrait aider à faire le pont entre les investisseurs mettant l'accent sur la durabilité et les entreprises appartenant à des secteurs à forte intensité d'émissions et qui font des efforts de transition. Des stipulations liées à la transition aideraient à garantir aux investisseurs que leurs capitaux contribuent à l'atteinte de résultats constructifs, tandis que les sociétés progressistes pourraient obtenir des capitaux à un coût concurrentiel.

RECOMMANDATION 12.3. Accroître la capacité du Canada d'offrir sur les marchés mondiaux du pétrole et du gaz naturel plus propres et produits de façon plus responsable.

Même dans des scénarios comportant une transition relativement rapide, le pétrole et le gaz naturel demeureront des éléments centraux de l'offre énergétique pendant des décennies. Si l'on parvient à réduire les émissions produites lors de l'extraction, du raffinage et du traitement de ces produits de base, cela accroîtrait sensiblement leur longévité et leur écoulement sur le marché, et il est nécessaire d'y parvenir si l'on veut maintenir le réchauffement climatique sous la barre des 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels.

Le Groupe d'experts est bien conscient de la controverse soulevée par les pipelines. Le fait est toutefois que les producteurs canadiens peuvent investir dans l'innovation axée sur les technologies propres que s'ils sont ensuite en mesure de vendre leurs produits. Faute d'accès aux marchés – par voie de pipelines – le secteur aura du mal à convertir les bénéfices en meilleures solutions pour l'avenir. Il faudra donc dénouer l'impasse entourant le raccordement avec les marchés mondiaux pour que notre secteur du pétrole et du gaz naturel soit à même de devenir un fournisseur responsable de choix.

⁸⁹ RISE est une carte de pointage stratégique mondiale et constitue une première en son genre. Elle est utilisée pour évaluer 111 pays sur 3 aspects : l'accès à l'énergie, l'efficacité énergétique, et l'énergie renouvelable. Le rapport ainsi produit a pour but d'aider les gouvernements à déterminer s'ils disposent d'un cadre stratégique et réglementaire adéquat pour pouvoir réaliser efficacement des progrès en matière d'énergie durable, et à discerner les aspects où il serait possible de faire plus afin d'attirer les capitaux privés.

⁹⁰ Ce cadre est une initiative conjointe de la Banque mondiale et de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) visant à faire un suivi des résultats des pays en vue de l'atteinte des objectifs en matière d'énergie durable.

⁹¹ Se reporter à la recommandation 4.

Il est urgent de trouver une solution. Les vastes réserves de gaz naturel du Canada peuvent d'ores et déjà remplacer les sources d'énergie les plus polluantes dans le monde, mais cela ne peut s'accomplir en l'absence de système d'acheminement pour combler la demande mondiale⁹².

Pour les producteurs de pétrole, un engagement allant dans le sens d'un leadership axé sur l'énergie propre (ainsi qu'il en est question à propos de la recommandation 12.2) et une stratégie déterminée et coordonnée pour donner suite à cet engagement (recommandation 12.1) sont des conditions cruciales afin de conserver et d'accroître leur part du marché à long terme. Les investisseurs et les décideurs politiques doivent miser sur la transparence pour mobiliser les investissements de capitaux et maintenir ou établir des relations avec les marchés. À partir du moment où le secteur prend un engagement clair, le Gouvernement du Canada doit jouer un rôle actif pour promouvoir notre pays comme fournisseur de choix sur les marchés mondiaux. Plus précisément, le gouvernement doit :

- a. travailler de concert avec les provinces et le secteur privé à l'établissement des conditions qui permettront au secteur canadien du pétrole et du gaz naturel de prospérer à titre de fournisseur responsable de premier plan pour le monde ;**
- b. utiliser la voie diplomatique canadienne pour promouvoir des normes opérationnelles et des pratiques de présentation de renseignements conformes aux obligations environnementales et sociales.** Ces efforts de promotion aideront à étalonner les normes internationales d'énergie propre et à favoriser leur adoption ; et
- c. participer proactivement à la négociation des règles d'application et de la portée technique de l'article 6⁹³ de l'Accord de Paris, et appuyer les activités canadiennes qui seront probablement admissibles.** L'article 6 de l'Accord de Paris est la disposition qui énonce le cadre de coopération internationale pour réduire la pollution attribuable aux émissions de carbone. Les négociations qui s'y rapportent pourraient conduire le Canada à fournir des solutions propres de premier plan aux marchés internationaux.

RECOMMANDATION 13. Accélérer le développement d'un marché dynamique de la rénovation d'immeubles privés.

Les bâtiments canadiens représentent 11 % des émissions nationales de GES et sont plus énergivores que ceux des autres pays développés ayant un climat similaire. Une proportion élevée des bâtiments actuels demeurera fonctionnelle au-delà de 2030. Dès lors, si les objectifs climatiques du Canada requièrent des normes plus rigoureuses pour les nouvelles constructions, l'apport d'améliorations notables touchant la consommation d'énergie et les émissions typiques des grands bâtiments existants constitue aussi une priorité. Le Gouvernement du Canada a fait savoir qu'il avait l'intention d'adopter les meilleurs codes modèles de l'énergie qui soient, à la fois pour les nouveaux bâtiments et pour ceux qui existent déjà. Bien que l'adoption des codes proprement dits relève de la compétence des provinces, le Gouvernement du Canada peut aider à accélérer leur mise en application.

⁹² Les choses commencent à se mettre en branle. LNG Canada, coentreprise dirigée par Shell Canada, a récemment fait l'annonce d'un projet de 40 milliards de dollars visant à construire un pipeline à travers la Colombie-Britannique ainsi qu'un port et un terminal de liquéfaction du gaz en vue de son exportation à l'étranger. Selon les estimations des ministères des Finances et de l'Énergie de cette province, le projet générera des recettes gouvernementales directes de 22 milliards de dollars au cours des 40 prochaines années, sans compter jusqu'à 10 000 emplois durant la construction et jusqu'à 950 emplois à temps plein par la suite. Toujours d'après les estimations, les installations de production à grande échelle de gaz naturel liquéfié de LNG Canada seraient celles produisant le moins d'émissions de GES de la planète.

⁹³ Aux termes de l'article 6, les mesures d'atténuation des émissions prises dans un pays peuvent être prises en compte dans la détermination de l'atteinte des cibles d'un autre pays, conformément au concept d'utilisation de « résultats d'atténuation transférés au niveau international ».

Des rénovations en profondeur constituent l'un des moyens les plus économiques d'améliorer l'empreinte carbone et d'accroître la résilience au climat du Canada. Les rénovations visant à hausser l'efficacité énergétique des bâtiments tendent à mettre l'accent sur des mesures marginales, par exemple des thermostats intelligents ou des fenêtres plus écoénergétiques. De telles modifications sont certes utiles, mais des projets plus transformateurs, qui visent des réductions marquées des émissions⁹⁴, correspondent davantage à la portée des activités nécessaires pour réaliser des progrès significatifs en vue d'atteindre les cibles climatiques du Canada.

Les rénovations en profondeur – qui sont de plus en plus couramment autofinancées⁹⁵ – permettent aux propriétaires d'accroître à la fois la durée de vie utile, le revenu d'exploitation et la valeur de leurs bâtiments, tout en instaurant des espaces de vie et de travail plus sécuritaires et plus sains. Ces projets créent aussi des possibilités économiques et des emplois, entre autres dans les corps de métier et chez les fabricants de machines et de matériaux innovateurs. Malgré des arguments convaincants sur la valeur environnementale et économique de ces activités au Canada, le marché de la rénovation manque toujours de dynamisme.

La situation au Canada est particulière en ce sens que la plus grande partie de nos grands bâtiments commerciaux et administratifs sont gérés par un petit groupe d'exploitants immobiliers appartenant à des entités institutionnelles, qui ont une capacité d'exploitation robuste ainsi qu'un bon accès au capital. Ces exploitants ont procédé au fil du temps à des modernisations opportunistes dans une optique d'efficacité énergétique et de réduction des émissions, et plusieurs bâtiments qu'ils gèrent ont obtenu une certification LEED⁹⁶. Toutefois, il faut faire plus pour atteindre la norme de consommation nette zéro proposée dans le Cadre pancanadien.

En plus de ces nombreux bâtiments appartenant à des institutions, il existe tout un univers de bâtiments de petite et moyenne taille⁹⁷, avec une myriade de propriétaires et de locataires, où il n'y a pas encore eu d'activités de rénovation à grande échelle⁹⁸. Les obstacles à la réalisation de projets pour les exploitants de taille plus modeste sont bien connus; ils découlent d'une combinaison de facteurs inhibiteurs d'ordre institutionnel, commercial et économique, ainsi que cela est commenté dans notre rapport provisoire⁹⁹. Les gouvernements et les entreprises de services publics de l'ensemble du pays ont mis de l'avant un large éventail de programmes de soutien, d'incitatif et de sensibilisation pour surmonter ces obstacles, mais cela n'a pas permis de donner un élan à l'activité dans ce marché.

Dans le secteur résidentiel, la longueur des périodes de recouvrement des coûts et la difficulté à obtenir un financement sur flux de trésorerie semblent nuire à la réalisation de projets d'efficacité énergétique ou de résilience au climat de grande portée.

⁹⁴ Cela peut inclure par exemple des mesures comme un remplacement de combustible ou l'ajout d'isolant et l'amélioration de l'étanchéité de l'enveloppe des bâtiments.

⁹⁵ Différentes organisations, entre autres des sociétés de services écoénergétiques, mènent des projets viables dont le coût est assumé à même les économies réalisées. Ces sociétés définissent des mécanismes de financement et réalisent des projets de rénovation « clé en main », et ils garantissent que les économies d'énergie couvriront les coûts d'immobilisations et de financement, y compris le remboursement des emprunts éventuels.

⁹⁶ LEED est l'abréviation de Leadership in Energy and Environmental Design.

⁹⁷ Cela inclut surtout des immeubles de bureaux et des immeubles collectifs d'habitation, ainsi que des installations industrielles.

⁹⁸ Il faut aussi mentionner les bâtiments dont les administrations publiques provinciales sont propriétaires ou locataires. Ces bâtiments sont principalement associés au secteur MUSH (municipalités, universités, écoles et hôpitaux), et ont fait l'objet de certaines rénovations, mais beaucoup de travaux sont encore nécessaires.

⁹⁹ On consultera aussi le document *Une feuille de route pour les rénovations II* du Conseil du bâtiment durable du Canada (2018).

Étant donné la composition particulière de l'univers immobilier au Canada, il faudra un ensemble de mesures à la fois holistiques et ciblées pour faire en sorte que les activités de rénovation et le financement connexe prennent de l'ampleur. Nos deux premières recommandations visent à surmonter des obstacles qui semblent atténuer l'appétit pour des projets de cet ordre à tous les niveaux du secteur des bâtiments commerciaux et les trois suivantes ont trait aux obstacles reliés aux capitaux pour les propriétaires et exploitants immobiliers de taille moyenne ainsi que pour les propriétaires de logements.

RECOMMANDATION 13.1. Calibrer les codes du bâtiment au Canada en fonction du Cadre pancanadien 2.0 proposé, et élaborer un plan d'immobilisations ainsi que des mesures de soutien pour atteindre les cibles.

Responsable : Ressources naturelles Canada (RNCa).

Pour que le marché canadien des travaux de rénovation privés puisse se développer plus rapidement, le Gouvernement du Canada doit énoncer des aspirations claires et à long terme au chapitre de la consommation d'énergie et des émissions des bâtiments, et il doit enchâsser ces aspirations dans un cadre stratégique pour les renforcer. Un cadre stratégique et réglementaire progressif et prévisible offre aux propriétaires de bâtiments et aux investisseurs l'horizon nécessaire pour planifier en vue de mettre en œuvre un programme d'investissement couvrant plusieurs décennies.

Plus précisément, le Groupe d'experts recommande que RNCa prenne les mesures suivantes :

a. Réévaluer la portée et l'échéancier des codes modèles de l'énergie pour les bâtiments planifiés¹⁰⁰ et les plans stratégiques connexes rattachés au Cadre pancanadien dans le contexte de la transition proposée à l'horizon du milieu du siècle et du Cadre pancanadien 2.0. Il faudrait fixer des cibles liées au climat à l'horizon 2030 et à l'horizon 2050 pour les biens immobiliers canadiens, sur le plan de l'adaptation et de la réduction des émissions de GES.

À cette fin, RNCa devrait collaborer avec les gouvernements provinciaux pour harmoniser et rationaliser les codes provinciaux du bâtiment, et encourager l'établissement de codes axés sur le rendement qui associent les résultats à des exigences prescriptives. Dans le cadre de ces efforts, il faudrait se pencher sur les codes d'étape de la Colombie-Britannique, qui fournissent une feuille de route prévisible en vue d'atteindre ultimement un objectif, de sorte que les gouvernements et l'industrie peuvent planifier en conséquence¹⁰¹.

b. Élaborer un plan d'immobilisations pour atteindre les objectifs et les normes fixés, en définissant les utilisations prioritaires potentielles et les sources de financement public et privé. Un tel plan aiderait à saisir l'ampleur des possibilités qui s'offrent au niveau du marché.

c. Veiller à ce que les incitations financières fédérales et les initiatives axées sur l'efficacité énergétique des bâtiments servent à promouvoir l'adoption rapide des codes du bâtiment et la réduction des émissions, et non pas simplement à appuyer les gains d'efficacité, en associant le financement à l'amélioration des résultats.

Ces éléments doivent être conçus de manière à concorder entre eux et à renforcer mutuellement les résultats escomptés.

¹⁰⁰ Un code modèle de l'énergie pour les bâtiments existants (qui devrait être publié d'ici l'exercice 2022-2023), suivi de codes de consommation d'énergie nette zéro pour les nouveaux bâtiments d'ici 2030. Le Groupe d'experts rappelle à cet égard que les codes sont des documents qui résultent d'un consensus entre de multiples parties prenantes publiques et privées.

¹⁰¹ Les codes d'étape permettent aussi aux administrations locales d'opter pour des normes de rendement plus rigoureuses que les exigences des codes du bâtiment de base à l'égard des bâtiments relevant de leur compétence.

RECOMMANDATION 13.2. Instaurer un programme d'étiquetage et de divulgation publique à participation obligatoire pour accroître la transparence du rendement des bâtiments canadiens.

Responsable : RNCan.

L'écoétiquetage des bâtiments et la divulgation de renseignements sur l'efficacité énergétique peuvent servir de catalyseurs en vue d'accélérer les activités de rénovation, comme on a pu le constater au Royaume-Uni, en Australie ainsi qu'à certains endroits aux États-Unis. L'accès du public aux renseignements relatifs aux évaluations du rendement et aux tendances connexes est un élément clé de l'ajustement des comportements et de la fondation de la prise de décisions de souscription d'assurance et d'investissement ainsi que des normes stratégiques et des points de référence sur les données probantes. Cela sert également d'assise pour étayer l'innovation axée sur les solutions.

Conformément à un engagement aux termes du Cadre pancanadien, RNCan collabore avec les provinces et les territoires à l'élaboration d'un mécanisme obligatoire de classification de la consommation d'énergie et de rapports publics pour les bâtiments canadiens. Ces renseignements seront compilés afin de constituer une base de données publique nationale. Le Groupe d'experts appuie cette initiative et soumet les observations suivantes en vue de ces travaux d'élaboration :

a. Il faut tenir compte de l'efficacité énergétique et de la source d'énergie, de la consommation d'eau et de la vulnérabilité aux risques physiques dans le cadre du programme. Groupe d'experts estime que le régime d'ACPREE (Analyse comparative et production de rapports sur la consommation d'énergie et l'utilisation de l'eau) de l'Ontario pourrait constituer un précédent, car il a été négocié avec des participants clés du secteur, comme REALPAC et le Conseil du bâtiment durable du Canada, et les propriétaires de bâtiment comprennent bien son fonctionnement. L'ACPREE tire parti de la plateforme Energy Star, qui aide à assurer la cohérence d'une administration à l'autre.

b. Il faut s'engager à publier les résultats des évaluations de tous les immeubles fédéraux dès que ce sera possible. Le gouvernement devrait aussi encourager les propriétaires de bâtiments canadiens qui présentent des renseignements aux termes du cadre du TCFD ou des rapports sur la durabilité à y inclure les résultats de ces évaluations¹⁰².

c. De concert avec les provinces, il faut envisager des exigences de divulgation similaires pour les résidences à l'étape de la vente, de la location ou du transfert, ainsi qu'on le fait dans l'Union européenne.

Une fois constituée, la base de données nationale devrait être intégrée aux activités du CCIAC (recommandation 4) et servir d'outil d'éducation pour fournir une rétroaction aux propriétaires sur le rendement relatif des bâtiments voisins ou du même type.

RECOMMANDATION 13.3. Mettre à profit les plans de modernisation de bâtiments fédéraux existants dans le cadre de la Stratégie canadienne pour un gouvernement vert afin de constituer un carnet centralisé de projets de rénovation en profondeur dans une optique de co-investissement public-privé.

Responsable : Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT), en partenariat avec Finances Canada et la BIC.

Donner des exemples de projets de rénovation constitue un point essentiel pour que le marché saisisse mieux l'épargne pouvant découler des rénovations ainsi que la manière dont elle peut donner lieu à de nouveaux flux de trésorerie ou à une plus grande capacité de crédit aux fins de remboursement des emprunts reliés aux projets.

¹⁰² D'ici l'émergence de normes publiques, des initiatives privées comme le Défi divulgation du CBDCa peuvent fournir des indications relatives aux normes sectorielles naissantes en matière de rapports sur le rendement des bâtiments.

Le Gouvernement du Canada peut jouer un rôle de premier plan en offrant l'exemple des rénovations apportées aux bâtiments fédéraux.

Dans le cadre de la Stratégie fédérale de développement durable 2016-2019, le Gouvernement du Canada a pris l'engagement de réduire les émissions de GES produites par ses bâtiments et son parc automobile pour qu'elles soient de 40 % moins élevées qu'en 2005 d'ici 2030, et de 80 % d'ici 2050. Le mandat du Centre pour un gouvernement vert du SCT consiste à exercer un leadership faisant en sorte que les opérations fédérales soient à faibles émissions, résilientes et écologiques. Ce centre collabore avec différents ministères et organismes publics en vue d'atteindre ces objectifs.

Selon le Groupe d'experts, il s'agirait d'une belle occasion pour le Gouvernement du Canada et la BIC de travailler en partenariat afin de convertir les plans de modernisation des bâtiments fédéraux en un carnet centralisé de projets à des fins de co-investissement. Une telle initiative favoriserait l'élaboration :

- de modules normalisés pour les projets de grande envergure, notamment en ce qui concerne le contrôle préalable, la passation de marchés et les ententes avec les fournisseurs, la logistique des projets, l'acquisition et l'utilisation de technologies innovatrices, et la reddition de comptes sur le rendement dans une optique de résultats ; et
- de structures de financement permettant d'attirer des participants au marché financier traditionnel, et de faciliter les investissements privés dans un bassin d'actifs diversifiés, par exemple des instruments regroupés en fonction de thèmes.

Le coût associé à cette approche pourrait être plus élevé que celui lié à l'émission d'obligations gouvernementales, mais nous pensons qu'il s'agit d'une étape importante pour combler les écarts en matière de commercialisation tout en réduisant le fardeau que la réduction des émissions de GES dans le secteur du bâtiment commercial impose aux finances publiques¹⁰³. Ce programme pourrait servir de modèle pour des activités provinciales similaires, en particulier dans le secteur MUSH.

Le mandat actuel de la BIC, qui est de co-investir spécifiquement dans de nouvelles infrastructures dans des secteurs prioritaires, devra peut-être être revu afin de lui permettre de participer à ce portefeuille de projets; cependant ils auraient toujours un rôle à jouer dans l'élaboration du cadre de soutien.

RECOMMANDATION 13.4. Mettre sur pied un réseau de banques vertes pour fournir un appui au marché de la rénovation « sur le terrain ».

Responsables : RNCan, Finances Canada, Infrastructure Canada et la BIC.

Il faudrait établir des objectifs stratégiques et des cibles au niveau national pour que les efforts convergent globalement dans une même direction. Toutefois, sur le terrain, il serait préférable que les activités de développement du marché et les projets soient menés au niveau local, là où sont concentrées les connaissances et les compétences régionales.

¹⁰³ Dans le cadre de ces activités de démonstration, il faudrait s'efforcer de conclure des marchés fondés sur le rendement avec des fournisseurs externes (comme des sociétés de services écoénergétiques, dont la rémunération est conditionnelle à la réussite des projets) afin d'atténuer le risque de rendement assumé par les facilitateurs des projets et les investisseurs. Grâce à l'orientation internationale disponible (par exemple Eurostat), il est plus facile de tenir compte des investissements écoénergétiques hors bilan dont les coûts sont répartis sur la durée des contrats. La modélisation de structures adéquates en fonction de ces paramètres pour limiter les effets sur le bilan pourrait contribuer à la prise de décisions allant dans le même sens par les autres ordres de gouvernement.

Nous encourageons le Gouvernement du Canada à examiner le modèle de banques vertes utilisé dans d'autres administrations afin de voir s'il pourrait convenir en regard de la portée et de la taille du projet de réseau LC3 (Ligue des communautés canadiennes sobres en carbone) annoncé dans le budget de 2019. Afin de surmonter les obstacles au niveau des marchés locaux, il faudra compter sur une approche locale proactive et robuste qui ne se borne pas à l'injection de capitaux. Selon ce modèle, les entités membres du réseau LC3 fourniraient des services de facilitation de projets et de développement de marchés de bout en bout afin de stimuler la réalisation de projets et les investissements privés.

Plus précisément, ces entités devraient :

- élaborer des plans d'affaires en matière de rénovation au niveau régional, et constituer un carnet de projets dans lesquels investir et qui s'harmonisent avec les cibles nationales de réduction des émissions et de résilience au climat ;
- superviser la structure des ententes, le contrôle préalable, les négociations contractuelles, le financement et l'exécution des projets ainsi que la surveillance et la mesure du rendement des projets. Pour chacun de ces aspects, il faudrait mettre l'accent sur des processus normalisés et qui peuvent être reproduits en vue de leur adoption générale par le marché ;
- conclure des partenariats d'ordre commercial avec d'importants financiers privés pour concevoir des instruments de financement mixtes (comme les garanties de prêt, les rehaussements de crédit et le financement secondaire sans recours) pour attirer d'importants investissements privés et éliminer le risque connexe ;
- jouer le rôle de centres d'expertise pour les promoteurs locaux et les autorités régionales en les sensibilisant aux possibilités qui s'offrent à eux, en communiquant des pratiques exemplaires et en offrant des conseils sur la manière de trouver, de structurer et d'exécuter des projets reposant sur l'investissement privé ;
- servir d'organismes d'accréditation ou constituer de tels organismes pour les entrepreneurs et les sociétés de services éco-énergétiques locales. La formation et l'accréditation sont des moyens de contrebalancer les risques et d'encourager la concurrence et la participation ;
- fournir des structures de financement pour l'octroi de prêts par l'entremise de sociétés de services écoénergétiques ;
- regrouper et commercialiser des projets de petite et moyenne tailles selon des portefeuilles thématiques pour élargir l'univers des possibilités qui s'offrent aux investisseurs institutionnels.

Les agences de développement régional du Canada pourraient fournir un appui à ces banques sous forme de subventions ou d'autres types de rehaussement de crédit, tandis que la BIC pourrait prendre part à la conception et à la définition de la portée du programme pour s'assurer que ses caractéristiques puissent efficacement attirer des investisseurs importants. La BIC peut aussi présenter une orientation sur la structuration de projets à des fins d'investissement privé, et elle peut faciliter les activités de regroupement et de titrisation. Cette information de la BIC est importante, car les banques vertes peuvent également être utilisées pour attirer des investissements privés dans le développement d'infrastructures locales.

L'objectif consisterait ultimement à éliminer progressivement le soutien gouvernemental et à privatiser ces entités.

RECOMMANDATION 13.5. Concevoir des structures de financement pour réduire le coût initial des rénovations résidentielles.

Responsable : RNCan, en partenariat avec la SCHL.

Sur le marché résidentiel, les périodes de recouvrement sont généralement plus longues, et la participation progresse moins rapidement que dans les autres secteurs (commercial, industriel et MUSH). Pour les propriétaires de logement, l'un des obstacles tient à la difficulté de trouver du financement sur flux de trésorerie.

Le budget de 2019 du Gouvernement du Canada comportait un poste de 300 millions de dollars pour aider les municipalités à mettre sur pied et à financer des programmes innovateurs afin de fournir des capitaux initiaux aux propriétaires de résidences pour des rénovations, le remboursement pouvant s'effectuer graduellement à même leurs impôts fonciers. L'un des principaux problèmes reliés à ce genre de programme est le faible intérêt des prêteurs hypothécaires traditionnels à accepter de nouvelles clauses restrictives sur créances de premier rang en raison de prêts à la rénovation liés aux impôts fonciers.

a. Dans le cas des programmes PACE¹⁰⁴ parrainés par des municipalités, la SCHL pourrait accorder des garanties au titre des programmes de financement reposant sur des taxes d'amélioration locale¹⁰⁵.

b. La SCHL pourrait travailler avec les fournisseurs de services qui sont des sociétés de services publics locales en vue de créer un cadre de souscription applicable aux mécanismes de financement où le remboursement est effectué à partir des factures de services publics pour certaines rénovations ciblées.

Des modalités structurées serviraient à imputer les économies d'énergie, le remboursement se faisant graduellement avec le paiement des factures de services publics¹⁰⁶.

Ces mesures allégeraient le capital initial requis pour effectuer des travaux de rénovation résidentielle tout en atténuant le risque perçu pour les détenteurs d'hypothèques. Dans l'un ou l'autre des cas, une protection offerte par la SCHL permettrait d'atteindre le degré de certitude économique et de normalisation nécessaire pour que ces activités prennent de l'expansion.

La solution devra reposer sur une combinaison d'expertise et d'ingéniosité, ce que la SCHL est tout à fait à même de fournir. Tout comme pour la BIC, cet élargissement des fonctions de la SCHL pourrait requérir une révision de son mandat en matière de souscription¹⁰⁷ et l'affectation de ressources additionnelles.

Si ces programmes atteignent un niveau de normalisation et une portée suffisants, les flux de créances qui en découlent pourraient être regroupés et revendus sous forme de valeurs mobilières.

¹⁰⁴ L'outil de financement PACE (Property Assessed Clean Energy) est un programme de prêt spécialisé dans les améliorations de propriétés privées dans une optique d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable. Il est disponible dans les endroits où les administrations locales ont affecté des fonds.

¹⁰⁵ Des initiatives comme le projet Ville solaire de Halifax et le programme pilote résidentiel de Toronto reposent sur des programmes de prêts où l'on a recours à des taxes d'amélioration locale (TAL). Plus précisément, les prêts sont associés aux impôts fonciers.

¹⁰⁶ On retrouve des exemples de ce type de financement au Manitoba (formule « Pay-As-You-Save ») et en Nouvelle-Écosse ainsi que dans d'autres pays.

¹⁰⁷ Cela pourrait comporter un élargissement du mandat d'assurance de la SCHL, la modification du *Règlement sur les prêts à l'habitation assurables* pour permettre l'exécution de projets au niveau municipal, ou peut-être, comme solution de rechange, une réserve fédérale ou provinciale pour pertes (mesure de protection) afin de surmonter l'obstacle lié au consentement des prêteurs.

RECOMMANDATION 14. Harmoniser la stratégie du Canada en matière d'infrastructures avec les objectifs de croissance durable à long terme, et tirer parti des capitaux privés pour assurer son exécution.

Pour aller de l'avant, nos infrastructures essentielles, tant naturelles que bâties, doivent être capables de résister à la nature imprévisible et extrême des changements climatiques et de contribuer aux priorités nationales en matière de réduction des émissions de GES.

La nécessité pour les gouvernements d'agir de manière urgente est illustrée par les récentes indications des grandes agences de notation selon lesquelles l'exposition aux risques climatiques constitue dorénavant la grande préoccupation et que la planification des mesures d'atténuation sera analysée pour déterminer leurs notations du crédit. Cette situation aura des conséquences importantes pour le coût futur du financement.

L'établissement d'une stratégie nationale judicieuse en matière d'infrastructure durable¹⁰⁸ est en voie de devenir un levier crucial des efforts déployés par les pays pour s'adapter aux changements climatiques, réduire les émissions et adopter des innovations propres. En plus des mesures visant à renforcer la résilience des infrastructures existantes, les possibilités entourant les infrastructures durables sont nombreuses et très diversifiées, allant des bornes de recharge de véhicules électriques aux structures de communications à l'appui des technologies intelligentes.

Comme nous l'avons déjà mentionné, les investissements requis pour atteindre les objectifs du Canada en matière de transition et du climat sont d'une envergure sans précédent et vont bien au-delà des capacités du secteur public. Cela est particulièrement pertinent pour le développement d'infrastructures, étant donné l'intensité de capital nécessaire. Il est donc crucial que le Canada dispose des conditions requises pour faciliter les flux de capitaux privés à grande échelle requis à cette fin. À titre d'actifs d'exploitation, les infrastructures offrent des rendements stables et attrayants aux investisseurs à long terme.

Les grandes caisses de retraite du secteur public canadien compte parmi les principaux investisseurs en infrastructures dans le monde et ne cachent pas leur intérêt à investir au pays, si les conditions appropriées sont réunies. Faciliter les investissements par les investisseurs à long terme et les investisseurs institutionnels (nationaux et étrangers) permet d'alléger le fardeau historique sur le financement public et le fardeau des risques tout en ajoutant des connaissances et d'une expertise essentielle. Cela donne lieu à la création d'emplois bien rémunérés et pave la voie à une croissance économique à long terme. Toutefois, comme indiqué dans le rapport provisoire, différents obstacles ont freiné les investissements privés dans les infrastructures au Canada. Ces obstacles sont les suivants :

- Un portefeuille existant limité de projets prêts à l'investissement et susceptibles de bénéficier d'un financement qui répondent aux besoins des investisseurs du secteur privé¹⁰⁹ ou des promoteurs de projets ;
- Une réglementation des investissements restrictive qui crée un équilibre risque-rendement insuffisant ou nuit au développement des infrastructures privées ;
- Un manque général de visibilité des priorités en matière de projets dans le contexte de la politique nationale ;

¹⁰⁸ Comme indiqué dans le rapport provisoire du Groupe d'experts, on peut concevoir les infrastructures durables comme des projets où les infrastructures sont planifiées, conçues, construites, exploitées et mises hors service de manière à en assurer la durabilité économique et financière, sociale et environnementale (notamment au chapitre de la résilience au climat et du respect du climat) et institutionnelle pendant tout le cycle de vie du projet. (Inter-American Investment Bank, « What Is Sustainable Infrastructure? A Framework to Guide Sustainability Across the Project Cycle », *Technical Note No. IDB-TN-1388*, 2018).

¹⁰⁹ Les investisseurs institutionnels, par exemple les grands régimes de retraite publics du Canada, sont généralement des investisseurs en actions qui accordent une attention particulière au cadre de gouvernance (p. ex., structure, composition et mandat du conseil d'administration) et de réglementation des actifs.

- Le manque de cohérence ou l'absence de modèles et directives à la promotion des investissements du secteur privé.

Le plan Investir dans le Canada constitue la feuille de route fédérale en vue de bâtir les villes du XXI^e siècle et de fournir aux communautés de l'ensemble du pays les outils dont elles ont besoin pour prospérer et innover. Dans le cadre de ce plan, le gouvernement fédéral s'est engagé à verser 186 milliards de dollars (sur 12 ans) à la construction et à la modernisation des infrastructures dans les communautés du pays, pour un budget moyen de plus de 15 milliards de dollars par année. Toujours aux termes de ce plan, le gouvernement a également créé la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) afin de mobiliser des fonds du secteur privé. Ce plan devrait créer ou maintenir environ 42 000 emplois d'ici 2020-2021.

La mission de la BIC est de travailler en collaboration avec des partenaires d'investissement provinciaux, territoriaux, municipaux, fédéraux, autochtones et du secteur privé pour transformer la façon dont l'infrastructure est planifiée, financée et mise en place au Canada :

- en mobilisant des partenaires du secteur privé à un stade précoce du processus de planification et de conception;
- en perfectionnant les modèles opérationnels basés sur les revenus lorsque ces modèles présentent une pertinence;
- en étudiant des méthodes nouvelles et novatrices de financement et de réalisation des projets.

La Banque a pour mission de faire des investissements et de chercher à attirer des capitaux d'investisseurs du secteur privé et d'investisseurs institutionnels à l'appui de projets d'infrastructures réalisés en tout ou en partie au Canada, qui généreront des revenus et qui serviront l'intérêt public, par exemple en favorisant des conditions favorables à la croissance économique ou en contribuant à la viabilité de l'infrastructure au Canada.

Bien que le plan Investir dans le Canada soit à la fois nécessaire et robuste, il n'est pas axé exclusivement sur les objectifs nationaux liés à la transition et au climat. Si l'on veut assurer le respect des engagements du Canada aux termes de l'Accord de Paris ainsi que la transition à l'horizon du milieu du siècle, il faudra que tous les travaux de développement d'infrastructures contribuent dorénavant à notre transition vers un avenir à faibles émissions et résilient au climat, et que l'adaptation aux changements climatiques demeure une préoccupation centrale.¹¹⁰

Dans ce contexte, nous considérons que la BIC et le gouvernement ont une excellente occasion d'opérer un changement de paradigme – ce qu'il est en outre urgent de faire – en ce qui a trait à la manière dont le Canada planifie, finance, construit et gère ses infrastructures. Par-delà l'accroissement de la résilience aux changements climatiques et l'utilisation efficace de ressources au niveau de nos infrastructures, cet objectif permettrait de mettre en évidence des compétences spécialisées, des matériaux et des techniques qui pourraient présenter un potentiel d'exploitation de plus en plus grand. Cela renforcerait aussi notre capacité de recherche et d'innovation en matière d'infrastructures, et nous donnerait la possibilité d'être un chef de file mondial, de susciter l'intérêt des marchés internationaux et d'attirer des travailleurs étrangers talentueux.

¹¹⁰ Cela inclut les matériaux, les technologies et les techniques que l'on utilise dans le processus de construction.

Dans le contexte des prochaines recommandations, le Groupe d'experts souscrit aux principes suivant énoncés par le Groupe d'experts sur les résultats en matière d'adaptation et de résilience aux changements climatiques :

- intégrer la résilience climatique dans les politiques, règlements, plans et autres mécanismes de planification qui orientent le développement, influent sur la sécurité, déterminent l'emplacement de l'infrastructure et tiennent compte des interdépendances ;
- intégrer la résilience climatique aux investissements dans les infrastructures ;
- protéger et valoriser les actifs naturels et culturels, et mieux les intégrer dans les décisions de conception, de planification et d'investissement afin d'accroître la résilience des communautés et des écosystèmes ; et,
- maintenir ou améliorer les niveaux de services d'infrastructure en tenant compte des changements climatiques.

RECOMMANDATION 14.1. Concevoir et énoncer une stratégie canadienne sur les infrastructures durables et un plan d'immobilisations.

Responsables : Infrastructure Canada, avec Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), RNCAN, Services aux Autochtones Canada et la BIC.

Les responsables fédéraux devraient s'associer à l'industrie et au secteur financier pour élaborer un plan national en matière d'infrastructures durables, étayé par une série de projets échelonnés dans le temps classé par ordre de priorité et par des plans d'investissement pour un co-investissement public-privé.

L'élaboration de ce plan devrait débuter par une réévaluation du plan Investir dans le Canada ainsi que du mandat et des affectations de la BIC selon une perspective de durabilité améliorée.

Ce plan constituerait un élément clé pour étayer le Cadre pancanadien 2.0 (recommandation 1). Cela fournirait une orientation claire sur les besoins reliés aux investissements dans les projets, de même que sur la manière dont le plan devrait être élaboré, financé et structuré¹¹¹ et dont il concorderait avec les objectifs nationaux à long terme, ce qui serait nécessaire pour attirer des capitaux privés à grande échelle.

Le Groupe d'experts estime qu'un plan national en matière d'infrastructures durables donnerait suite à plusieurs impératifs :

a. Une série de projets d'infrastructures à faibles émissions, écoénergétiques et résilientes au climat de bonne qualité, pour un co-investissement public-privé. Le rapport de l'OCDE intitulé *Developing Robust Pipelines for Low-Carbon Infrastructure* fournit des indications utiles sur les pratiques exemplaires émergentes et sur les caractéristiques d'une telle série de projets.

À l'instar de l'approche préconisée pour les activités de rénovation en profondeur (recommandation 13), la BIC devrait faciliter la réalisation des grands projets nationaux, tandis que les banques vertes régionales faciliteraient les activités sur les marchés d'infrastructures locaux et mobiliseraient des investissements privés. L'utilisation d'un financement mixte pour stimuler le co-investissement privé devrait aller de pair avec les conditions suivantes : établir un lien entre les plans d'amélioration des autorités locales et le plan d'infrastructures durables du Canada ; apporter des investissements privés atteignant un seuil donné ; et suivre les critères de durabilité fédéraux (voir le point b ci-dessous).

¹¹¹ Se reporter au document de la Global Infrastructure Investor Association intitulé *Closing the Gap, How Private Capital Can Help Deliver our Future infrastructure needs*, où l'on retrouve de plus amples observations dans l'optique des investisseurs privés.

b. Des critères de durabilité fondés sur le risque pour orienter toutes les nouvelles activités de planification, de sélection et de financement d'infrastructures fédérales, ainsi que des transferts de fonds liés aux infrastructures vers les provinces, les territoires et les municipalités. Les critères doivent concorder avec les normes existantes et les résultats des analyses comparatives avec les pairs dans la mesure du possible, tels que les évaluations et analyses de la GRESB (Global Real Estate Sustainability Benchmark)¹¹².

- i. Les critères doivent inclure des protocoles d'évaluation de l'assurabilité qui s'appliquent plus tôt durant le processus de développement, pour déterminer que les infrastructures sont conçues et construites dans une optique de durabilité, de concert avec une analyse des possibilités de transfert de risque. Le transfert de risque aux assureurs, que ce soit directement ou par l'entremise de mécanismes de mise en commun en matière d'assurance ou de structures de paramétrage du marché financier (comme celles utilisées à l'égard des obligations-catastrophe), facilite la gestion de la responsabilité du gouvernement à titre d'assureur national de dernier recours.
- ii. Considérant le rôle essentiel des municipalités et des administrations locales pour la mise en œuvre des investissements dans les infrastructures au Canada¹¹³, des efforts centralisés sont requis pour appuyer et habiliter la mise en œuvre de critères de durabilité à l'échelle du pays.
- iii. S'ils donnent de bons résultats, ces critères pourraient être utilisés par les organismes d'approvisionnement provinciaux et municipaux pour élaborer des approches de certification fondées sur les notations pour assurer un degré de transparence au sujet des impacts climatiques et de la résilience à long terme des actifs infrastructurels. Ce programme pourrait servir de complément (ou être intégré) à des systèmes de certification en vigueur dans d'autres secteurs, comme la certification LEED dans le secteur du bâtiment.

c. Une stratégie de données sur les infrastructures. Les responsables gouvernementaux désignés devraient travailler en partenariat avec le CCIAC à l'élaboration d'un portail centralement accessible de cartographie numérique et de données sur les sites vulnérables et les écosystèmes fragiles, tels que des cartes d'inondation ; des normes de résilience conformes aux meilleures pratiques pour différents types d'infrastructures ; et des renseignements sur les matériaux disponibles pour une conception et une construction durables qui contribueraient aux efforts de décarbonisation.

La collecte de données dépendra de l'établissement d'un cadre de rapport normalisé pour suivre la performance et les résultats du projet, ce qui devrait être pris en compte lors de la conception des critères de durabilité.

RECOMMANDATION 14.2. Créer des conditions réglementaires pour l'innovation propre dans les infrastructures publiques.

Responsables : Infrastructure Canada, avec RNCAN, ISDE et ECCC.

La capacité d'innover en matière de planification et d'investissement dans le domaine des infrastructures devrait être un aspect clé des mesures de souplesse réglementaire envisagées dans la recommandation 11 sur les technologies propres. Plus précisément, le Groupe d'experts propose de tenir compte de ce qui suit :

a. Évaluer les moyens appropriés d'accélérer le processus d'obtention de permis et de financement par le gouvernement fédéral pour des projets d'infrastructures de grande valeur ou correspondant aux priorités associées à la transition à l'horizon du milieu du siècle. Il faudrait aussi travailler avec les provinces et les municipalités en ce sens.

¹¹² Cette entité mène des analyses comparatives sous l'angle des facteurs ESG en ce qui touche les actifs réels. Son conseil d'administration et ses comités consultatifs comptent des représentants du milieu des investisseurs et de l'industrie.

¹¹³ Les provinces et les municipalités détiennent au total près de 98 % des actifs infrastructurels publics du pays, et ils effectuent près de 91 % des investissements publics au Canada, de concert avec 70 % des acquisitions du secteur public (*Favoriser la productivité par l'entremise de l'infrastructure*, Conseil consultatif en matière de croissance économique, 2016).

- b. Collaborer avec le secteur des services financiers canadien et les pays du G20 afin de mettre en place des infrastructures durables en tant que catégorie d'actifs formelle, en distinguant les caractéristiques d'exploitation et de développement.** Tel qu'indiqué à la recommandation 8, un examen du traitement des risques pour certaines catégories d'actifs d'exploitation stables à long terme pourrait contribuer à stimuler les investissements institutionnels dans des projets de grande valeur dans l'optique du programme de transition du Canada.
- c. S'assurer que les normes d'approvisionnement utilisées aux fins du développement des infrastructures contribuent à la promotion de techniques, de technologies, des matériaux et des technologies innovantes et à faible empreinte carbone.**

La conception et la mise en œuvre de grands projets d'infrastructure requièrent souvent une collaboration globale, et les principales caisses de retraite du secteur public du Canada figurent parmi les plus importants investisseurs en infrastructures du monde. Le Canada offre de grands avantages sur la scène internationale – et les enjeux sont de taille. Le gouvernement devrait continuer d'appuyer le leadership canadien sur les plateformes de collaboration internationale en vue de se doter de connaissances, de compétences, de ressources financières et de pratiques exemplaires dans le domaine des infrastructures durables. Les exemples incluent le plan du G20 visant à établir les infrastructures en tant que classe d'actifs, le CMCI établi à Toronto et le RLI.

RECOMMANDATION 15. Mobiliser les investisseurs institutionnels du Canada dans le financement du réseau canadien d'électricité de demain.

Pour faire des progrès significatifs en matière de décarbonisation et de croissance propre, nous devons recourir davantage à l'électricité propre pour nos activités et nos industries. À l'heure actuelle, l'électricité ne constitue que 20 % de toute la consommation énergétique du Canada. Si cette proportion s'accroît conformément aux projections des scénarios du Cadre pancanadien et de la stratégie à l'horizon du milieu du siècle, la demande intérieure d'électricité va plus que doubler d'ici 2050¹¹⁴. La plus grande partie de cette demande, voire la totalité, devra être comblée en recourant à des sources propres et à faibles émissions. Le financement de la croissance et de l'innovation nécessaires dans nos réseaux nécessitera des capitaux privés considérables.

Le Canada est déjà l'un des plus importants producteurs d'électricité au monde, et son électricité est parmi les plus propres qui soient. L'utilisation des centrales au charbon conventionnelles devrait également être complètement éliminée d'ici 2030. Notre secteur de l'électricité a la capacité d'aider à atteindre les différentes cibles de réduction des émissions dans les administrations publiques canadiennes ainsi que de proposer des compétences et des solutions novatrices sur les marchés mondiaux.

Il y a toutefois certains défis de taille à surmonter. Entre autres, la combinaison de sources d'énergie varie beaucoup d'une province à l'autre, et les échanges interprovinciaux d'électricité sont limités¹¹⁵. Également, alors que la demande et l'innovation technologique progressent rapidement, le Canada doit composer avec une infrastructure d'électricité vieillissante ainsi qu'avec des contraintes budgétaires et réglementaires.

¹¹⁴ Les projections tiennent aussi compte de la croissance de la population.

¹¹⁵ Le Canada possède 34 grandes lignes de transport d'électricité internationales qui se raccordent aux États-Unis, et il exporte au sud de la frontière 10 % de l'électricité qu'il produit. Bien que certaines provinces vendent de l'électricité, la quantité d'énergie consommée dans une province autre que celle où elle a été produite est peu élevée.

Le Cadre pancanadien énonce deux principaux axes de travail pour la stratégie canadienne en matière d'électricité propre :

- i. Connecter l'énergie propre au Canada par le biais d'interconnexions de lignes de transport plus solides, afin de contribuer à réduire les émissions et de favoriser l'abandon du charbon. De nombreuses provinces échangent déjà de l'électricité au-delà de leurs frontières et il est possible d'accroître ces flux conformément aux règles du marché et en assurant une concurrence équitable entre les producteurs d'électricité.
- ii. Moderniser les réseaux électriques en développant la capacité de stockage de l'énergie, en mettant à jour les infrastructures et en déployant des technologies de réseau intelligent afin d'améliorer la fiabilité et la stabilité des réseaux électriques et de permettre l'intégration d'une plus grande quantité d'énergie renouvelable.
« Le leadership dans la mise au point et l'application de solutions novatrices de stockage d'énergie et dans les technologies des réseaux électriques intelligents devrait faire profiter les producteurs canadiens de technologies propres des investissements accrus dans nos réseaux d'électricité. »

En concordance avec ces volets de travail, les premiers ministres ont convenu d'élaborer un cadre pour un avenir se caractérisant par la production d'électricité fiable, abordable et propre au Canada, sans oublier une plus grande opérabilité interprovinciale. Ce cadre exigera des capitaux importants; on estime à près de 1,7 billion de dollars les investissements qui seront nécessaires uniquement au titre de la production d'électricité d'ici 2050¹¹⁶.

Dans un marché de l'électricité qui fonctionne bien et qui offre un degré suffisant de certitude quant aux politiques et aux prix futurs, les investissements nécessaires dans l'infrastructure et l'innovation axée sur les technologies propres offrent des possibilités vastes et variées pour les marchés privés. Ces grands projets offrent également des possibilités d'emploi et un potentiel d'expertise exportable dans les services, les logiciels, la technologie et les infrastructures. Ce qu'il manque aujourd'hui, c'est un incitatif convaincant pour amener les sociétés de services publics d'électricité canadiennes à investir dans des mesures qui transformeront les modèles d'exploitation traditionnels, et également formuler un aperçu approprié de la vision et des possibilités à long terme pour susciter l'intérêt des investisseurs privés.

RECOMMANDATION 15.1. Soutenir les premiers ministres à façonner l'avenir de l'électricité propre au Canada, assorti d'un plan d'immobilisations.

Responsables : Ressources naturelles Canada (NRCan), Infrastructure Canada, avec la BIC.

Le budget de 2019 soulignait la possibilité pour le Gouvernement du Canada et la BIC de travailler en collaboration avec les autres administrations publiques¹¹⁷ à la planification et au financement des infrastructures d'électricité propre, en tenant compte notamment des interconnexions. Selon le Groupe d'experts, le Canada aurait intérêt à ce qu'il y ait une stratégie nationale holistique et intégrée en matière d'électricité, englobant la production, le transport, la distribution et l'utilisation finale.

La formulation de politiques, l'élaboration d'une stratégie et la planification des immobilisations devraient mobiliser le Gouvernement du Canada, les provinces et les territoires, les dirigeants autochtones, les sociétés de services publics d'électricité et les parties prenantes du secteur privé, qui coordonneraient leurs efforts en fonction des impératifs suivants :

- La concordance avec le cheminement de transition à l'horizon du milieu du siècle / Cadre pancanadien 2.0 et le cadre préliminaire des premiers ministres ;

¹¹⁶ Rapport annuel sur l'électricité durable de 2018, Association canadienne de l'électricité, 2018.

¹¹⁷ La production, le transport, la distribution et la vente d'électricité relèvent de la compétence des provinces et des territoires.

- Les opportunités commerciales et d'exportation, y compris la possibilité de stimuler la demande d'innovations canadiennes en matière de technologies propres ;
- L'analyse de scénarios de résilience pour évaluer le risque physique et les profils de l'offre et de la demande qui pourraient survenir en cas d'événements climatiques extrêmes ou de changements climatiques chroniques¹¹⁸ ;
- Le potentiel de financement et les possibilités de transfert des risques dans les marchés privés.

La transition vers une économie à faibles émissions offre de nouvelles occasions d'établir des partenariats plus solides avec les communautés autochtones et rurales en investissant directement dans leur avenir énergétique. Étant donné la logistique complexe qui sous-tend fréquemment les projets menés dans ces régions, il peut être difficile de financer les solutions au moyen de capitaux privés en l'absence d'intervention pour favoriser la chose. Des techniques de financement mixte, des solutions énergétiques distribuées et des modalités de propriété adéquates devraient être des aspects importants pris en compte dans le plan d'électricité propre pour les régions autochtones.

En concordance avec les volets de travail énoncés dans le Cadre pancanadien actuel, le Groupe d'experts distingue deux enjeux qui constituent des priorités stratégiques :

a. Élaborer une stratégie nationale sur l'infrastructure de transport afin de transporter de façon efficiente de plus grands volumes d'énergie propre au Canada.

Le Gouvernement du Canada devrait intensifier les efforts pour négocier un élargissement des échanges d'électricité entre provinces et un accroissement de l'opérabilité interprovinciale dans des domaines prioritaires.

Un système de crédit pour appuyer les échanges interprovinciaux d'électricité propre, comme un crédit de compensation de carbone, pourrait inciter les sociétés de services publics à accorder plus d'attention aux exportations vers d'autres provinces, ce qui contribuerait à accroître la capacité de production d'électricité propre du Canada et à remplacer les sources énergétiques à plus fortes émissions de carbone.

Différents règlements environnementaux, dont le mode de tarification fondé sur la production dans le cadre du Régime fédéral de tarification du carbone, comportent des crédits pouvant être achetés ou échangés entre participants. En règle générale, un participant/établissement dont les résultats excèdent les exigences obtient un crédit correspondant, qu'il peut vendre à d'autres participants. Souvent, les établissements appartenant à une même société échangeront des crédits de conformité entre eux pour réduire les coûts de conformité au niveau de la société.

b. Mise à l'essai de stratégies d'expansion et d'optimisation du réseau et de nouvelles applications d'électrification dans les industries et les régions prioritaires.

Outre les interconnexions des réseaux, les cibles d'énergie propre à long terme du Canada rendront nécessaire un accroissement notable de la production nette d'électricité, y compris une meilleure combinaison de sources d'approvisionnement et d'optimisation.

¹¹⁸ L'analyse devrait par exemple porter sur l'impact au niveau des ressources en eau, étant donné le recours à l'hydro-électricité au Canada.

RNCan devrait s'associer avec les sociétés de services publics provinciales, les chefs de file de l'industrie et les fournisseurs de capitaux à long terme afin de prioriser et de financer des projets pilotes pour transformer davantage la structure de notre réseau en un système intelligent, intégré et réciproque qui peut s'adapter de façon fiable à des sources variées, notamment des énergies renouvelables, la production d'électricité hors réseau et le stockage d'énergie. En attendant, nous devons trouver des moyens de hausser la proportion de nos besoins énergétiques que l'on peut combler au moyen de l'électricité, particulièrement dans les industries et les régions qui dépendent beaucoup des combustibles fossiles.

Les domaines d'exploration potentiels comprennent :

- Technologies de réseaux intelligents et production distribuée, y compris à partir de micro-réseaux contrôlés au niveau local et régional.
- Batteries, solutions de stockage et autres technologies de gestion de la production hors réseau.
- Cybersécurité des systèmes électriques clés dans le contexte de la mise en service de technologies intelligentes et d'architectures de systèmes de contrôle à grande échelle.
- Modèles reproductibles pour la R-D, de la planification de projets, des approbations réglementaires et du financement mixte.
- Utilisation possible de technologies de grand livre distribué (comme les chaînes de blocs) pour accroître la transparence des données, le contrôle et l'interopérabilité.
- L'infrastructure de recharge pour les véhicules électriques.
- Les stratégies en vue d'élargir l'électrification des procédés industriels qui font appel à des combustibles fossiles à l'heure actuelle.
- Des stratégies pour aider les communautés ou les opérations hors réseau dans la transition vers des sources d'énergie plus propres et renouvelables.

De tels projets, s'ils sont bien structurés, pourraient être des candidats idéaux pour un refinancement sur le marché des titres d'emprunt verts et axés sur la transition.

RECOMMANDATION 15.2. Consulter les principaux gestionnaires d'actifs canadiens sur les conditions réglementaires, juridiques et de gouvernance qui doivent être réunies pour mobiliser les investissements institutionnels.

Responsable : La BIC.

Dans des circonstances appropriées, des actifs comme les lignes de transmissions peuvent offrir un rendement stable et avoir une durée de vie suffisante pour plaire aux investisseurs institutionnels à long terme. Ces institutions investissent déjà dans des actifs équivalents à l'étranger; elles représentent un test de marché concluant et possèdent une vaste expérience de la structuration de transactions privées en matière d'infrastructure. La mobilisation d'un financement privé de grande envergure permet de dégager des fonds publics, qui pourront être utilisés dans des régions ou des domaines qui ne peuvent pas s'en remettre autant aux marchés. Il est toutefois ressorti de nos consultations que les investisseurs institutionnels ne participeront pas s'ils ne disposent pas d'un degré de certitude quant à l'opérabilité interprovinciale à long terme, aux flux de trésorerie et à une surveillance suffisante de la gouvernance.

Un réseau de banques vertes régionales, tel que présenté dans la recommandation 13, peut servir d'axe de co-investissement public-privé dans des projets et des initiatives pilotes de plus petite portée et circonscrits sur le plan géographique – que ce soit directement ou en regroupant les projets en fonction de mécanismes de financement reposant sur des thèmes donnés.

Le secteur canadien de l'électricité a constitué une assise solide pour se doter d'un avantage concurrentiel en matière d'énergie propre. Si nos recommandations sont mises en œuvre efficacement, cela pourrait engendrer des avantages importants au niveau national et ouvrir de nouvelles possibilités à l'étranger.



PROCHAINES ÉTAPES

Grâce à son expertise financière, à sa richesse en ressources et à ses capacités technologiques, le Canada a les ingrédients nécessaires pour devenir un chef de file mondial de la croissance économique respectueuse du climat. Étant donné la composition de l'industrie de notre pays et le réchauffement accéléré du climat, cette recherche est plus qu'une occasion; c'est un impératif.

Partout dans le monde, les entreprises s'empressent de mettre au point les technologies et les compétences nécessaires pour fournir une énergie et des ressources naturelles moins coûteuses et plus propres. Afin que le Canada puisse revendiquer sa place sur ces marchés, il faudra que nos secteurs à fortes émissions s'engagent à réduire leur empreinte écologique et à accélérer leurs stratégies de croissance novatrices, qui assureront leur compétitivité sur des marchés en rapide évolution. Parallèlement, nous devons miser sur nos forces techniques pour faire progresser l'innovation propre dans tous les secteurs de l'économie et trouver de des façons novatrices de relever les défis environnementaux à l'échelle mondiale, tout en créant des emplois bien rémunérés et des débouchés d'exportation.

Bien que le gouvernement ait mis de l'avant un plan et des politiques clés pour soutenir la transition du Canada vers une économie à faibles émissions de carbone, le rôle des marchés financiers dans la conduite de ce changement n'a pas encore été pleinement exploité. Notre secteur financier possède une expertise, une ingéniosité et une influence essentielles, qui peuvent être mises à contribution pour relever les défis que posent les changements climatiques. La finance et l'investissement durables doivent désormais aller de soi. Pour ce faire, les marchés doivent compter sur une vision claire à long terme des occasions, la capacité d'obtenir des rendements ajustés au risque concurrentiel et des structures harmonisées. Cela nécessitera un contexte réglementaire et politique favorable à l'innovation, à la divulgation d'informations utiles à la prise de décision et à un écosystème de services professionnels averti.

Le présent rapport final tente de faire le lien entre les occasions abondantes qui existent et les activités, les structures et les comportements financiers essentiels pour apporter des changements significatifs et mettre le Canada et ses principales industries à l'avant-plan de la transition vers une économie respectueuse du climat.

Selon le Groupe d'experts, la planification et les préparatifs en vue de la mise en œuvre de chacune des recommandations formulées dans le présent rapport peuvent commencer dès maintenant. Presque toutes ces recommandations peuvent être mises en œuvre ou progresser de façon substantielle au cours de la prochaine année. Un leadership coordonné entre les gouvernements, les acteurs du secteur financier et l'industrie sera essentiel au progrès. La mise sur pied proposée d'un conseil canadien d'action en matière de finance durable pour conseiller et aider à la mise en œuvre technique et à la surveillance constituera une importante première étape.

Les recommandations regroupées sous les trois piliers du présent rapport sont étroitement liées, et le succès de chacune dépendra, à divers degrés, de la mise en œuvre d'autres recommandations. Quelques recommandations clés auront une influence de portée plus générale ou des répercussions économiques importantes pour le Canada. Ces recommandations sont hautement prioritaires; elles doivent être abordées de manière réfléchie, dans le cadre de consultations appropriées avec les intervenants. Le conseil canadien d'action en matière de finance durable sera une ressource essentielle pour donner suite aux recommandations qui s'ensuivent, à savoir :

- tracer la voie de la transition à l'horizon du milieu du siècle et élaborer le Cadre pancanadien 2.0, de même que les stratégies de compétitivité et les plans d'immobilisations sous-jacents pour les secteurs essentiels comme les technologies propres, le pétrole et le gaz naturel, les immeubles, les infrastructures et l'électricité propre ;
- offrir aux Canadiens des occasions d'investir leurs économies dans des produits de finance durable accrédités, et des incitatifs à cet égard ;
- établir la plateforme de données selon le modèle « étoile » du centre canadien pour l'information et l'analyse des données sur le climat ;
- intégrer les risques climatiques aux informations financières, au suivi de la stabilité financière et aux consignes de surveillance ;
- développer des taxinomies canadiennes vertes et axées sur la transition, et stimuler l'activité sur le marché au moyen de transactions de référence ;
- s'adapter aux stratégies indicelles et aux repères d'investissement respectueux du climat.

Les principes énoncés dans l'introduction du présent rapport ont aidé à orienter les délibérations du Groupe d'experts tout au long de ses travaux. Ces principes, qui reflètent les impératifs transversaux mis de l'avant lors des consultations, peuvent être tout aussi utiles pour orienter les nombreuses décisions à venir, s'assurer que les bonnes mesures soient prises et veiller à ce que les choses soient faites correctement.

Au fil des vastes consultations menées au cours de la dernière année, le Groupe d'experts a relevé de remarquables exemples de leadership novateur et d'engagement à changer au Canada, ainsi qu'une amélioration marquée de la sensibilisation des entreprises, des organismes de réglementation, des investisseurs et d'autres intervenants à l'égard des enjeux associés à la finance durable et des mesures prises par ces parties prenantes. Il reste cependant beaucoup à faire, et plusieurs de nos pairs internationaux ont une longueur d'avance sur nous. Il est temps de redéfinir collectivement notre trajectoire de croissance et de financer les actions nécessaires pour accélérer la transition déjà en cours, garantissant par la même occasion la prospérité et la résilience de notre économie.

GLOSSAIRE

À cotisations déterminées	À cotisations déterminées Se dit d'un régime de retraite auquel l'employeur, l'employé ou les deux versent des contributions sur une base régulière.
ACOR	Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite Association nationale d'organismes de réglementation des régimes de retraite dont la mission est d'assurer un système efficace et efficient de réglementation des régimes de retraite au Canada. ACOR met au point des solutions pratiques afin de renforcer la coordination et accroître l'harmonisation de la réglementation des régimes de retraite à l'échelle du Canada.
ACPP	Association canadienne des producteurs pétroliers Groupe de défense des intérêts de l'industrie pétrolière et gazière canadienne en amont qui préconise la compétitivité économique ainsi que des résultats sûrs, respectueux de l'environnement et socialement responsables.
Actif sous gestion	Actif sous gestion Valeur marchande totale des investissements que gère une personne (gestionnaire de portefeuille) ou une entité (société de placements, institution financière) pour le compte d'investisseurs.
ACVM	Autorités canadiennes en valeurs mobilières Organisation-cadre regroupant les 13 autorités provinciales et territoriales en valeurs mobilières et ayant pour objectif d'améliorer, de coordonner et d'harmoniser la réglementation des marchés des capitaux du Canada.
AIE	Agence internationale de l'énergie Entité autonome qui travaille à garantir une énergie fiable, abordable et propre pour ses 30 pays membres et au-delà.
AMC	Affaires mondiales Canada AMC gère les relations diplomatiques du Canada avec les gouvernements étrangers et les organisations internationales pour mobiliser et influencer ces derniers dans le but de faire progresser les objectifs internationaux du Canada. Le Ministère fournit des services consulaires et des renseignements sur les voyages aux Canadiens.
APLMA	Asia Pacific Loan Market Association Association commerciale professionnelle (sans but lucratif) qui représente les intérêts d'institutions actives sur les marchés des prêts consortiaux dans la région de l'Asie-Pacifique.

Banque du Canada	Banque du Canada La Banque du Canada est la banque centrale du Canada. Son rôle principal, tel qu'il est défini dans la Loi sur la Banque du Canada consiste à favoriser la prospérité économique et financière du Canada.
Banque mondiale	Banque mondiale Institution internationale qui a pour mission de fournir des fonds, des conseils et de la recherche aux pays en développement pour appuyer la croissance de leur économie.
BDC	Banque de développement du Canada Société d'État qui contribue à créer et à développer des entreprises canadiennes en leur offrant du financement, du capital de risque et des services de consultation. La BDC met l'accent sur les petites et moyennes entreprises.
BIC	Banque de l'infrastructure du Canada Société d'État qui investit avec d'autres investisseurs dans des projets d'infrastructure qui généreront des revenus, et qui offre des services consultatifs à d'éventuels promoteurs de projets.
Bourse de Toronto/ Groupe TMX	Bourse de Toronto Marché boursier de Toronto où sont échangés des valeurs mobilières traditionnelles, des fonds négociés en bourse et des fonds de placement.
BSIF	Bureau du surintendant des institutions financières Organisme fédéral indépendant qui assure la réglementation et la surveillance des régimes de retraite et des institutions financières sous réglementation fédérale.
Capital de risque	Capital de risque Fonds fournis par des investisseurs à des sociétés en démarrage et à de petites entreprises censées présenter un bon potentiel de croissance à long terme.
CBDCa	Conseil du bâtiment durable du Canada Organisme national sans but lucratif fait la promotion des pratiques de construction écologique et de développement durable des collectivités au Canada.
CCGG	Coalition canadienne pour une bonne gouvernance Organisme qui fait la promotion de saines pratiques de gouvernance dans les sociétés appartenant à ses membres, parmi lesquels on compte un large éventail d'investisseurs institutionnels.
CCRRA	Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance Association d'organismes de réglementation d'assurance qui appuie et promeut un régime canadien de réglementation d'assurance efficace et efficient.

CCSC	Centre canadien des services climatiques Centre qui offre des services axés sur les besoins des utilisateurs et qui donne accès à des renseignements climatiques. Le CCSC offre également de la formation et du soutien pour aider les Canadiens à comprendre l'information sur le climat et la façon de s'adapter aux changements climatiques.
CDP	Carbon Disclosure Project (ancien nom) Organisme de bienfaisance fondé en 2000 qui administre un système de divulgation global permettant aux sociétés, aux villes, aux États et aux régions de mesurer et de gérer leur impact environnemental.
CDSB	Carbon Disclosure Standards Board Consortium international d'entreprises et d'ONG environnementales résolu à faire progresser et harmoniser le modèle de déclaration des entreprises à l'échelle internationale afin de traiter le capital naturel et le capital financier de la même façon.
CIAC	Centre Intact d'adaptation au climat Institut de recherche à l'Université de Waterloo qui aide les propriétaires de maisons, les collectivités, les gouvernements et les entreprises à identifier et à réduire les risques associés aux changements climatiques.
CMCI	Centre mondial de coordination en matière d'infrastructure Initiative du G20 axée sur les infrastructures dans les marchés développés et les marchés émergents. Le CMCI travaille avec le secteur public et privé à l'échelle internationale pour hausser à la fois le nombre et la qualité de projets d'infrastructures dans toutes les régions du globe.
Commanditaire	Commanditaire Un partenaire dans une entreprise qui n'a aucun pouvoir de gestion et dont la responsabilité est limitée au montant de son investissement.
COSIA	Canadian Oil Sands Innovation Alliance Alliance d'exploitants de sables bitumineux canadiens qui se consacre à améliorer les résultats environnementaux de ce secteur grâce à la collaboration et à l'innovation.
CPA Canada	Comptables professionnels agréés du Canada Organisation nationale qui représente la profession comptable au Canada, mène des recherches et élabore des programmes d'orientation et d'éducation.
CPC	Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques Plan fédéral-provincial-territorial visant à atteindre les cibles du Canada à l'Horizon 2030. Plus précisément, Le CPC a comme objet d'atteindre des cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'appuyer la croissance économique et d'accroître la résilience aux changements climatiques. Il a été publié en 2017.

CREBs	Clean Renewable Energy Bonds Type d'obligation assortie d'un crédit d'impôt que des investisseurs et des entités peuvent utiliser pour financer des projets d'énergie renouvelable aux États-Unis.
CRIN	Clean Resource Innovation Network Réseau composé de professionnels du secteur du pétrole et du gaz naturel, d'innovateurs, de financiers, de décideurs politiques et de chercheurs qui se consacrent au succès du secteur des hydrocarbures.
CSF	Conseil de stabilité financière Organisme international qui surveille le système financier mondial et qui formule des recommandations à son sujet.
DCCEE	Déclaration et comparaison de la consommation d'énergie et d'eau Mesures de réglementation ontarienne ayant pour objet d'aider les propriétaires à augmenter l'efficacité de leurs bâtiments au chapitre de la consommation d'énergie et d'eau. Celles-ci exigent de certains bâtiments appartenant à des intérêts privés qu'ils présentent des données annuelles sur le rendement et la consommation annuelle d'énergie et d'eau.
Défi des villes intelligentes	Défi des villes intelligentes Compétition nationale organisée par Infrastructure Canada pour inciter les collectivités à adopter une approche de ville intelligente en misant sur l'innovation, les données et les technologies branchées.
ECCC	Environnement et Changement climatique Canada ECCC est le ministère fédéral responsable d'un vaste éventail d'enjeux liés à l'environnement. Les programmes du Ministère visent à minimiser les menaces que représente la pollution pour les Canadiens et pour leur environnement, à doter les Canadiens des outils nécessaires afin de prendre des décisions éclairées quant aux conditions changeantes du temps, de l'eau et du climat, et à préserver et à restaurer l'environnement naturel du Canada.
EDC	Exportation et développement Canada Organisme de crédit à l'exportation appartenant au gouvernement du Canada. EDC appuie les échanges commerciaux entre le Canada et d'autres pays, contribue à leur essor et maintient la compétitivité du Canada sur les marchés internationaux.
ENERGY STAR	ENERGY STAR Certification accordée à des produits qui satisfont à des critères techniques rigoureux en matière de rendement énergétique. Cette désignation est associée à plus de 75 catégories de produits et à des résidences, des bâtiments commerciaux et des usines industrielles.
EPPP	Énoncé des politiques et des procédures de placement Énoncé décrivant les procédures opérationnelles, les objectifs et les politiques d'un régime de retraite relativement à la gestion et à l'investissement de ses actifs.

ESG	Environnement, société et gouvernance Critères formant un ensemble de normes rattachées aux activités d'une société; ils sont utilisés par les investisseurs conscients de leur responsabilité sociale pour évaluer des investissements possibles. Les critères environnementaux tiennent compte de la manière dont la société assure l'intendance des ressources naturelles; les critères sociaux servent à examiner comment la société gère ses rapports avec ses employés, les fournisseurs, les consommateurs et les collectivités où elle mène ses activités; les critères de gouvernance ont trait au leadership exercé par la société, à la rémunération des membres de sa direction, aux audits, aux contrôles internes et aux droits des actionnaires.
Evok Innovations	Evok Innovations Partenariat entre Cenovus, Suncor et la BC Cleantech CEO Alliance qui finance des innovations en vue de relever les défis économiques et environnementaux dans le secteur du pétrole et du gaz naturel.
FEM	Forum économique mondial Organisation sans but lucratif internationale indépendante qui soutient la coopération entre le secteur public et le secteur privé. Le FEM mobilise des chefs de file du monde politique, du milieu des affaires, etc., dans le but de définir des programmes à réaliser au niveau mondial, régional et sectoriel.
Finances Canada	Finances Canada Le Ministère des Finances Canada aide le gouvernement du Canada à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et des programmes solides et durables sur les plans économique, fiscal, social, de même qu'en matière de sécurité et dans les secteurs financier et international. Il joue un rôle important à titre d'organisme central, en collaborant avec d'autres ministères pour veiller à l'exécution du programme du gouvernement et permettre aux ministres de bénéficier d'analyses et de conseils de grande qualité.
FNB	Fonds négociés en bourse Fonds négocié en bourse constitué d'un portefeuille de valeurs mobilières qui reflète un indice sous-jacent. Les FNB peuvent comprendre des placements variés, comme des actions, des produits de base et des obligations.
G20	Groupe des Vingt Tribune internationale de coopération économique entre ses membres. Le G20 comprend 19 pays ainsi que l'Union européenne, et représente 85 % de la production économique mondiale et les deux tiers de la population du globe.
G7	Groupe des Sept Groupe dont les membres sont le Canada, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Japon, le Royaume-Uni et les États-Unis.
GES	Gaz à effet de serre Gaz qui absorbe une partie des rayons solaires, ce qui engendre l'effet de serre (p. ex. dioxyde de carbone, méthane, ozone et fluorocarbone).

GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat Organisme des Nations Unies chargé d'évaluer les données scientifiques disponibles sur les changements climatiques, leurs répercussions et les risques futurs, ainsi que les mesures pouvant être prises.
GRESB	Global Real Estate Sustainability Benchmark Entité qui réalise des évaluations et à des analyses comparatives du rendement de portefeuilles de biens immobiliers et d'infrastructures à l'échelle mondiale sous l'angle des critères ESG. L'organisation fournit des données, des cartes de pointage, des rapports comparatifs et des outils d'analyse de portefeuille reposant sur les critères ESG.
GRI	Global Risk Institute Organisme exerçant un leadership en matière de gestion des risques dans le secteur financier. Fondé en 2011, le GRI réunit des chefs de file de l'industrie, du milieu universitaire et du secteur public afin de dégager des indications utiles à l'égard des risques émergents.
GRI	Global Reporting Initiative Organisation de normalisation internationale indépendante créée en 1997 qui aide les entreprises et les gouvernements à comprendre l'incidence de leurs activités sur les enjeux liés à la durabilité et à faire rapport à ce sujet.
Groupe CSA	Association canadienne de normalisation Groupe qui offre des services d'essai et de certification de produits au Canada, aux États-Unis, en Europe et ailleurs dans le monde. Le Groupe CSA compte des représentants de l'industrie, du secteur public et des groupes de consommateurs.
Groupe de travail FPT	Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la technologie propre, l'innovation et les emplois L'un des quatre groupes mis sur pied pour appuyer l'élaboration du Cadre pancanadien. Le groupe de travail FPT s'est penché sur des outils stratégiques pouvant servir à stimuler la croissance économique, à commercialiser des technologies nouvelles et émergentes, à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à accroître les exportations de technologies propres.
GTDFC	Groupe de travail sur les divulgations financières liées au climat Groupe créé par le Conseil de stabilité financière dans le but d'élaborer des modalités de divulgation uniforme des risques financiers liés au climat sur une base volontaire. Celui-ci a publié ses recommandations en juin 2017.
ICCR	Initiative de catalyse du capital de risque Initiative dans le cadre de laquelle Innovation, Sciences et Développement économique Canada offre des fonds à des sociétés innovatrices.

ICGN	International Corporate Governance Network Organisme dirigé par des investisseurs qui fait la promotion de normes d'efficacité de la gouvernance organisationnelle et de l'intendance devant être exercée par les investisseurs, afin de concourir à des marchés efficients et à des économies durables à l'échelle mondiale.
Initiative des dirigeants IntelliProspérité	Initiative des dirigeants IntelliProspérité Initiative rassemblant des chefs de file venant de différents horizons — milieu des affaires, groupes de réflexion, représentants des travailleurs, peuples autochtones, jeunes et ONG. Cette initiative a été lancée dans le but d'accélérer la transition du Canada vers une économie plus propre en mettant de l'avant une feuille de route décennale étayée par des objectifs, des politiques et des paramètres de mesure bien définis.
ISDE	Industrie, Sciences et Développement économique Canada ISDE aide les entreprises canadiennes à se développer, à innover et à croître pour qu'elles puissent créer des emplois de qualité et générer de la richesse pour l'ensemble des Canadiens. Le Ministère soutient aussi la recherche scientifique et l'intégration des considérations scientifiques aux choix en matière d'investissement et de politiques.
ISO	Organisation internationale de normalisation Entité non gouvernementale internationale et indépendante qui élabore des normes internationales d'application volontaires reposant sur des consensus et pertinentes pour le marché, afin de soutenir l'innovation et de fournir des solutions aux défis mondiaux.
LC3	Ligue des communautés canadiennes sobres en carbone Projet de réseau pancanadien de grands centres urbains axés sur le climat qui aidera sept régions urbaines à exploiter leur plein potentiel en matière de réduction des émissions de GES tout en produisant des avantages communs pour les communautés locales.
LCSA	Loi canadienne sur les sociétés par actions Loi fédérale régissant les sociétés par actions canadiennes et établit le cadre de gouvernance de base des sociétés et des entreprises actives au Canada.
LEED	Leadership in Energy and Environmental Design Certification selon laquelle un bâtiment, une résidence ou une collectivité a été conçu et construit ou aménagé dans une optique de santé et de responsabilité environnementale.
LMA	Loan Market Association Organisme dirigé par le marché qui remplit le rôle de porte-parole des marchés des prêts consortiaux en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique. Son principal objectif est d'accroître la liquidité, l'efficacité et la transparence des marchés primaires et secondaires des prêts consortiaux.
LNG Canada	LNG Canada Co-entreprise qui réunit cinq multinationales du secteur de l'énergie possédant de l'expérience en matière de projets de gaz naturel liquéfié.

LSTA	Loan Syndications and Trading Association Organisation sans but lucratif qui a été mise sur pied pour élaborer des procédures normalisées en matière de règlements et d'opérations, des pratiques du marché et d'autres mécanismes en vue d'accroître la liquidité du marché secondaire des titres d'emprunt émis par des banques de commerce et d'autres titres privés similaires.
Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier	Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier Tribune internationale qui réunit des banques centrales et des organismes de surveillance dans le but de concourir à l'élaboration d'une approche de gestion des risques environnementaux et climatiques dans le secteur financier et d'appuyer la transition vers une économie durable.
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques Tribune internationale où les gouvernements peuvent collaborer, transmettre leur expérience et chercher des solutions aux problèmes communs.
OCRCVM	Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières Organisme d'autoréglementation national qui surveille les activités des sociétés de courtage et les opérations effectuées sur les marchés boursiers et les marchés de titres d'emprunt au Canada. L'OCRCVM établit des normes de grande qualité en matière de réglementation et d'investissement, protège les investisseurs et renforce l'intégrité des marchés.
ODD	Objectifs de développement durable Ensemble de 17 objectifs que l'Assemblée générale des Nations Unies a établis en 2015 pour 2030. Ces objectifs incluent des enjeux de développement social, économique et environnemental.
OGCI	Oil and Gas Climate Initiative Initiative internationale dirigée par des chefs d'entreprise qui vise à prendre des mesures axées sur la collaboration au regard des changements climatiques.
OICV	Organisation internationale des commissions de valeurs Organisation internationale qui réunit les organismes de réglementation des valeurs mobilières du monde entier pour élaborer et mettre en œuvre des normes de réglementation des valeurs mobilières reconnues à l'échelle internationale, et pour promouvoir la conformité à ces normes.
ONG	Organisation non gouvernementale Organisation indépendante des gouvernements et des institutions gouvernementales internationales.

PACE	Property Assessed Clean Energy Outil de financement à l'intention des propriétaires de résidences et de bâtiments commerciaux ou industriels en vue d'apporter des améliorations axées sur l'efficacité énergétique ou d'installer du matériel de production d'énergie renouvelable.
PIR	Principes pour l'investissement responsable Principes appuyés par les Nations Unies reposant sur un réseau international d'investisseurs travaillant ensemble à la mise en pratique des six principes énoncés. Ces principes sont assortis de différentes mesures envisageables pour intégrer les critères ESG aux pratiques d'investissement.
POV	Principes sur les obligations vertes Lignes directrices applicables sur une base volontaire qui recommandent la transparence et la présentation d'information, et font la promotion de l'intégrité et de l'essor du marché des obligations vertes.
PTAC	Petroleum Technology Alliance Canada Association sans but lucratif du secteur des hydrocarbures qui appuie la recherche et le développement, et la mise au point de technologies.
QECBs	Qualified Energy Conservation Bonds Type d'obligations assorties d'un crédit d'impôt qui peuvent être émises par un État ou une administration locale ou tribale aux États-Unis pour financer des projets de conservation d'énergie admissibles.
REALPAC	REALPAC Association sectorielle nationale qui se consacre à la vitalité à long terme du secteur immobilier au Canada.
REER	Régime enregistré d'épargne-retraite Mécanisme d'épargne-retraite et d'investissement à l'intention des employés et des travailleurs autonomes canadiens.
RISE	Regulatory Indicators for Sustainable Energy Carte de pointage exhaustive qui évalue le climat d'investissement à l'égard de l'énergie durable, l'accent étant mis sur trois aspects clés : l'accès à l'énergie, l'efficacité énergétique et l'énergie renouvelable. Celle-ci est utilisée par 111 pays, qui représentent plus de 90 % de la population mondiale.
RLI	Réseau de leadership d'investisseurs Plateforme ouverte et axée sur la collaboration regroupant des investisseurs de premier plan autour d'enjeux liés à la durabilité et la croissance à long terme. Créé sous la présidence canadienne du G7 en 2018, le RLI est axé sur des initiatives concrètes et des partenariats mondiaux.

RNCan	Ressources naturelles Canada RNCan cherche à renforcer le développement et l'utilisation responsables des ressources naturelles du Canada et la compétitivité des produits tirés des ressources naturelles du pays. Le Ministère travaille en outre dans des domaines de responsabilités partagées avec les provinces, entre autres, l'environnement, la sécurité publique, le développement économique, les sciences et la technologie, de même que les consultations avec les peuples autochtones.
RS&DE	Programme de la recherche scientifique et du développement expérimental Programme fédéral d'incitation fiscale qui encourage les entreprises canadiennes, peu importe leur taille ou leur secteur, à mener des travaux de recherche et développement au Canada afin de découvrir ou d'améliorer des produits et des procédés de haute technologie.
SAC	Services aux Autochtones Canada SAC travaille en collaboration avec des partenaires en vue d'améliorer l'accès à des services de haute qualité pour les Premières Nations, les Inuit et les Métis. Leur vision est d'appuyer et d'habiliter les Autochtones afin qu'ils puissent offrir de façon indépendante des services et aborder les différentes conditions socio-économiques au sein de leurs collectivités.
SASB	Sustainability Accounting Standards Board Organisme de normalisation indépendant en matière de comptabilité axée sur la durabilité fondée en 2011. Celui-ci élabore des normes applicables dans 79 industries au sein de 11 secteurs afin d'aider les sociétés à présenter des renseignements importants sur le plan financier.
SCHL	Société canadienne d'hypothèques et de logement Société d'État qui aide à répondre aux besoins des Canadiens en matière de logement et qui fournit des études de recherche et des conseils au gouvernement et au secteur de l'habitation.
SCT	Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada À titre d'organe administratif du Conseil du Trésor, le Secrétariat remplit un double mandat, c'est-à-dire appuyer le Conseil du Trésor à titre de comité de ministres, et s'acquitter des responsabilités prévues par la loi à titre d'organisme public central.
SFDD	Stratégie fédérale de développement durable Principal outil dont dispose le gouvernement du Canada pour planifier le développement durable et faire rapport sur ce sujet. La SFDD établit les priorités du gouvernement en matière de développement durable, ainsi que des objectifs et des cibles, et elle définit les mesures à prendre pour les atteindre.
SSE	Sustainable Stock Exchanges Plateforme de collaboration à participation volontaire réunissant des marchés boursiers, des investisseurs, des organismes de réglementation et des sociétés en vue d'accroître la transparence et le rendement dans l'optique des enjeux ESG. Le SSE a été lancée en 2009 par le secrétaire général des Nations Unies de l'époque, Ban Ki-Moon.

Stratégie à l'horizon du milieu du siècle	Stratégie à l'horizon du milieu du siècle Stratégie du Canada qui décrit différents cheminements envisageables concordant avec l'objectif de maintenir la hausse moyenne de température mondiale en deçà de 2 °C. Cette stratégie met l'accent sur le respect des objectifs liés aux changements climatiques et sur l'habilitation de la croissance.
Table sectorielle de stratégies économiques sur les technologies propres	Tables sectorielles de stratégies économiques sur les technologies propres L'une des six tables de stratégies économiques mises de l'avant en 2018 par Innovation, Sciences et Développement économique Canada. Les tables servent de modèle à l'appui de la collaboration entre l'industrie et le gouvernement et établissent des cibles de croissance ambitieuses, cernent les défis propres aux secteurs et établissent une feuille de route réalisable pour atteindre leurs objectifs.
TAL	Taxe d'amélioration locale Taxe autorisée par le ministère des Affaires municipales et du Logement de l'Ontario permettant aux municipalités de recouvrer le coût des améliorations apportées aux infrastructures sur des biens fonciers publics ou privés.
TDDC	Technologies du développement durable Canada Fondation créée par le gouvernement du Canada afin d'aider les entreprises canadiennes à concevoir et à mettre de l'avant des technologies environnementales nouvelles qui visent à résoudre les problèmes liés aux changements climatiques, à la pureté de l'air ainsi qu'à la propreté de l'eau et des sols.